

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple-Un But-Une foi

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INSTAT)

**CONSOMMATION
PAUVRETE
BIEN-ETRE DES MENAGES**
Avril 2019-Mars 2020

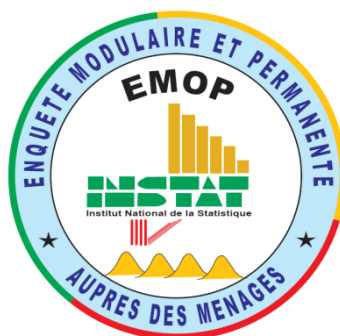
Mai 2020



ENQUETE MODULAIRE ET PERMANENTE AUPRES DES MENAGES (EMOP)

*Avec l'appui de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Asdi)
et Statistique Suède (SCB)*

Mai 2020



RAPPORT D'ANALYSE PASSAGES 1 - 4 (avril 2019 – mars 2020)

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES FIGURES.....	6
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	7
PERSONNEL DE COORDINATION ET DE CONCEPTION DE L'EMOP.....	8
DEFINITION DES CONCEPTS CLES.....	16
CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE DU MALI.....	19
RESUME.....	20
INTRODUCTION.....	21
BREF APERÇU DE LA METHODOLOGIE DE L'EMOP.....	22
1. DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES.....	23
1.1 La consommation des ménages.....	23
1.2 Allocation des dépenses selon les fonctions de consommation.....	24
1.3 Le poids des principaux produits alimentaires consommés.....	27
2. MESURE ET ANALYSE DE LA PAUVRETE.....	29
2.1. Concepts et mesures de la pauvreté.....	29
2.2. Détermination des seuils de pauvreté et déflateurs spatiaux.....	29
2.3. Unité d'analyse.....	31
3. CARACTERISATION DE LA PAUVRETE.....	32
3.1. Analyse régionale et spatiale de la pauvreté.....	32
3.2. L'effort d'investissement.....	34
3.3. Caractéristiques sociodémographiques et pauvreté.....	35
3.4. Caractéristiques socioculturelles et pauvreté.....	37
3.5. Pauvreté et part de consommation alimentaire.....	40
3.6. La distribution des ménages selon les dépenses par tête.....	42
4. ETAT SANITAIRE DE LA POPULATION, ACTIVITÉ ET PAUVRETÉ.....	43
4.1. Santé et pauvreté.....	43
4.2. Pauvreté selon l'activité.....	44
4.3. L'occupation non rémunérée des chefs de ménages pauvres.....	45
5. AUTRES ASPECTS DU BIEN ETRE.....	47
5.1. Dynamique de la possession des biens durables.....	47
5.1.1. Possession de téléphone mobile.....	47
5.1.2. Possession du téléviseur.....	49
5.1.3. Possession de la moto.....	51
5.2.1. Accès à l'eau potable.....	54
5.2.2. Accès à l'électricité.....	55
5.2.3. Hygiène.....	57
5.2.4. Source d'énergie pour la cuisson.....	58
5.3. Distance et temps mis pour atteindre les services ou infrastructures sociales de base.....	60
5.3.1. Distance et temps mis pour atteindre la source d'eau potable la plus proche.....	60
5.3.2. Distance et temps mis pour atteindre le marché de produits alimentaires le plus proche.....	61
5.3.3. Distance et temps mis pour atteindre les infrastructures scolaires les plus proches.....	62
5.3.4. Distance et temps mis pour atteindre la maternité la plus proche.....	64
5.3.5. Résumé synoptique de certaines conditions du bien-être.....	65
6. ANALYSE DE L'INEGALITE.....	67
7. INDICE DE PAUVRETE MULTIDIMENSIONNEL (IPM).....	69
CONCLUSION.....	72
ANNEXES.....	74
ANNEXE 1 : METHODOLOGIE.....	75

ANNEXE 2 : BILAN DES QUATRE PASSAGES POUR UN FICHER CONSOLIDE SUR LES DEPENSES**Erreur ! Signet non défini.**
ANNEXE 3 : TABLEAUX DE CONSOMMATION ET D'ANALYSE DE PAUVRETE.....**Erreur ! Signet non défini.**
ANNEXE 4 : DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES PENDANT JANVIER – MARS 2019.. **Erreur ! Signet non défini.**

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1-1: Dépenses annuelles de consommation par type de ménage.....	23
Tableau 1-2: Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par quintile (%).....	24
Tableau 1-3: Part des dépenses par fonction de consommation selon la région (%).....	25
Tableau 1-4: Part des dépenses par fonction de consommation selon le niveau de pauvreté des ménages (%).....	25
Tableau 1-5: Part des dépenses par fonction de consommation selon le niveau d'instruction du chef du ménage(%) .	26
Tableau 1-6: Part des dépenses par fonction de consommation selon la taille de ménage (%)	26
Tableau 1-7: Le poids des principaux produits alimentaires consommés	27
Tableau 1-8: Les dix produits non-alimentaires les plus achetés par milieu.....	28
Tableau 2-1: Evolution des seuils et incidences de pauvreté.....	30
Tableau 3-1: Indices de pauvreté par région (%)	32
Tableau 3-2: Evolution de l'incidence de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	34
Tableau 3-3: Effort d'investissement (en milliards de FCFA) par région et par milieu de résidence	35
Tableau 3-4: Indices de pauvreté selon le sexe du chef du ménage (%).....	37
Tableau 3-5: Evolution du taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus par sexe (%).....	38
Tableau 3-6: Alphabétisation parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans, par sexe et selon le niveau de pauvreté et le milieu (%)	40
Tableau 4-1: Les activités non rémunérées des ménages pauvres selon le milieu (%)	46
Tableau 5-1: Evolution de la possession de téléphone mobile selon la région (%).....	48
Tableau 5-2: Evolution de la possession de téléviseur selon la région (%).....	50
Tableau 5-3: Evolution de la possession de moto selon région (%).....	52
Tableau 5-4: Evolution de l'accès des ménages à l'eau potable selon la région (%)	55
Tableau 5-5: Evolution de l'accès à l'électricité par région (%)	56
Tableau 5-6: Evolution de l'usage de la chasse/fosse/laitrine selon la région.....	58
Tableau 5-7: Evolution de l'utilisation de bois comme source d'énergie pour la cuisson par région (%).....	59
Tableau 5-8: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche (%).....	61
Tableau 5-9 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le marché de produits alimentaires (%).....	62
Tableau 5-10 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le premier cycle fondamental le plus proche (%)	64
Tableau 5-11 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la maternité la plus proche (%)	65
Tableau 6-1: Coefficient de Gini selon la région, le milieu de résidence et le sexe caractéristiques.....	67
Tableau 7-1: L'IPM par région et par milieu.....	70

LISTE DES FIGURES

Figure 1-1: Répartition des parts alimentaires et non alimentaires selon le quintile (%)	24
Figure 3-1: Indices de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	32
Figure 3-2: Incidence de la pauvreté selon la région (%)	33
Figure 3-3: Evolution de l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence (%)	34
Figure 3-4: Indices de pauvreté selon la taille du ménage (%).....	36
Figure 3-5: Répartition des ménages selon la taille et le statut de pauvreté (%).....	36
Figure 3-6: Indices de pauvreté selon le niveau d'instruction du chef du ménage (%).....	37
Figure 3-7: Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus par région selon le niveau de pauvreté (%).....	38
Figure 3-8: Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus par milieu selon le niveau de pauvreté (%)	39
Figure 3-9: Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus par quintile selon le sexe (%)	39
Figure 3-10: Part alimentaire et incidence de la pauvreté de 2011 et 2019 (%).....	41
Figure 3-11: Distribution des dépenses par tête des ménages au niveau national et à Bamako (FCFA)	42
Figure 3-12: Distribution des dépenses par tête des ménages ruraux et des autres villes (FCFA).....	42
Figure 4-1: Incidence de la pauvreté selon le statut de morbidité sur les 4 passages (%).....	43
Figure 4-2: Répartition de la population pauvre sur les types de prestataire de service de santé consultés (%).....	43
Figure 4-3: Les types de problèmes rencontrés au service de santé par la population pauvre (%)	44
Figure 4-4: Répartition des employés selon la branche d'activité et le statut de pauvreté (%).....	44
Figure 4-5: Taux de pauvreté des groupes socioéconomiques des individus (%).....	45
Figure 4-6: Taux de pauvreté selon le secteur institutionnel (%).....	45
Figure 4-7: Les activités non rémunérées réalisées par les chefs de ménage pauvres (%)	46
Figure 5-1: Possession de téléphone mobile par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	48
Figure 5-2: Evolution de la possession de téléphone mobile selon les quintiles (%).....	49
Figure 5-3: Evolution de la possession de certains biens possédés par le ménage (%).....	49
Figure 5-4: Possession de téléviseur par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	50
Figure 5-5: Evolution de la possession de télévision selon les quintiles (%).....	51
Figure 5-6: Possession de moto par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	51
Figure 5-7: Evolution de la possession de moto par quintile selon les années (%).....	52
Figure 5-8: Evolution de l'accès aux services de base (%)	53
Figure 5-9: Accès des ménages à l'eau potable par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	54
Figure 5-10 : Evolution de l'accès des ménages à l'eau potable selon les quintiles (%).....	55
Figure 5-11: Accès à l'électricité par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)	56
Figure 5-12: Evolution de l'accès à l'électricité par quintile (%).....	57
Figure 5-13: Proportion de ménages utilisant la chasse/fosse/laitrine selon le niveau de pauvreté par milieu (%)	57
Figure 5-14: Evolution de l'usage de la chasse/fosse/laitrine par quintile (%).....	58
Figure 5-15: Proportion de ménages utilisant le bois comme source d'énergie pour la cuisson par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%).....	59
Figure 5-16: Evolution de l'utilisation de bois comme source d'énergie pour la cuisson par quintile (%).....	59
Figure 5-17: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche (%).....	60
Figure 5-18: Proportion des ménages par milieu selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche (%)	61
Figure 5-19 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le marché de produits alimentaires (%).....	62
Figure 5-20: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le premier cycle fondamental le plus proche (%).....	63
Figure 5-21: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la maternité la plus proche (%)	65
Figure 5-22: Aspects du bien-être 2019	66
Figure 6-1: Evolution de l'inégalité entre 2001 et 2018 – coefficient de Gini	68
Figure 6-2: Courbe de Lorenz pour la distribution des dépenses par tête selon le sexe	68

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
BM	Banque Mondiale
CREDD	Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSPRO	Census and Survey Processing System
DRPSIAP	Direction Régionale de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
EMEP	Enquête Malienne sur l'Evaluation de la Pauvreté
EMOP	Enquête modulaire et permanente auprès des ménages
EPAM	Enquête Permanente Auprès des Ménages
FGT	Foster, Greer et Thorbecke
GPS	Gouvernance, Paix et Sécurité
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INSTAT	Institut National de la Statistique
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
MICS-ELIM	Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples intégrée aux dépenses de consommation des ménages
ODD	Objectifs du Développement Durable
ORTM	Office de Radiodiffusion Télévision du Mali
SPSS	Statistical Package for Social Sciences
UP	Unité Primaire

PERSONNEL DE COORDINATION ET DE CONCEPTION DE L'EMOP

Prénoms et Noms

Titre

1. Management

Dr. Arouna SOUGANE

Directeur Général de l'INSTAT, Chef du projet

Dr. Issa BOUARE

Directeur Général Adjoint de l'INSTAT, Assistant au
Chef du projet

Boureima CISSE

Agent Comptable de l'INSTAT, Gestionnaire

Adama FOFANA

Comptable INSTAT, Agent Administratif

2. Encadrement Technique

Siaka CISSE

Chef de Département RNE, Directeur Technique

Aminata COULIBALY

Chef de Division des Enquêtes, Responsable Technique

Mamadou Founé TOUNKARA

Chargé d'Enquêtes, Responsable de l'analyse des
données, appui à l'élaboration des outils

Idrissa DIABATE

Chef de Division de la Recherche et de la Normalisation,
Responsable de l'exploitation

Amadou TRAORE

Chef de Division des Applications et des Bases de
Données, Responsable de la conception des
applications et de l'édition des données

Amadou KONE

Chargé d'Enquêtes, Appui à l'élaboration des outils et à
l'analyse des résultats.

Sékou HAIDARA

Chargé d'Enquêtes, Appui à l'élaboration des outils et à
l'analyse des résultats.

3. Appui Technique

Thomas POLFELDT, Expert commis par la Statistique Suède (SCB).

AVANT PROPOS

Le Gouvernement du Mali a placé la lutte contre la pauvreté au cœur de toutes les politiques et stratégies de développement, tant au niveau national que sectoriel. Cette volonté s'est manifestée à travers la mise en œuvre des différentes générations du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)) à partir de mai 2002.

L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des différentes politiques et programmes de lutte contre la pauvreté nécessitent la disponibilité des données statistiques fiables et à jour sur les conditions de vie de la population. L'Institut National de la Statistique, avec l'appui technique et financier de la Suède, entend relever ce défi en mettant en place un système d'enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP) qui a pour objectif de fournir, dans des délais courts, les indicateurs permettant de suivre régulièrement les conditions de vie des populations et des ménages.

Le présent rapport découle de l'analyse des données consolidées des dépenses de consommation des ménages des quatre passages. Il expose le niveau des principaux indices de pauvreté enregistrés au niveau national, dans les régions ainsi que dans les deux milieux de résidence retenus en tant que strates d'analyse. La particularité du District de Bamako à absorber les résultats du milieu urbain a été jugulée en le faisant ressortir dans certains tableaux ou graphiques comme strate à part. Cette stratification n'affecte en rien la précision des résultats du District de Bamako en tant que région ou vu comme milieu de résidence.

Les indicateurs sectoriels relatifs à l'éducation, à l'emploi, etc. sont consignés dans les rapports de passage. Ils sont croisés avec les variables ou indices de pauvreté pour améliorer les connaissances dans le profilage des pauvres dans le présent rapport.

Je me félicite de la régularité et de la richesse des publications de l'EMOP, fruit d'une collaboration féconde entre l'INSTAT et ses partenaires.

C'est pourquoi, il me plaît de rendre un hommage mérité à la coopération suédoise pour son accompagnement technique à l'amélioration des rapports d'analyse et aux Directions régionales de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population (DRPSIAP) pour le suivi rapproché des travaux de collecte.

J'adresse également mes remerciements à toute la population pour sa franche collaboration et particulièrement aux ménages ayant accepté de se soumettre aux questionnaires.

Mes remerciements vont enfin à tout le personnel de l'enquête notamment les enquêteurs et les contrôleurs pour leur sacrifice et la qualité de leur travail ainsi qu'à mes collaborateurs pour leur dévouement et leur attachement au travail bien accompli.

L'Institut National de la Statistique compte sur vos observations et suggestions pertinentes afin d'améliorer les différentes publications pour la satisfaction des utilisateurs de données statistiques.

Je vous remercie et vous souhaite bonne lecture.

DIRECTEUR GENERAL

Dr. Arouna SOUGANE
Chevalier de l'Ordre National

INDICATEURS DU CADRE STRATÉGIQUE POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CREDD)

Objectif spécifique	Effets/Impacts	Indicateur CREDD	Valeur (%)
3.1.3 : Promouvoir une croissance réductrice de la pauvreté et des inégalités	La croissance économique est forte, inclusive et durable	Taux de pauvreté monétaire (%)	
		-National,	42,3
		-Bamako,	3,8
		-Urbain autre que Bamako,	26,4
		Rural	51,0
		Indice de Gini	0,40
		Indice de Pauvreté Multidimensionnelle au Mali	30,3
		Taux d'accès des ménages à l'eau potable (femmes, hommes)	
		-National,	85,7
		-Urbain,	96,2
		-Rural	81,1
		-Chef de ménage homme	85,3
		-Chef de ménage femme	91,9
		Taux brut de scolarisation	
		Taux brut de scolarisation (%) au primaire I des filles	70,5
		Taux brut de scolarisation (%) au primaire I des garçons	73,8
		Taux net de scolarisation (%) au primaire II des filles	57,8
		Taux net de scolarisation (%) au primaire II des garçons	59,4
		Part de la population vivant dans un rayon de 5km d'un centre de santé fonctionnel (%)	58,7
		Proportion de l'emploi formel, Homme	0,36
		Proportion de l'emploi formel, Femme	0,1
		Rémunération horaire moyenne au Mali (F CFA)	
		-National	355,5
		- homme	460,5
		-femme	207,6
		Taux de chômage et de sous-utilisation de la main d'œuvre	5,7
Taux d'emploi des jeunes (15-40 ans)	92,7		
Proportion de jeunes (âgés de 15 à 40 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation	26,7		
5.2.1 : Améliorer le rendement interne du système, favoriser l'employabilité des jeunes et l'insertion socioprofessionnelle des sortants	Les jeunes disposent de meilleures connaissances académiques et de compétences professionnelles facilitant leur insertion dans le tissu économique	Taux d'alphabétisation des femmes	25,7
		Taux de chômage de la population ;	5,7
		Taux de chômage des jeunes (15-35 an):	8,2
		Taux d'activité chez les jeunes (15-40 ans)	92,7
5.2.2 : Promouvoir un accès équitable et inclusif à une éducation de qualité pour tous	D'ici à 2023 les filles et garçons accèdent à une éducation équitable, inclusive et de qualité	Taux brut de Scolarisation au 1er cycle de l'Enseignement Fondamental	58,6
5.3.1 : Satisfaire durablement les besoins en eau potable, en quantité et en qualité, d'une population en croissance et d'une économie en développement.		Taux d'accès des ménages au service d'eau potable à domicile	68,3

LES INDICATEURS DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) SUIVIS DANS L'EMOP

Indicateur ODD	Cible	EMOP_2019 (%)
ODD1 : Lutter contre la pauvreté		
1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe du chef de ménage (%)	D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes	
National		42,3
Chef homme		43,7
Chef de ménage femme		10,0
1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes	
Incidence (H) IPM National		30,3
Masculin		30,3
Féminin		30,8
1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base	D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance.	
Eau potable		85,7
Électricité		67,7
Toilette		88,2
ODD4. Education de qualité		
4.6.1 Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe. Proxy : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus dans n'importe quelle langue (%)	D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	
National		33,7
Homme		43,9
Femme		24,3
ODD5 : Egalité entre les sexes		
5.b.1 Proportion de la population (Ménages) possédant un téléphone portable, par sexe (du CM)	5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	
National		83,7
Homme		83,6
Femme		85,9
ODD6. Accès à l'eau potable et assainissement		
6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité Proxy : Proportion de la population ayant accès à l'eau potable	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	85,7
6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon (L15) %	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	35,0
ODD7. Accès à l'énergie propre et à coût abordable		
7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité (Electrification EDM, Electricité rurale (AMADER, Agence des Energies Renouvelables, ESMAP), Groupe électrogène et Panneau Solaire)	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	67,1
7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	3,5

Indicateur ODD	Cible	EMOP 2019 (%)
Proxy : Proportion de la population ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson		
ODD8. Plein emploi productif et travail décent pour tous		
8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	97,8
Homme		97,0
Femme		98,9
8.5.1 Rémunération horaire moyenne (F CFA) des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	368,8
Sexe		
Homme		484,6
Femme		209,2
Catégorie socioprofessionnelle		
Cadre supérieur, ingénieur et assimilé		1423,1
Cadre moyen, agent de maîtrise		1073,8
Employé, ouvriers qualifiés		650,7
Employé, ouvrier semi qualifié		563,9
Manoeuvre		492,5
Patron, employeur		1455,8
Travailleur à son propre compte		339,8
Associé		424,6
Apprenti		317,4
Aide familial		267,9
Groupe d'âge		
15_24 ans		207,8
25_34 ans		348,6
35_44ans		405,8
45_64 ans		456,1
65 ans et plus		587,3
Aucun Handicap		369,8
Au moins un handicap		426,3
8.5.2 Taux de chômage, sexe, âge		
Homme	5,7	
Femme	5,0	
Groupe d'âge		
15-24 ans	6,6	
25-34 ans	11,4	
35-44ans	6,2	
45-64 ans	3,2	
65 ans et plus	2,9	
Statut d'handicap		
Aucun Handicap	0,1	
Au moins un handicap	5,7	
	3,8	
8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation	D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	38,0
Homme		29,2

Indicateur ODD	Cible	EMOP 2019 (%)
Femme		45,1
8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 (6 à 17 ans pour EMOP) ans qui travaillent	Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	14,7
Homme		16,6
Femme		12,7
ODD9. Bâtir une infrastructure résiliente et promouvoir une industrialisation durable		
9.c.1 Proportion de la population (Ménage) ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie (Questionnaire Grappe)	9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020	
National		88,8
Orange		14,2
Malitel		7,1
Orange et Malitel		66,7
ODD10. Réduire les inégalités		
10.3.1 Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	11,4
ODD11. Villes et établissements humains sûrs, résilients et durables		
11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	23,6
ODD 16. Assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place des institutions efficaces		
16.1.3 Proportion de la population victime de violences physiques, ou sexuelles au cours des 12 mois précédents	Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	0,8
Homme		0,9
Femme		0,8
16.1.4 Nombre de personnes considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence, en proportion de la population totale	Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	57,4
16.3.1 Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité	49,7
16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	0,9
Masculin		1,1
Féminin		0,7
Urbain		1,7
Rural		0,5
16.6.2 Proportion de la population selon leur niveau de satisfaction de leur dernière expérience avec les services publics	Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	
Très satisfait		12,3
Plutôt satisfait		62,1
Plutôt insatisfait		21,9
Très insatisfait	3,6	

Indicateur ODD	Cible	EMOP 2019 (%)
16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe et groupe d'âge de la population (Oui, vraiment)	Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions	
National		6,5
Sexe		
Masculin		6,7
Féminin		6,3
Groupe d'âge		
18-24 ans		8,3
25-34 ans		5,9
35-44 ans		6,2
45-54 ans		7,2
55 ans et Plus	5,4	
ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.		
17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet (PROXY, PM2)	17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications	22,2

MATRICE DES RÉSULTATS DE L'AGENDA 2063 AU NIVEAU NATIONAL : OBJECTIFS, DOMAINES PRIORITAIRES, CIBLES ET STRATÉGIES

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	EMOP 2019
1.1. Niveau et qualité de vie élevés, bonne santé et bien-être pour tous les citoyens	1.1.1. Revenus, emplois et travail décent	b) Maintenir le niveau de chômage en dessous de 6 pour cent ;	5,7
		d) Réduire le chômage des jeunes (15-35 ans) à 6% ou moins ;	8,2
		e) Réduire le taux de chômage en milieu rural de 50% d'ici à 2030 et l'éliminer d'ici à 2050 ;	4,2
	1.1.4. Habitats modernes et vivables, et services de base de qualité	f) Réduire la proportion de la population qui n'ont pas accès à l'eau potable de 95 pour cent du niveau de 2013 ;	85,7
		g) Réduire la proportion des personnes qui n'ont pas accès aux installations d'assainissement amélioré de 95 pour cent du niveau de 2013 ;	88,2
		h) Augmenter l'accès à l'électricité d'au moins 50 pour cent du niveau de 2013 ;	67,7
		k) Assurer l'accès de tous les citoyens à une connectivité Internet à haut débit et aux moyens de communication vocale d'ici à 2025 ;	22,2
1.2. Des citoyens bien formés et une révolution des compétences sous-tendue par la science, la technologie et l'innovation	1.2.1. Révolution des compétences axée sur l'éducation, la science, la technologie et l'innovation	a) Atteindre un taux d'alphabétisation de 100 pour cent d'ici à 2025 ;	33,7
6.2. Jeunes et enfants engagés et responsabilisés	6.2.1. Autonomisation des jeunes et droits de l'enfant	A. Réduire le chômage des jeunes, notamment des filles de 25 pour cent d'ici à 2020, de 50 pour cent d'ici à 2025 et de 90 pour cent d'ici à 2050 ;	
		Homme	8,0
		Femme	8,4

DEFINITION DES CONCEPTS CLES

1. Effort d'investissement

L'effort d'investissement est la somme totale des différences entre le seuil de pauvreté annuel et la dépense par tête des individus pauvres. Il mesure le montant total qu'il faut donner aux pauvres pour atteindre le seuil de pauvreté.

$$N \times PG = \sum_{i=1}^q (z - y_i)$$

où Q : est le nombre total de pauvres, PG : est le poverty gap c'est-à-dire la différence entre le seuil de pauvreté et la dépense par tête d'un individu pauvre, z : est le seuil de pauvreté et y_i : est la dépense par tête

2. Equivalents adultes

Dans les calculs de consommation, on considère souvent qu'un homme adulte consomme plus de comestibles qu'un enfant ou qu'une femme. La FAO a déterminé les échelles d'équivalence pour être utilisées en Afrique Subsaharienne. Celles-ci indiquent la consommation pour une personne définie par âge et sexe, exprimée comme proportion de la consommation d'un homme âgé de 20 – 50 ans. Par exemple, une femme âgée de 20 à 50 ans a un équivalent adulte qui correspond à 0,77. On estime qu'elle consomme, dans ce calcul, 77 % de ce que consomme un homme du même âge.

Pour les calculs de pauvreté, la mesure de dépenses par équivalent adulte serait plus indiquée que les dépenses par tête. Néanmoins, dans plusieurs pays, on préfère utiliser la mesure des dépenses par tête, qui a une interprétation facile à comprendre. Aussi, les échelles d'équivalents adultes ne sont pas parfaites ; elles ne mesurent pas les avantages des opérations en grande échelle dont profitent les ménages d'un grand nombre de membres.

3. Indice de Développement Humain (IDH)

L'IDH est un indice statistique composite, crée par le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 1990 pour évaluer le niveau de développement humain des pays du monde. L'IDH se fonde sur trois critères majeurs : l'Espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation et le niveau de vie.

4. Indices FGT

La mesure de la pauvreté est en soi une fonction statistique. Elle compare l'indicateur de bien-être du ménage et le seuil de pauvreté et traduit le résultat en un seul nombre pour toute la population, ou pour un sous-groupe déterminé. Il existe de nombreuses mesures alternatives, mais les trois mesures les plus couramment utilisées sont celles des indices FGT (Foster, Greer et Thorbecke, 1984) : l'incidence, la profondeur et la sévérité.

La forme générale est

$$P_{\alpha} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)^{\alpha},$$

où n = le nombre total des individus, q = le nombre des individus pauvres (c'est-à-dire, les individus des ménages avec les dépenses au-dessous du seuil), y_i = les dépenses par tête ou par équivalent adulte dans le ménage (pauvre) de l'individu i , et z = le seuil de pauvreté mesuré comme dépenses par tête ou par équivalent adulte.

a. L'incidence de la pauvreté

Nous l'obtenons pour $\alpha = 0$

$$P_0 = \frac{q}{n}$$

Cette mesure appelée aussi taux de pauvreté est l'indicateur standard le plus courant. Il correspond au pourcentage de la population dont les revenus ou les dépenses de consommation par habitant se situent en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire au pourcentage de la population qui n'a pas les moyens d'acheter un panier de biens de base.

Cet indice a été critiqué, notamment par Sen (1976), parce qu'il n'indique que le nombre de pauvres, et non l'ampleur de la pauvreté. Ainsi, si les pauvres devenaient encore plus pauvres, l'indice P_0 ne changerait pas.

b. Le gap ou profondeur de la pauvreté

Il s'obtient pour $\alpha = 1$

$$P_1 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)$$

Le gap de la pauvreté mesure la gravité de la situation des pauvres. Il indique à quel niveau en dessous du seuil de pauvreté se situe leur consommation. L'écart par rapport au seuil de pauvreté, qui lui est apparenté, mesure le déficit total de tous les pauvres : leur insuffisance de ressources par rapport au seuil de pauvreté. Autrement dit, il correspond au montant nécessaire pour amener tous les pauvres au seuil de pauvreté. Cet écart est donc une mesure beaucoup plus parlante que la simple comptabilisation des pauvres parce qu'elle prend en compte la répartition des pauvres.

c. La sévérité de la pauvreté

Nous l'obtenons pour $\alpha = 2$

$$P_2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{z - y_i}{z} \right)^2$$

Cette mesure tient compte non seulement de la distance séparant les pauvres de la ligne de pauvreté (l'écart de pauvreté), mais aussi de l'inégalité entre les pauvres. Elle attribue une pondération plus importante aux ménages situés à plus grande distance de la ligne de pauvreté.

5. Objectifs de Développement Durable (ODD)

Également nommés Objectifs mondiaux, les ODD renvoient à un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité.

Ces 17 Objectifs s'appuient sur les succès des Objectifs du Millénaire pour le Développement, tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice, entre autres priorités. Ces objectifs sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif.

6. Quintiles

Le quintile, à l'instar de la notion plus générale de centile, de décile et de quartile renvoie à la position occupée dans la distribution des fréquences.

Dans ce rapport, la limite quintile est obtenue en rangeant d'abord les ménages selon toutes les dépenses par tête recueillies durant la période **avril 2019-mars 2020**, de la plus faible à la plus élevée et ensuite, en choisissant la valeur de dépense par tête sous laquelle 20 % (limite inférieure), 40 % (deuxième limite), 60 % (troisième limite), 80 % (quatrième limite) et 100 % (limite supérieure) des ménages se trouvent respectivement.

Le quintile comme tel est associé au segment compris entre deux limites quintiles. Le premier segment (Quintile 1, les « **Moins nantis**¹ ») comprend les ménages pour lesquels les dépenses totales annuelles par tête sont inférieures à la limite quintile inférieure (289 433 FCFA) ;

Le Quintile 2 est composé de ménages pour lesquels les dépenses par tête sont comprises entre 289 433 F CFA et 390 116 F CFA ;

Le Quintile 3 est constitué de ménages dont les dépenses par tête sont comprises entre 390 116 F CFA et 496 655 F CFA ;

Le Quintile 4 est composé de ménages dont les dépenses par tête sont comprises entre 496 655 FCFA et 718 957 F CFA ;

Le Quintile 5, les « **Plus nantis** », regroupe les ménages dont les dépenses par tête sont supérieures à 718 957 FCFA.

7. Taux de couverture

Le taux de couverture est le rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services).

8. Taux de croissance réelle du PIB

Le taux de croissance d'une grandeur (PIB, chiffre d'affaires, salaire, etc.) mesure son évolution d'une période à l'autre (mois, trimestre, année). Il est très généralement exprimé en pourcentage.

Ainsi, le taux de croissance du PIB entre l'année (n-1) et l'année n est donné par la formule :

$$\left(\frac{\text{PIB}_n - \text{PIB}_{n-1}}{\text{PIB}_{n-1}} \right) * 100$$
 où PIB_n et PIB_{n-1} sont estimées à prix constants

9. Taux de pression fiscale

La pression fiscale constitue un contexte et un mécanisme permettant d'orienter l'affectation des ressources d'une économie, en particulier à travers des incitations fiscales, et de modifier la redistribution des revenus et des patrimoines. Le taux de pression fiscale, représente le rapport entre le montant des recettes fiscales et le P.I.B dans une économie. Donc, il mesure le degré d'intervention, l'emprise de l'Etat sur les agents économiques.

10. Taux d'endettement extérieur

La dette extérieure c'est l'ensemble des dettes (emprunts à rembourser) de l'ensemble des agents d'une économie qu'ils soient publics ou privés contractées auprès des agents non-résidents. Dans le langage de la comptabilité nationale c'est la dette des agents des secteurs résidents (ménages, sociétés financières et non financières, administrations publiques et institutions sans but lucratif rendant des services aux ménages) à l'égard des agents du reste du monde. Le taux d'endettement extérieur représente le rapport entre le montant des dettes extérieures et le P.I.B. dans une économie.

11. Taux d'inflation

Taux de perte du pouvoir d'achat de la monnaie se caractérisant par une augmentation générale et constante des prix. Pour calculer le taux d'inflation, on se sert de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC).

12. Taux d'investissement global

Le taux d'investissement est la part de l'investissement dans la valeur ajoutée. Il est défini par le rapport (FBCF / VA) x 100 (pour les entreprises). Il permet les comparaisons internationales et temporaires (baisse, stagnation ou augmentation) contrairement au coefficient du capital (autre moyen de mesurer l'intensité capitaliste) qui n'est pas intéressant à l'échelle macroéconomique.

¹ L'appréciation moins nantis ou plus nantis a été préférée à quintile plus pauvre ou quintile plus riche qui sont souvent fondés sur un jugement arbitraire.

CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE DU MALI

Le Mali est un vaste pays saharo-sahélien de 1 241 238 km² enclavé au sein de l'Afrique de l'Ouest. En 2009, la population malienne était estimée à 14,5 millions d'habitants, dont 50,4 % de femmes et plus de 70% vivant en milieu rural [INSTAT, RGPH 2009]. Le Mali compte huit régions administratives, un district, 703 communes et 11 341 villages et fractions [INSTAT, RGPH 2009]. Une vingtaine de groupes ethniques y cohabitent et partagent une longue tradition de vie commune. L'islam est la religion la plus répandue. Environ 95 % de la population est musulmane, les autres 5% sont constitués de chrétiens et d'animistes.

Depuis la fin des années 1990, le Gouvernement du Mali, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF), a orienté sa politique de développement sur la lutte contre la pauvreté. Cette volonté s'est manifestée par l'élaboration en 1998 de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP) qui a ouvert la voie au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté dont la troisième génération a été adoptée en 2011 et couvre la période 2012-2017². Une nouvelle dénomination a été donnée permettant d'assurer, d'une part, la continuité avec le Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED 2013-2014), et d'autre part, le lien avec la Conférence de Paris du 22 octobre 2015 sur la « Relance Economique et le Développement Durable du Mali » et les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en septembre 2015 par la communauté internationale. L'appellation proposée pour ce nouveau document unique de référence est le « Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable, en abrégé (CREDD) ». L'objectif global du CREDD 2016-2018 est de rendre possible la perspective de l'atteinte des ODD d'ici 2030. Le nouveau document de référence de Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023) est fondé sur une nouvelle vision de long terme, Mali 2040, en tant que nouveau document de référence de moyen terme et cela conformément aux conclusions de la Journée de la prospective de janvier 2014 que précédent « CREDD 2016-2018 » fondé sur la vision Mali 2025.

Le Mali a une économie à vocation essentiellement agropastorale avec plus de 2/3 de la population occupée dans le secteur. Depuis 2007, les performances macroéconomiques du pays ont été appréciables. Le tableau ci-dessous donne l'évolution de quelques indicateurs macroéconomiques.

Evolution de quelques indicateurs économiques clés (en %)

Indicateurs économiques	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de croissance réelle du PIB	3,5%	4,8%	4,7%	5,4%	3,2%	-0,8%	2,3%	7,1%	6,2%	5,9%	5,3%	4,7%	5,1%
<i>dont secteur primaire</i>	3,6%	11,9%	3,1%	10,6%	-2,1%	9,0%	-2,8%	10,9%	7,0%	8,0%	5,2%	5,4%	5,2%
<i>dont secteur secondaire</i>	-1,5%	-1,2%	2,0%	-5,0%	0,5%	-7,9%	0,5%	4,8%	-0,6%	-0,4%	7,2%	9,0%	5,4%
<i>dont secteur tertiaire</i>	8,6%	5,3%	-0,5%	10,9%	8,2%	-4,9%	7,4%	5,4%	6,7%	6,0%	4,8%	3,3%	4,8%
Taux d'inflation	1,4	9,2	2,2	1,2	3	5,9	-0,6	0,9	1,5	-1,8	1,8	1,8	-3,0 ³
Taux d'investissement global (en % du PIB)*	23,9%	24,2%	22,0%	24,0%	19,7%	17,2%	19,3	20,2	20,8	24,0	21,6	20,5	22,6
Taux de pression fiscale (en % du PIB)	12,5	11,9	13	12,9	12	12,1	12,3	12,6	14	14,9	15,2	11,8	
Taux de couverture (exportations/importations)	87,3%	74,3%	65,6%	75,4%	65,0%	72,9%	89,1	62,5	59,2	60,7	58,1	62,0	68,8
Taux d'endettement extérieur et intérieur publique (en % du PIB)**	18,9	19,2	22,2	25,7	23,9	24,3	26,4	27,4	30,7	36,0	36,0	37,3	

Source : INSTAT "Comptes économiques du Mali" (2018). IHPC pour l'inflation et le TOFE de la DNTCP pour le taux de pression fiscale.

² Depuis la deuxième génération, le CSLP est devenu Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRIP)

³ Base 100 en 2014 - Indice national (Officiel depuis janv-2017)

L'Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages (EMOP) a pour objectif de recueillir un large éventail d'indicateurs socio-économiques nécessaires pour suivre et évaluer les progrès réalisés dans l'amélioration des conditions de vie des ménages. Plus précisément, l'EMOP a été conçue pour mettre à jour les indicateurs du Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) arrimés aux Objectifs du développement durable (ODD) ainsi qu'à ceux des programmes sectoriels mis en œuvre par le Gouvernement du Mali.

La phase de collecte des données de cette enquête s'est déroulée en quatre passages du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. Les informations recueillies au cours de cette opération sont relatives à la démographie, au logement, à l'éducation, à la santé, à l'emploi, à la sécurité alimentaire, aux dépenses de consommation, à la Gouvernance, Paix et Sécurité, etc. Les résultats sont significatifs au niveau des régions enquêtées, du District de Bamako ainsi qu'au niveau des deux milieux de résidence.

Les principaux résultats obtenus à partir de ces informations sont présentés dans les rapports de passage. Le présent rapport, focalisé sur l'analyse de la pauvreté, résulte de l'exploitation des données consolidées des dépenses de consommation des différents passages.

Niveau de la pauvreté

L'incidence (taux) de la pauvreté c'est-à-dire la proportion de la population malienne qui n'arrive pas à dépenser 263 694 FCFA nécessaire pour satisfaire ses besoins de base, est estimée à 42,3 % en 2019 contre 43,8 % en 2018.

La pauvreté est largement répandue en milieu rural, plus de la moitié d'entre eux sont pauvres (52,0 %). Les ménages dirigés par les hommes contiennent plus de pauvres que ceux dirigés par les femmes (43,7 % contre 10,0 %).

L'effort d'investissement nécessaire pour éradiquer la pauvreté, mesuré par sa profondeur, c'est-à-dire le déficit collectif moyen des dépenses des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté pour l'ensemble de la population est estimé à 687,25 milliards de francs FCFA.

Possession de biens durables

L'enquête montre qu'un peu plus de deux ménages sur cinq (42,7 %) possèdent un téléviseur. Le pourcentage de ménages possédant un téléviseur a connu une augmentation significative entre 2001 et 2019 (passant de 14,1 à 42,7 %). La possession du téléphone portable⁴ par les ménages a enregistré une progression significative entre 2011 et 2019, passant de 66,7 % à 84,0 %.

Accès aux services de base

La proportion de ménages ayant accès à l'eau potable s'améliore sur la période 2006–2019. En effet, de 78,7 % des ménages en 2006, à 80,7 % des ménages en 2011 puis à 85,7 % des ménages en 2019. Selon le milieu de résidence, 84,8 % des ménages urbains pauvres ont accès à l'eau en 2019 contre 76,0 % en milieu rural.

Le taux d'accès des ménages à l'électricité, c'est-à-dire la proportion des ménages connectés au réseau électrique national, ou utilisant un panneau solaire ou groupe électrogène, est passé de 20,1% en 2006, à 34,3% en 2011 puis en 67,7 % en 2019.

En termes d'hygiène, l'utilisation de types de toilettes « chasse/fosse/laitrine » est de 90,2 % des ménages en 2019 contre 76,7 % en 2001.

L'enquête montre également que le bois reste la principale énergie utilisée par les ménages comme moyen de cuisson. La proportion des ménages ayant recours à ce combustible a connu une baisse passant de 83,7 % à 52,3 % entre 2006 et 2019. Ce sont les ménages ruraux qui sont les plus grands utilisateurs de ce moyen.

⁴ Le téléphone portable n'a pas été capté dans l'enquête de 2001.

INTRODUCTION

Conscient de la nécessité d'améliorer les conditions de vie de la population, le Gouvernement du Mali a placé la lutte contre la pauvreté au cœur de sa politique de développement. Cette volonté s'est manifestée à travers la mise en œuvre des différentes générations du Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD), ex-Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) ayant pour objets entre autres, le suivi et l'évaluation des stratégies mises en œuvre pour la réduction de la pauvreté.

La formulation, la mise en œuvre, le suivi ainsi que l'évaluation des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté nécessitent de disposer de données statistiques fiables et à jour sur les conditions de vie de la population. Dès lors, la réalisation d'enquête d'envergure nationale comportant des modules qui offrent la possibilité d'avoir une image idoine de la pauvreté devient une exigence pour le pays.

C'est ainsi que l'Institut National de la Statistique a réalisé plusieurs enquêtes qui ont permis au pays de disposer d'un profil de pauvreté à partir duquel les différentes générations du CSCRП se sont servies dans le cadre de leurs revues. Dans l'ordre chronologique, il s'agit principalement de l'Enquête Malienne sur l'Evaluation de la Pauvreté (EMEP-2001), de l'Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages (ELIM-2003 et 2006) et de l'Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples et de dépenses des ménages (MICS-ELIM-2010).

Malgré cette production relativement abondante et régulière, la nécessité d'avoir une production annuelle en vue d'être en phase avec la tenue des revues du CREDD devenait de plus en plus une exigence. Quel dispositif faudrait-il mettre en place pour répondre aux besoins de production capable d'évaluer annuellement la mise en œuvre du CREDD ?

Pour satisfaire cette exigence, l'Institut National de la Statistique, avec l'appui de la Suède a mis en place depuis 2011 un dispositif d'enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP) qui a pour objectif de fournir les informations susceptibles de renseigner les indicateurs permettant de suivre régulièrement les conditions de vie des personnes et des ménages.

Le présent rapport résulte de l'analyse des données consolidées des dépenses de consommation des ménages de la huitième édition (EMOP-2019/2020) et expose le niveau des principaux indices de pauvreté enregistrés au niveau national, dans les régions et les milieux de résidence retenus en tant que strates d'analyse (Bamako, Autres villes et Rural)⁵. Des analyses croisées plus détaillées faisant intervenir les caractéristiques socio démographiques de la population ainsi que le capital économique des ménages par rapport à la possession de biens d'équipements compléteront l'analyse.

Le document est structuré autour de six chapitres. Le premier est relatif à l'analyse des dépenses de consommation des ménages. Le second traite des concepts de la pauvreté. Les caractéristiques de la pauvreté, l'état sanitaire de la population, l'activité en lien avec la pauvreté et d'autres aspects du bien-être sont traités respectivement dans les chapitres trois, quatre et cinq. Le dernier chapitre analyse l'inégalité dans la distribution des dépenses de consommation.

⁵ La pertinence de cette stratification est justifiée par le fait que Bamako influence les résultats du milieu urbain s'il n'est pas traité à part.

BREF APERÇU DE LA METHODOLOGIE DE L'EMOP

La méthodologie de l'EMOP est présentée brièvement dans le tableau ci-dessous. Le développement se trouve dans l'Annexe 1.

Période	Avril 2019 – mars 2020. Quatre passages trimestriels
Echantillon	7398 ménages dans 1 200 sections d'énumération. Sondage stratifié à deux degrés
Echantillon enquêté avec succès	6 634 ménages ayant déclaré leurs dépenses de consommation sur au moins trois passages
Taux de réponse des ménages	89,7 %
Imputation	Il a été retenu les ménages présents à au moins 3 passages sur 4. Les dépenses alimentaires, semi-durables et durables ont été estimées pour le passage manquant.
Période de référence	<p>Pour chaque ménage, les dépenses alimentaires sont mesurées quatre fois avec référence aux 7 derniers jours.</p> <p>Les dépenses moins fréquentes sont mesurées quatre fois avec référence aux 3 derniers mois.</p> <p>Les dépenses des biens durables sont mesurées deux fois. Pour ce faire, au premier passage, la question est posée avec référence les 12 derniers mois. Au quatrième passage, la référence est le premier passage donc 9 mois. Lors du traitement, nous faisons la somme des dépenses des 12 mois et 9 mois, donc un total de 21 mois. Ainsi, cette dépense est divisée par 21 et ensuite multipliée par 12 pour chaque ménage afin d'estimer la dépense annuelle en bien durable du ménage.</p>

1. DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES

Dans ce chapitre, l'analyse porte sur les niveaux de consommation des ménages, les parts des dépenses des principaux produits consommés ainsi que sur les principales fonctions de consommation.

La consommation des ménages

La dépense de consommation est un bon indicateur de bien-être du ménage à cause de sa stabilité contrairement au revenu. En effet, plus la dépense de consommation par tête du ménage est élevée plus le ménage est supposé satisfaire ses besoins vitaux.

Les dépenses totales annuelles de consommation pour l'ensemble du pays en 2019 sont estimées à **5 574** milliards de FCFA contre **4 969** milliards de FCFA en 2018. 60,5 % des dépenses sont réalisées par les populations du milieu rural où résident environ 75% de la population. Les résultats montrent également qu'en moyenne, un ménage dépense annuellement **2 172 995** FCFA. Quant à la dépense par tête, elle est estimée à **344 656** FCF et **449 311** FCFA en équivalent adulte. Seul 367 milliards de F CFA (soit 6,6 % de l'ensemble des dépenses) sont dépensés par les chefs de ménages femmes qui dirigent 6,2 % des ménages.

Tableau 1-1: Dépenses annuelles de consommation par type de ménage (FCFA)

Caractéristiques	Dépenses totales Milliards de FCFA	Dépenses par ménage FCFA	Dépenses par tête FCFA	Dépenses par équivalent adulte FCFA
Sexe du chef du ménage				
Masculin	5 208	2 164 532	333 856	435 648
Féminin	367	2 300 801	507 748	655 643
Niveau d'instruction du chef du ménage				
Sans instruction	3 758	1 976 034	293 061	384 713
Primaire	1 107	2 389 600	405 711	528 540
Secondaire	339	2 934 941	629 994	806 730
Supérieur	371	4 362 608	778 302	976 839
Quintile				
Moins nantis	713	1 388 606	118 332	161 567
Quintile 2	842	1 642 069	186 033	252 082
Quintile 3	944	1 838 975	256 867	341 278
Quintile 4	1 201	2 342 112	367 430	487 765
Plus nantis	1 874	3 654 508	794 985	1 004 328
Milieu				
Bamako	1 366	3 455 941	587 379	750 107
Autres villes	836	2 244 060	404 601	526 017
Rural	3 372	1 876 118	278 847	367 256
Ensemble	5 574	2 172 995	344 656	449 311

Source : EMOP-2019

La consommation alimentaire sans autoconsommation est la plus importante des dépenses de consommation quel que soit le niveau de richesse. Elle représente 49,8 % de l'ensemble des dépenses suivie par la consommation non alimentaire sans les loyers (28,3 %). La consommation des biens alimentaires produits par le ménage (l'autoconsommation), est aussi importante, surtout dans les ménages moins nantis. En effet, elle représente 30,2 % de la dépense de consommation totale au sein du groupe des ménages moins nantis. La part de l'autoconsommation décroît du quintile inférieur (moins nantis) au quintile supérieur (plus nantis).

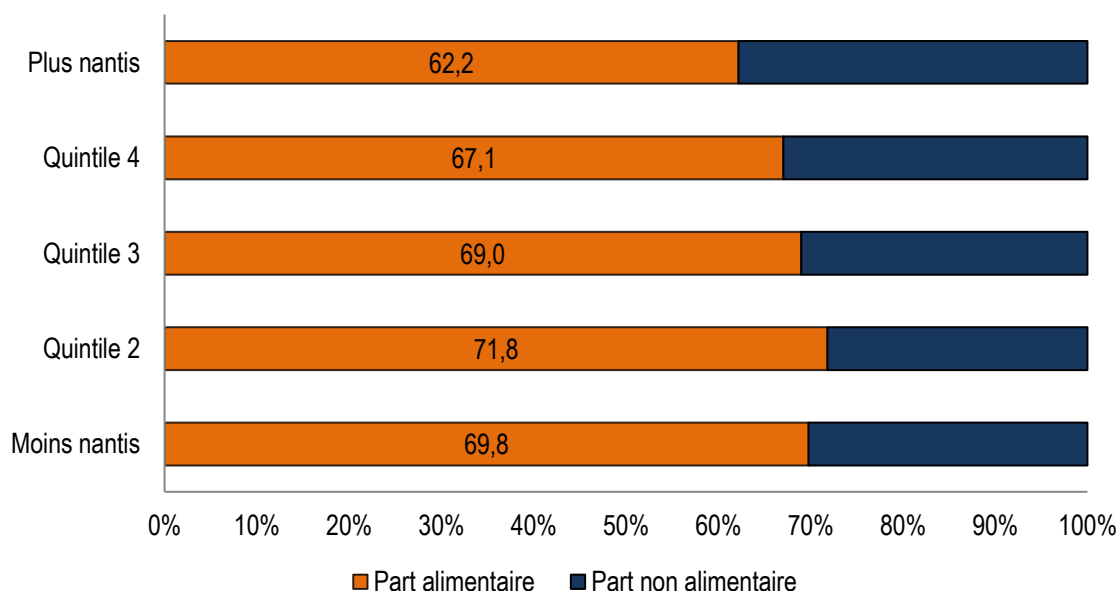
Tableau 1-2: Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par quintile (%)

	Moins nantis	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Plus nantis	Ensemble
Consommation alimentaire sans autoconsommation	39,6	50,0	52,1	53,6	50,1	49,8
Autoconsommation alimentaire	30,2	21,8	16,9	13,5	12,1	17,0
Consommation non alimentaire sans les loyers	24,8	22,7	25,4	28,1	33,6	28,3
Loyer payé y compris les imputations	5,4	5,5	5,6	4,8	4,2	4,9
Consommation totale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Consommation totale en milliards de FCFA	713	842	944	1201	1874	5574

Source : EMOP-2019

La part alimentaire des dépenses est un indicateur pertinent de l'état de bien-être du ménage. Il s'agit de la fonction « Alimentation et boissons non alcoolisées » au niveau du tableau 1-3. Elle s'obtient aussi comme la somme des deux premières lignes du tableau 1-2. Au niveau national, la part alimentaire est 66,8 %. Dans le chapitre 1, la part alimentaire s'analyse comme une mesure complémentaire de la pauvreté. La part des dépenses allouées à l'alimentation baisse du quintile le moins nanti au quintile le plus nanti.

Figure 1-1: Répartition des parts alimentaires et non alimentaires selon le quintile (%)



Source : EMOP-2019

Allocation des dépenses selon les fonctions de consommation

De façon globale, les ménages maliens mettent plus de la moitié de leurs dépenses dans l'alimentation (66,8 %). Cette part varie d'un maximum de 80,5 % dans la région de Kayes à un minimum de 47,0 % dans le district de Bamako. Autrement dit si les ménages de toutes les autres régions ont mis plus de la moitié de leurs dépenses dans l'alimentation, Bamako en a mis moins de la moitié. Ce résultat est d'autant plus plausible dans la mesure où la grande majorité des ménages aisés réside à Bamako. En effet, selon la théorie économique les ménages les plus aisés effectuent des dépenses de prestige qui se révèlent plus onéreuses que celles allouées à l'alimentation.

En ce qui concerne le logement, il ressort qu'environ 9,4 % des dépenses des ménages sont affectées au logement, suivi dans un ordre important par le transport (5,6 %), les habillements (5,5) etc.

Tableau 1-3: Part des dépenses par fonction de consommation selon la région (%)

Fonction de consommation	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	80,5	71,5	70,6	71,5	74,3	71,1	75,4	54,7	47,0	66,8
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	0,1	0,2	0,3	0,3	0,2	0,5	0,1	0,7	0,3	0,3
Articles d'Habillement et Chaussures	3,8	8,1	4,6	4,6	4,9	5,9	3,5	6,3	6,6	5,5
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	5,1	6,8	6,1	8,4	8,4	7,8	12,9	14,3	15,7	9,4
Meubles, Articles de ménages et Entretien	2,1	2,0	3,0	3,2	2,6	1,9	1,7	5,0	2,6	2,6
Santé	1,8	3,1	2,7	1,4	1,9	2,5	1,8	0,6	2,2	2,1
Transport	2,6	3,0	7,2	4,0	3,7	2,6	1,2	7,7	10,3	5,6
Communication	2,2	1,9	2,8	2,3	2,1	2,2	1,7	5,6	5,1	3,0
Loisirs et Cultures	0,8	0,7	0,6	2,1	0,6	3,2	1,1	2,5	3,1	1,6
Enseignements	0,2	0,5	0,5	0,1	0,0	0,0	0,2	0,5	1,9	0,7
Restaurants et Hôtels	0,0	0,4	0,1	0,0	0,0	0,0	-	0,1	0,4	0,2
Biens et services divers	0,9	1,9	1,6	2,1	1,2	2,3	0,4	1,8	4,6	2,3
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Montant total en milliards de FCFA	904	629	772	642	607	343	173	139	1366	5 574

Source : EMOP-2019

Fonctions de consommation et niveau de pauvreté des ménages

Selon les théories économiques, la part des dépenses allouées à l'alimentation diminue lorsque le revenu du ménage croît. L'enquête de 2019, confirme une plus grande affectation des dépenses des ménages pauvres (70,2 %) dans l'alimentation contre 66,0 % pour les ménages non pauvres. La différence est observée sur un grand nombre de fonctions notamment les logements, eau, électricité, gaz et autres combustibles ; le transport etc.

Tableau 1-4: Part des dépenses par fonction de consommation selon le niveau de pauvreté des ménages (%)

Fonction	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	66,0	70,2	66,8
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	0,3	0,3	0,3
Articles d'Habilllements et Chaussures	5,4	5,7	5,5
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	10,0	7,1	9,4
Meubles, Articles de ménages et Entretien	2,5	2,9	2,6
Santé	1,9	3,0	2,1
Transport	5,7	5,1	5,6
Communication	3,2	2,3	3,0
Loisirs et Cultures	1,8	1,0	1,6
Enseignements	0,7	0,3	0,7
Restaurants et Hôtels	0,2	0,2	0,2
Biens et services divers	2,4	1,9	2,3
	100	100	100
Montant total en milliards de FCFA	4 457	1 117	5 574

Source : EMOP-2019

Fonctions de consommation et niveau d'instruction du chef du ménage

Les résultats présentés dans le tableau1-5 montrent que la part des dépenses allouées à l'alimentation diminue lorsque le niveau d'instruction du Chef de ménage augmente. Ainsi, les ménages qui ont un chef de ménage ayant un niveau d'instruction supérieur ont une part alimentaire plus faible (45,8 %) comparativement aux autres niveaux d'instruction. En effet, une grande partie des dépenses de ces ménages sont orientées vers le logement (15,7 %), les transports (10,7 %), articles d'habillement et de chaussures (6,6 %). Les ménages avec un chef sans niveau d'instruction ont des parts de

dépenses toutes inférieures à 10 % pour toutes les autres fonctions sauf la fonction alimentation ou la part est plus élevée (71,4 %).

Tableau 1-5: Part des dépenses par fonction de consommation selon le niveau d'instruction du chef du ménage (%)

Fonction de consommation	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	71,4	62,3	53,9	45,8	66,8
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3
Articles d'Habillement et Chaussures	5,1	6,0	6,4	6,6	5,5
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	7,9	11,0	13,7	15,7	9,4
Meubles, Articles de ménages et Entretien	2,5	2,6	2,5	2,6	2,6
Santé	2,1	2,2	2,4	1,7	2,1
Transport	4,5	6,3	8,7	10,7	5,6
Communication	2,5	3,6	4,6	5,5	3,0
Loisirs et Cultures	1,3	1,8	2,9	3,3	1,6
Enseignements	0,4	0,9	1,1	2,2	0,7
Restaurants et Hôtels	0,1	0,2	0,4	0,6	0,2
Biens et services divers	1,8	2,8	3,1	5,1	2,3
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Montant total en milliards de FCFA	3 758	1 107	339	371	5 574

Source : EMOP-2019

Fonctions de consommation et taille des ménages

Le tableau ci-dessous montre que la part des dépenses alimentaires augmente avec la taille du ménage. Cette part est de 64,4 % pour les ménages d'une à 3 personnes et de 69,0 % pour les ménages de 16 personnes et plus.

En ce qui concerne les dépenses de logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles, leur part diminue avec la taille du ménage. C'est ainsi qu'elles sont estimées à 11,9 % pour les ménages d'une à trois personnes et 4,9 % pour les ménages de 16 personnes et plus.

Tableau 1-6: Part des dépenses par fonction de consommation selon la taille de ménage (%)

Fonction de consommation	1-3 pers	4-7 pers	8-10 pers	11-15 pers	16+ pers	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	64,4	65,8	67,4	68,4	69,0	66,8
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3
Articles d'Habillement et Chaussures	4,8	5,4	5,7	5,5	5,7	5,5
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	11,9	10,8	9,5	7,5	4,9	9,4
Meubles, Articles de ménages et Entretien	2,7	2,6	2,5	2,5	2,5	2,6
Santé	1,8	1,8	2,1	2,6	3,1	2,1
Transport	5,7	5,2	5,4	5,8	6,8	5,6
Communication	3,5	3,1	2,9	2,8	3,0	3,0
Loisirs et Cultures	1,9	1,9	1,4	1,4	1,3	1,6
Enseignements	0,2	0,6	0,6	0,9	0,9	0,7
Restaurants et Hôtels	0,6	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2
Biens et services divers	2,2	2,4	2,2	2,3	2,4	2,3
	100	100	100	100	100	100
Montant total en milliards de FCFA	479	2377	1193	855	671	5 574

Source : EMOP-2019

Le poids des principaux produits alimentaires consommés

De tous les produits alimentaires consommés, le riz coûterait plus cher aux ménages en termes de dépenses avec 19,8 % du poids des dépenses alimentaires totales. Le riz est suivi par le mil (8,7 % des dépenses alimentaires) et la viande de bœuf fraîche 6,4 %. L'autre produit alimentaire non cités représente 4,7 % des dépenses alimentaires.

Tableau 1-7: Le poids des principaux produits alimentaires consommés

Produits alimentaires	Montant (Millions de FCFA)	Part alimentaire (%)	Part cumulée (%)
Riz	654 137	19,8	19,8
Mil	288 077	8,7	28,5
Sucre	194 255	5,9	34,4
Sorgho	103 683	3,1	37,6
Viande de bœuf fraîche	209 817	6,4	43,9
Thé	110 903	3,4	47,3
Maïs en grain crus	199 181	6,0	53,3
Beurre de karité	32 341	1,0	54,3
Poissons fumés, sèches, salés	147 772	4,5	58,8
Poissons frais	101 452	3,1	61,9
Huile d'arachide	107 555	3,3	65,1
Pain	101 501	3,1	68,2
Arachide décortiqué	57 382	1,7	69,9
Viande de mouton ou de chèvre fraîche	131 909	4,0	73,9
Lait frais local	36 270	1,1	75,0
Tubercules et plantain	68 466	2,1	77,1
Oignon frais	77 881	2,4	79,5
Cube (Maggi, Jumbo etc.)	53 926	1,6	81,1
Lait en poudre	83 931	2,5	83,6
Haricots secs	55 768	1,7	85,3
Autres produits alimentaires	484 495	14,7	100,0
Total	3 300 702	100,0	

Source : EMOP-2019

Tableau 1-8: Les dix produits non-alimentaires les plus achetés par milieu

Dépenses totales, millions de FCFA	
Bamako	
Essence, autres combustibles (pour le transport) et lubrifiants	90 417
Loyers	74 862
Habillement	71 875
Électricité	57 271
Services d'appel téléphonique (portable)	56 590
Combustibles solides (charbon, bois, etc.)	42 609
Enseignement (frais de scolarité et de prise en charge de l'enfant)	26 007
Bus et taxi (tous les membres du ménage)	24 292
Frais pour la TV, radio, etc. (incl. l'équipement loué)	20 510
Médicaments et produits et équipement thérapeutiques	20 197
Autres villes	
Loyers	44 899
Habillement	38 587
Essence, autres combustibles (pour le transport) et lubrifiants	22 435
Services d'appel téléphonique (portable)	20 519
Combustibles solides (charbon, bois, etc.)	16 797
Électricité	15 047
Médicaments et produits et équipement thérapeutiques	14 145
Chaussures et réparation	10 457
Articles ménagers non durables (savon, produits de nettoyage et d'entretien etc.)	9 926
Téléphones portables (y compris les réparations)	7 819
Rural	
Loyers	153 557
Habillement	122 594
Essence, autres combustibles (pour le transport) et lubrifiants	74 246
Médicaments et produits et équipement thérapeutiques	59 433
Services d'appel téléphonique (portable)	51 929
Chaussures et réparation	42 514
Articles ménagers non durables (savon, produits de nettoyage et d'entretien etc.)	39 656
Combustibles solides (charbon, bois, etc.)	25 534
Maintenance et réparation des véhicules, vélos, mc (incl. les pièces détachées)	23 431
Téléphones portables (y compris les réparations)	16 720

Source : EMOP-2019

2. MESURE ET ANALYSE DE LA PAUVRETE

La notion de bien-être recouvre plusieurs définitions et concepts. Ce rapport traite d'abord de ce qui est généralement défini comme la pauvreté, à savoir le fait pour un ménage ou une personne de ne pas disposer des ressources ou des compétences nécessaires pour satisfaire ses besoins essentiels (Aline Coudouel, Jesko S. Hentschel et Quentin T. Wodon ; 2002). Cette définition se fonde sur une comparaison des niveaux de revenus, de consommation, d'éducation et de certains autres attributs des personnes. Comme énoncé dans l'introduction, l'EMOP se réfère aux dépenses de consommation pour évaluer la pauvreté dans sa dimension monétaire. Certains autres aspects du bien-être en lien avec la pauvreté monétaire sont présentés dans le chapitre 4. D'autres aspects de la pauvreté liés aux conditions de vie des ménages tels que l'éducation, la santé, l'emploi ainsi que ceux relatifs à la pauvreté subjective ont été présentés dans les rapports de passage.

2.1. Concepts et mesures de la pauvreté

Dans la littérature, trois éléments sont requis dans le calcul d'une mesure de la pauvreté. De prime abord il y a lieu de choisir l'indicateur le mieux adapté à la mesure du bien-être qui peut être le revenu ou les dépenses de consommation. Ensuite, il convient de déterminer une ligne de pauvreté, c'est-à-dire un seuil en dessous duquel un ménage ou une personne déterminée(e) sera considéré(e) comme pauvre. En dernier lieu, il est nécessaire de sélectionner des indices en l'occurrence ceux de Foster, Greer et Thorbecke (FGT) (voir les Définitions des concepts clés, p.18) qui servent à mesurer la pauvreté.

L'EMOP en collectant les informations sur la consommation des ménages, s'est intéressé à trois types de dépenses qui couvraient pratiquement l'ensemble des mouvements pour lesquels les mêmes ménages étaient amenés à effectuer des dépenses sur les 4 passages. Il s'agissait essentiellement des dépenses rétrospectives sur :

- Les sept derniers jours en ce qui concerne les produits alimentaires de base ou essentiels ;
- Les trois derniers mois sur les produits non alimentaires dont les dépenses sont moins fréquentes (semi-durables) ;
- Les dépenses des douze derniers mois qui ont été captées seulement au premier et au dernier passage (biens durables).

La valeur de ces dépenses était captée sous forme **d'achat, d'autoconsommation** ou de **cadeaux reçus**.

2.2. Détermination des seuils de pauvreté et déflateurs spatiaux

Dans la littérature, on retient qu'au Mali les estimations de la pauvreté en 2001 ont été construites selon une variante de la méthode dite de l'énergie nutritive (DNSI, 2004).

L'approche a consisté à calculer un seuil alimentaire de pauvreté selon cette méthode (en réalisant une correspondance statistique entre la consommation énergétique et la dépense alimentaire), et à rajouter au seuil de pauvreté alimentaire ainsi obtenu une estimation des besoins non-alimentaires. La Banque mondiale en utilisant les mêmes données de l'EMEP, a recalculé un autre seuil sur la base du coût des besoins de base.

En 2006, le seuil de pauvreté a tout simplement été obtenu en appliquant l'inflation (9,65 %) entre 2001 et 2006 au seuil de 2001 calculé par la Banque Mondiale. En 2010, le seuil de pauvreté a été estimé à nouveau en tenant compte de l'évolution du coût de la vie entre les ELIM 2006 et 2010 sur la base de la ligne de pauvreté établie en 2006. En 2010, les taux d'inflation séparés pour le seuil alimentaire et le seuil non-alimentaire ont été calculés.

En 2011, pour rester cohérent dans l'application des approches méthodologiques afin d'assurer la comparabilité dans le temps entre les résultats de la série des opérations ayant servi à l'analyse de la pauvreté, la même démarche a été adoptée c'est-à-dire procéder à l'actualisation des deux composantes du seuil de pauvreté de l'ELIM 2010 pour déterminer celui de l'EMOP 2011. Ainsi, les calculs effectués ont permis d'avoir un seuil de pauvreté global estimé à 171 810 FCFA par tête et par an.

A partir de l'EMOP 2013, pour tenir compte des différences de prix entre les années, le seuil de pauvreté a été obtenu en actualisant celui de 2011 par le rapport des Indices Harmonisés de Prix à la Consommation (IHPC)⁶. Cela consiste pour une année (n), de multiplier le seuil de l'année (n-1) par le rapport des Indices Harmonisés de Prix à la Consommation (IHPC) entre l'année (n) et l'année (n-1).

Concernant le seuil de pauvreté de 2019, il a été obtenu en actualisant le seuil calculé dans l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM), conduite au Mali en 2018/2019, par la méthode du rapport des indices IHPC entre les deux années.

Les enquêtes EMOP et EHCVM visent les mêmes objectifs, c'est-à-dire fournir des éléments nécessaires à l'évaluation de la pauvreté. Il s'agit des informations sociodémographiques (composition du ménage, éducation, etc...), des caractéristiques du logement, de la possession des biens durables, d'accès aux infrastructures de base. Elles collectent aussi des informations suffisantes pour l'estimation des dépenses totales de consommation pour chaque ménage. Celles-ci couvrent à la fois les dépenses alimentaires et non alimentaires. Les produits alimentaires et non alimentaires peuvent être achetés par les ménages ou acquis d'une autre manière (autoconsommation, cadeaux reçus).

L'approche utilisée pour le calcul du seuil de pauvreté dans l'enquête EHCVM est semblable à celle de l'enquête EMEP en 2001, c'est-à-dire l'approche du coût des besoins de base. La construction du seuil passe par deux étapes : construire un seuil alimentaire, puis un seuil non alimentaire et ensuite faire la somme des deux. Le seuil alimentaire est déterminé par la valorisation d'un panier de biens alimentaires. Le panier retenu est la liste des produits correspondant à 85% de la consommation alimentaire des ménages ayant une dépense par tête comprise entre les 3^{ème} et 8^{ème} décile. Le seuil non alimentaire est une combinaison du seuil alimentaire.⁷

Ainsi le seuil de pauvreté utilisé à l'EMOP 2019/2020 correspond au seuil national de pauvreté calculé par l'enquête EHCVM actualisé par le rapport des indices cités plus haut.

Le seuil obtenu pour l'EMOP 2019/2020 est de 263 694 FCFA

Tableau 2-1: Evolution des seuils et incidences de pauvreté

Années de référence	Seuils de pauvreté (FCFA)	Incidence de la pauvreté (%)	Intervalle de confiance à 95%		Incidence de la pauvreté sans les régions du Nord
			Borne inf.	Borne sup.	
EMEP 2001	136 000	55,6	53,10	58,02	57,9
Actualisation à partir du seuil de l'EMEP 2001					
ELIM 2006	149 000	47,6	45,5	49,6	49,1
ELIM 2009-10	165 000	43,7	42,0	45,2	45
EMOP 2011	172 000	45,6	43,3	47,5	45,9
EMOP 2013	174 000	47,1	44,9	49,3	47,1
EMOP 2014	175 000	46,9	45,0	48,7	48
EMOP 2015	177 000	47,2	45,4	49,1	48,3
EMOP 2016	175 000	46,8	44,9	48,6	48,1
EMOP 2017	178 343	44,9	43,1	46,7	46
EMOP 2018	181 201	43,8	41,9	45,8	44,9
Actualisation à partir du seuil de l'EHCVM 2018					
EHCVM 2018	269 485	42,1	40,3	43,9	42,5
EMOP 2019	263 694	42,3	40,4	44,2	44,2

⁶ L'indice IHPC représente le niveau général des prix à la consommation (base 100 : année 2014). L'indice est déterminé pour les régions de Kayes, Sikasso, Mopti, Gao et Bamako. Les valeurs utilisées pour l'actualisation sont celles de l'indice au niveau national.

⁷ Voir la méthodologie en annexe 1 (point 6) pour plus de détails.

*EMOP 2013 sans les trois régions du nord (Gao, Tombouctou et Kidal)

*EMOP 2014 à 2018 sans la région de Kidal

Source: EMEP 2001, ELIM 2006, MICS/ELIM2009, EMOP 2011-2019

2.3. Unité d'analyse

L'unité d'analyse la plus petite à laquelle s'applique la théorie de l'analyse de la pauvreté serait l'individu. Mais ce choix se révélerait peu pratique étant donné la nature contraignante des indicateurs de bien-être qui sont généralement admis pour mesurer la pauvreté (Angèle Soliz, Luis Alejandro, juin 1999). En effet, si la consommation est jugée adéquate pour mesurer le bien-être d'une personne puisque tous les individus effectuent des dépenses de consommation, cependant, force est de s'en convaincre qu'il y a des dépenses, comme celles du logement ou d'électricité qui sont difficiles à individualiser. Aussi, une des raisons déterminantes est peut-être le fait que des données sur la consommation individuelle ne sont pas toujours disponibles dans la plupart des cas ; les enquêtes sur la consommation se réalisant usuellement au niveau du ménage. En outre ces biens font l'objet d'économie d'échelle.

Il s'agit d'un choix pertinent, puisque des dépenses telles que le logement, l'alimentation, et les factures d'eau ou d'électricité sont communes au ménage tout entier étant donné qu'on ne dispose pas en général de données pour chaque individu composant le ménage.

Cependant, si le ménage est considéré comme unité d'analyse, les principaux résultats relatifs aux indices de pauvreté se réfèrent aux individus.

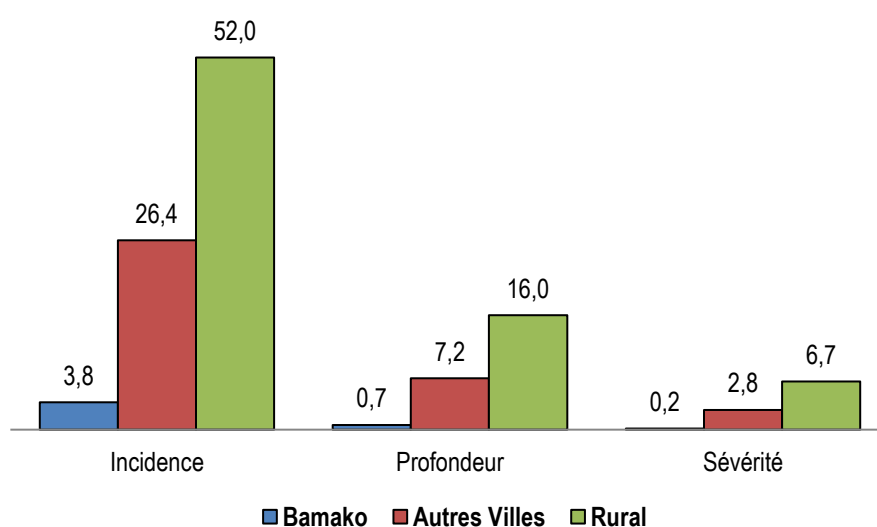
3. CARACTERISATION DE LA PAUVRETE

3.1. Analyse régionale et spatiale de la pauvreté

L'ampleur de la pauvreté mesurée par son incidence c'est-à-dire la proportion d'individus pauvres dans la population, est estimée à 42,3 % au niveau national en 2019.

Les résultats de l'enquête révèlent une incidence de la pauvreté estimée à 3,8 % à Bamako contre respectivement 26,4 % et 52,0 % dans les autres villes et en milieu rural. Ce faible taux à Bamako s'explique en général par les opportunités d'emploi ainsi que le niveau de vie élevé dans cette zone. On observe la même tendance au niveau de la profondeur aussi bien que de la sévérité c'est-à-dire qu'il y a plus d'efforts à fournir en termes de ressources pour réduire la pauvreté dans les autres villes et en milieu rural qu'à Bamako.

Figure 3-1: Indices de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP-2019

La présentation des résultats par région montre que l'ampleur de la pauvreté est la plus élevée à Sikasso, Koulikoro et Ségou avec des incidences respectives de 71,9 %, 62,1 % et 53,6 %.

Concernant la profondeur et la sévérité, elles sont également plus élevées à Sikasso, Koulikoro et Ségou traduisant ainsi une inégalité dans la distribution des dépenses de consommation qui servent à mesurer le niveau de bien-être.

Tableau 3-1: Indices de pauvreté par région (%)

Région	Incidence	Profondeur	Sévérité
Kayes	18,4	2,3	0,5
Koulikoro	62,1	17,5	6,5
Sikasso	71,9	27,4	13,1
Ségou	53,6	19,2	8,5
Mopti	39,7	8,4	2,8
Tombouctou	12,7	1,9	0,4
Gao	39,7	7,6	2,1
Kidal	0,8	0,1	0,0
Bamako	3,8	0,7	0,2
Ensemble	42,3	12,8	5,4

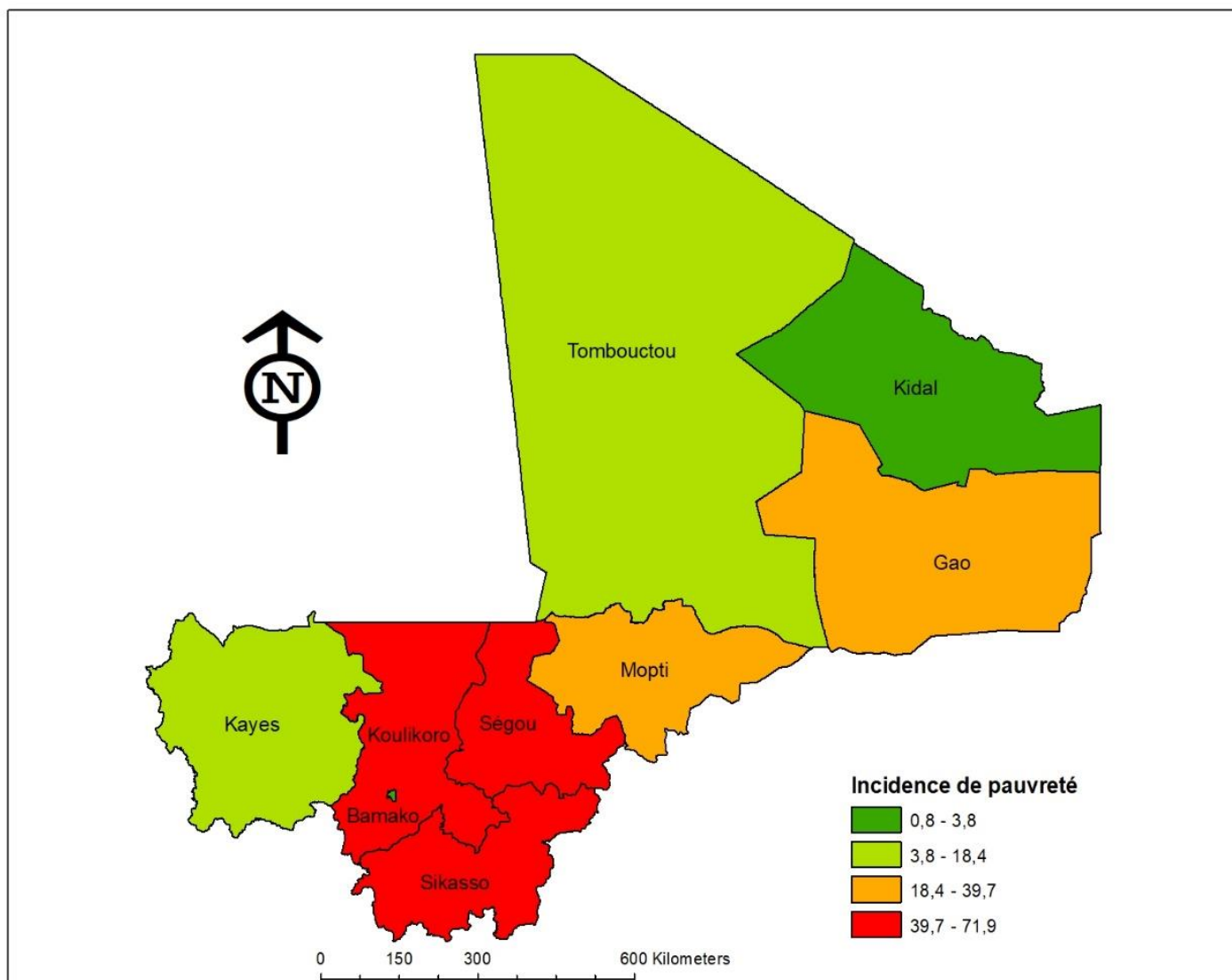
Source : EMOP-2019

La profondeur, c'est-à-dire le déficit moyen des dépenses par tête des pauvres par rapport au seuil de pauvreté est estimé à 12,8 % pour l'ensemble du pays.

Les résultats montrent une corrélation positive entre l'incidence de la pauvreté et sa profondeur observées dans les régions.

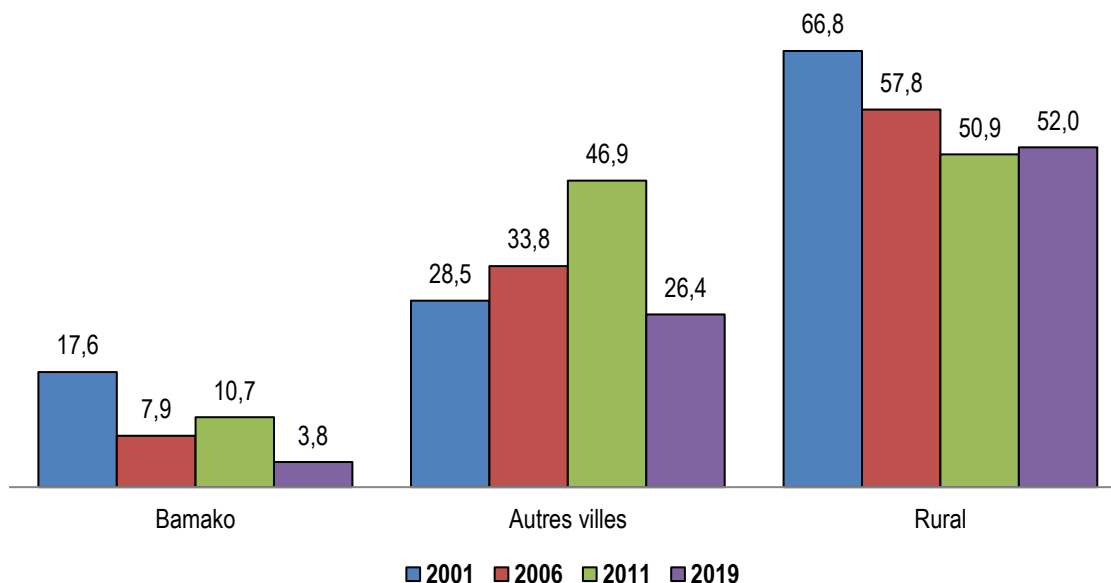
La sévérité de la pauvreté qui tient compte non seulement de l'écart séparant les pauvres du seuil de pauvreté, mais aussi de l'inégalité entre les pauvres, s'élève à 5,4 %. Elle est plus prononcée à Sikasso, Koulikoro, Mopti et Ségou.

Figure 3-2: Incidence de la pauvreté selon la région (%)



Source : EMOP-2019

Figure 3-3: Evolution de l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Sources: EMEP-2001 ELIM-2006, EMOP-2011, EMOP-2019

Tableau 3-2: Evolution de l'incidence de pauvreté selon le milieu de résidence (%)

Séries d'enquête	Bamako	Autres villes	Rural	Ensemble
2001	17,6	28,6	66,8	55,6
2006	7,9	34,1	57,8	47,6
2009	9,6	32	51,2	43,7
2011	10,7	47,7	51,1	45,6
2014	11,1	46,6	52,8	46,9
2015	11,2	47,7	53,1	47,2
2016	7,4	36,9	55,2	46,8
2017	4,7	32,9	53,6	44,9
2018	4,1	24,6	54,1	43,8
2019	3,8	26,4	52,0	42,3

Sources: EMEP 2001, ELIM 2006, MICS/ELIM 2009, EMOP-2011, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018

3.2. L'effort d'investissement

L'effort d'investissement est calculé pour appréhender l'écart entre la ligne de pauvreté et les dépenses par tête des pauvres. Il permet d'estimer l'aide financière à apporter aux pauvres pour les sortir de leur situation de pauvreté. Le tableau 3-3 donne l'effort d'investissement en montant moyen et total des aides par région et par milieu de résidence.

Dans l'ensemble l'effort d'investissement est estimé à 687,25 milliards de FCFA. Comme pour l'incidence de la pauvreté, l'effort est plus important à Sikasso (38,28 %) et plus faible à Bamako (0,68 %). En général, plus le nombre de pauvre est important, plus l'investissement à apporter est conséquent.

Le montant de l'écart moyen qui correspond au rapport entre la somme des écarts et le nombre de pauvres est de 79 978 F CFA dans l'ensemble.

Tableau 3-3: Effort d'investissement (en milliards de FCFA) par région et par milieu de résidence

	Ecart total		Ecart moyen
	Montant	%	
Région			
Kayes	16,61	2,42	33 244
Koulikoro	150,97	21,97	74 232
Sikasso	263,10	38,28	100 308
Ségou	169,67	24,69	94 580
Mopti	62,27	9,06	55 610
Tombouctou	4,77	0,69	39 953
Gao	15,15	2,20	50 690
Kidal	0,02	0,00	27 517
Bamako	4,68	0,68	45 090
Milieu de résidence			
Urbain	53,71	7,81	68 257
Rural	633,54	92,19	81 159
Total	687,25	100	79 978

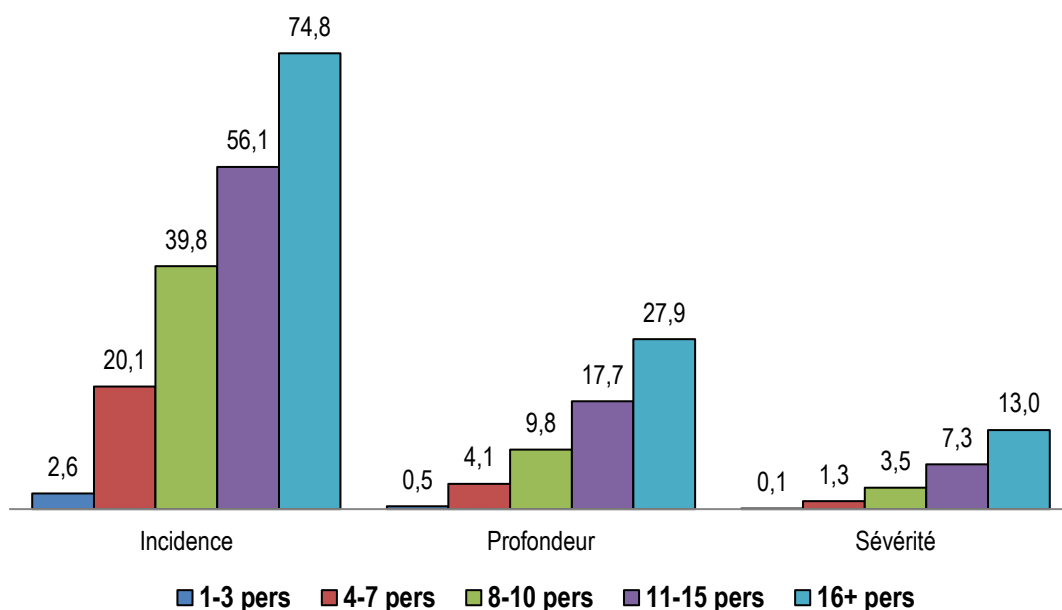
Source : EMOP-2019

3.3. Caractéristiques sociodémographiques et pauvreté

La pauvreté est le fait pour un ménage ou une personne de ne pas disposer de ressources pour faire face à ses besoins essentiels. En effet, elle se caractérise par un manque d'utilité dans les divers domaines de la vie tels que l'éducation, la santé, le logement, l'emploi, etc. Pour bien cibler les pauvres, il est indispensable d'avoir une masse d'information à travers laquelle ils sont identifiés en fonction de certaines caractéristiques propres aux personnes et aux ménages telles que le sexe, le niveau d'éducation, le statut dans l'emploi et la taille du ménage. En outre, si un ménage est pauvre, tous les individus de ce ménage sont pauvres. Les indices de pauvreté se réfèrent aux individus, et non au ménage. Le pourcentage de ménage pauvre peut donc être différent du pourcentage des individus pauvres dans chaque zone.

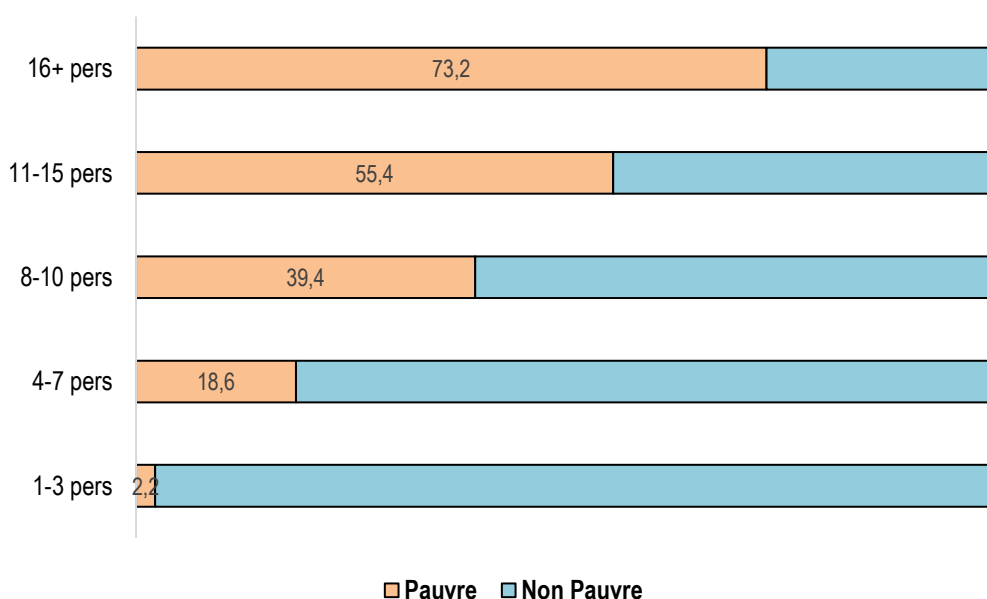
La taille du ménage c'est-à-dire le nombre de personnes vivant quotidiennement ensemble dans le ménage est un élément qui contribue à augmenter les besoins de consommation du ménage. Ainsi, si les ressources disponibles pour faire face aux besoins essentiels de tous les membres du ménage ne sont pas abondantes, alors le risque de basculer dans la pauvreté s'élève. L'enquête révèle une corrélation positive entre la taille des ménages et l'incidence de la pauvreté. L'analyse des résultats indique que l'ampleur de la pauvreté est plus élevée dans les ménages de seize (16) personnes et plus (74,8 %) contre seulement 2,6 % chez les ménages ayant un effectif compris entre 1 à 3 personnes.

Figure 3-4: Indices de pauvreté selon la taille du ménage (%)



Source : EMOP-2019

Figure 3-5: Répartition des ménages selon la taille et le statut de pauvreté (%)



Source : EMOP-2019

L'analyse des résultats de l'EMOP-2019 montre que l'incidence de la pauvreté est moins élevée dans les ménages dirigés par les femmes. Parmi les individus qui vivent dans un ménage dirigé par un homme, 43,7 % d'entre eux sont pauvres et que parmi les individus dans un ménage dirigé par une femme, 10,0 % d'entre eux sont pauvres. Ces ménages dirigés par les femmes sont plus souvent localisés en milieu urbain par rapport à l'ensemble et la taille de ces ménages est plus petite que la taille moyenne.

Tableau 3-4: Indices de pauvreté selon le sexe du chef du ménage (%)

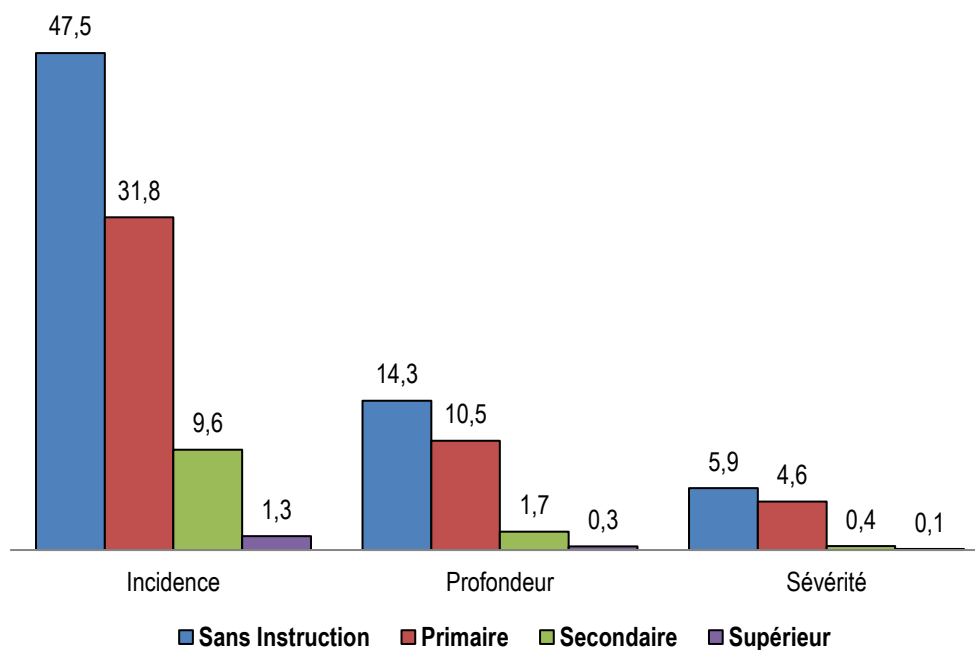
	Incidence	Profondeur	Sévérité
Masculin	43,7	13,3	5,6
Féminin	10,0	1,9	0,5
Ensemble	42,3	12,8	5,4

Source : EMOP-2019

3.4. Caractéristiques socioculturelles et pauvreté

Le niveau d'éducation d'un individu est une caractéristique fondamentale qui explique beaucoup de choses. Une bonne éducation donne la chance d'échapper à la pauvreté, de trouver un emploi, d'améliorer ses conditions de vie et de faire des choix. L'éducation est l'un des leviers les plus efficaces pour atteindre les Objectifs du Développement Durables (ODD). Le niveau de bien-être d'un ménage ou des individus qui y vivent peut donc à juste titre s'apprécier à travers celui de son chef. Contrairement à la taille, l'enquête révèle une corrélation négative entre le niveau d'instruction du chef de ménage et l'incidence de la pauvreté (1,3 % contre 47,5 %) respectivement pour un niveau d'éducation équivalent à celui du supérieur comparé à celui qui est sans niveau d'instruction au sens de l'enquête c'est-à-dire celui qui n'a jamais été à l'école ou qui s'est arrêté au niveau de la maternelle.

Figure 3-6: Indices de pauvreté selon le niveau d'instruction du chef du ménage (%)



Source : EMOP-2019

Parmi les caractéristiques individuelles, l'alphabétisation est un des facteurs fortement liés à la pauvreté. Même si le taux d'alphabétisation n'est pas très élevé au Mali, force est de constater qu'il a connu une croissance considérable entre 2001 (21,3 %) et 2019 (33,8 %). Quel que soit l'année, l'alphabétisation est plus répandue chez les hommes comparativement aux femmes.

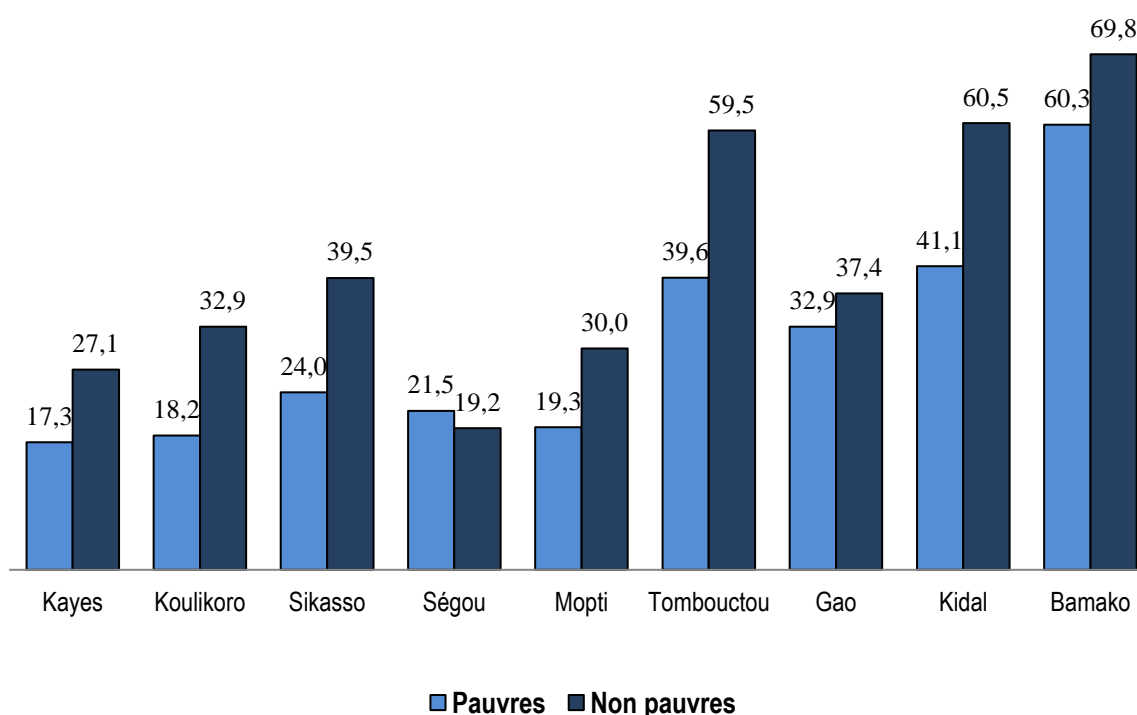
Tableau 3-5: Evolution du taux d’alphabétisation des personnes de 15 ans et plus par sexe (%)

Année	Masculin	Féminin	Ecart	Ensemble
2001	30,7	12,7	18,0	21,3
2006	34,9	18,2	16,7	26,2
2009	41,6	18,8	22,8	29,4
2011	43,1	24,6	18,5	33,4
2013	47,5	24,1	23,4	35,2
2014	41,5	21,5	20,0	31,0
2015	45,1	22,2	22,9	33,1
2016	41,4	21,6	19,8	31,0
2017	44,8	24,6	20,2	34,3
2018	46,2	25,7	20,5	35,5
2019	43,9	24,5	19,4	33,8

Source: EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP-2011, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018

On constate que quel que soit la région, les pauvres sont moins alphabétisés que les non pauvres avec des écarts plus ou moins prononcés selon les régions.

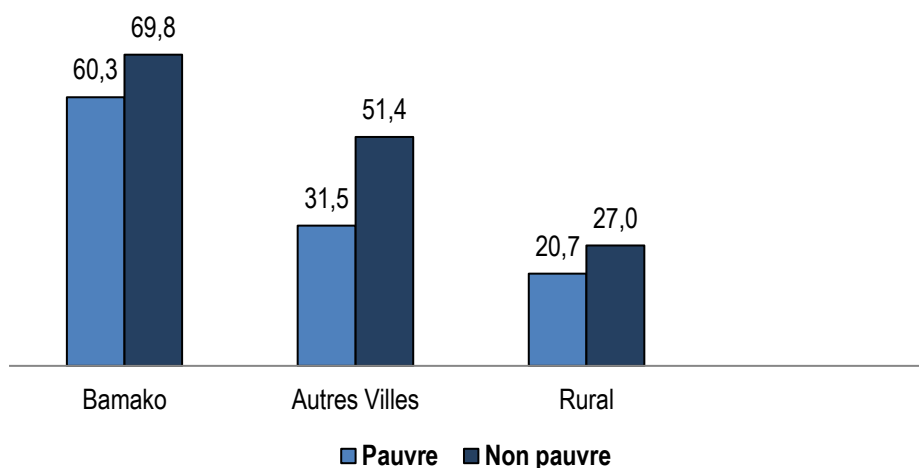
Figure 3-7: Taux d’alphabétisation des 15 ans et plus par région selon le niveau de pauvreté (%)



Source : EMOP-2019

Comme on pouvait s’y attendre, le taux d’alphabétisation est plus élevé dans les villes que les campagnes, et plus bas parmi les pauvres.

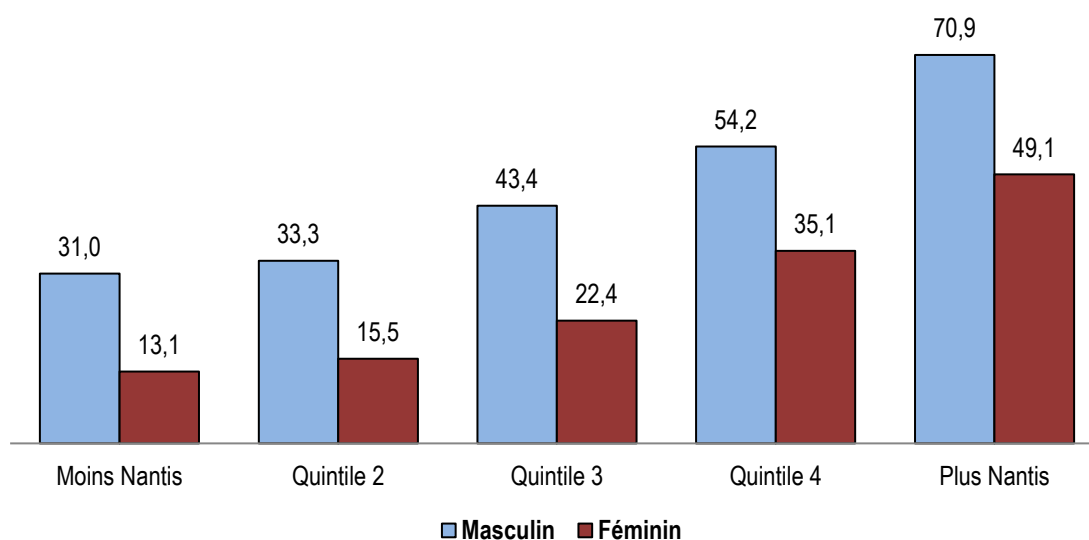
Figure 3-8: Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus par milieu selon le niveau de pauvreté (%)



Source : EMOP-2019

Le taux d'alphabétisation est élevé dans les ménages où la situation financière est meilleure. En effet, les ménages nantis ont plus de possibilités à supporter les coûts liés à la scolarisation.

Figure 3-9: Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus par quintile selon le sexe (%)



Source : EMOP-2019

Parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans, le taux d'alphabétisation des pauvres est estimé à 37,9 % soit 31,8 % chez les femmes contre 44,2 % pour les hommes. Cette disparité entre les hommes et les femmes pauvres doit inciter des actions pour réduire cet écart dans la mesure où le taux d'alphabétisation est considéré comme un indicateur stratégique de lutte pour la réduction de la pauvreté.

Tableau 3-6: Alphabétisation parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans, par sexe et selon le niveau de pauvreté et le milieu (%)

	Pauvre				Non Pauvre			
	Bamako	Autres Villes	Rural	Ensemble	Bamako	Autres Villes	Rural	Ensemble
Masculin	79,8	58,3	42,0	44,2	88,8	76,7	46,7	63,0
Féminin	74,7	52,1	28,9	31,8	70,2	62,9	31,6	48,2
Total	77,4	55,2	64,7	37,9	78,2	68,6	38,5	54,7

Source : EMOP-2019

3.5. Pauvreté et part de consommation alimentaire

Traditionnellement, le bien-être et la pauvreté sont mesurés en termes de capacités financières à faire face aux besoins de base. L'approche la plus limitée est d'utiliser le revenu ou la consommation en espèces. Cependant, l'estimation à travers les dépenses de consommation est préférable à celle du revenu car elles sont plus stables avec moins d'omissions. Aussi, pour plusieurs raisons, certaines personnes rechignent de déclarer leurs revenus.

Un nombre important de ménages, vivent totalement ou partiellement de leur propre production alimentaire (autoconsommation) et résident dans des logements dont ils sont les propriétaires. La valeur de cette consommation doit être incluse dans les dépenses des ménages lors de la comparaison du bien-être entre les groupes et au fil du temps.

Les deux mesures les plus courantes de bien-être et de la pauvreté sont le taux de pauvreté et la part de l'alimentation dans la consommation totale.

Lorsque les ménages obtiennent plus d'argent, ils dépensent aussi plus d'argent pour la nourriture, mais la part alimentaire dans le budget total descend (la loi d'Engel⁸). Engel a déclaré qu'un ménage est pauvre s'il utilise plus de 60 % du budget pour les produits alimentaires, et extrêmement pauvre s'il en affecte plus de 80 % dans l'alimentation.

En termes d'analyse, le taux de pauvreté renseigne sur l'ampleur de la pauvreté en indiquant la proportion d'individus pauvres qui vivent en dessous du minimum normatif requis pour satisfaire leurs besoins essentiels alors que la part alimentaire indique concrètement le niveau du bien-être d'un groupe de ménages. Ainsi, les deux mesures sont complémentaires et devraient normalement suivre la même tendance. En général, une part alimentaire faible devrait correspondre à un faible taux de pauvreté. Autrement, les perturbations observées dans cette corrélation positive, peuvent être expliquées par des choix méthodologiques différents.

La Figure 3.10 compare l'évolution du bien-être de 2011 à 2019 pour les deux approches. En effet, la situation s'avère similaire pour les deux méthodes. Dans l'ensemble, la part des dépenses totales consacrées à l'alimentation a connu une légère augmentation entre 2011 et 2019 (53,0 % contre 66,8 %). Selon la même figure, le taux de pauvreté a baissé entre 2011 et 2019, passant de 45,6 % à 42,3 %.

⁸ H. Houthakker, « An International Comparison of Household Expenditure Patterns, Commemorating The Centenary of Engel's Law », *Econometrica*, vol. 25, 1957, pp. 532-551

Figure 3-10: Part alimentaire et incidence de la pauvreté de 2011 et 2019 (%)

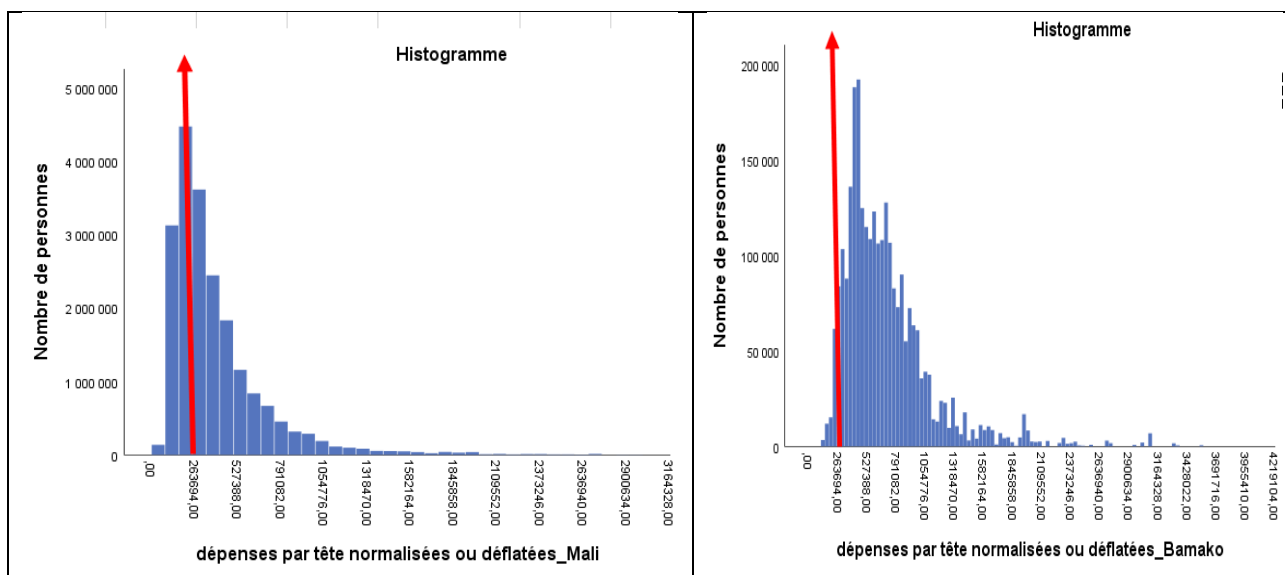
2019	Part alimentaire.	2011	2019	% pauvres	2011	
Supérieur	0-5		Bamako, Kidal	0-5	Kidal	
	6 - 10		Supérieur Secondaire	6 - 10	Bamako, secondaire, Supérieur	
	11 - 15		Tombouctou	11 - 15		
	16-20		Kayes	16-20		
	21-25			21-25	Primaire	
	26-30			Autres villes	26-30	
	31-35		Supérieur	Primaire	31-35	Gao
	36-40		Bamako,		36-40	Kayes
	41-45		Secondaire	Ensemble 2019, Gao, Mopti	41-45	Ensemble 2011
	46-50		Primaire, Non Pauvres	Sans Instruction,	46-50	Koulikoro, Tombouctou , Autres villes, Rural
Secondaire, Kidal	51-55	Koulikoro, Ensemble 2011	Ségou, Rural	51-55	Ségou, Sans Instruction	
	56-60	Kayes, Sikasso, Mopti, Gao, Rural, Sans Instr. , Autres villes		56-60	Sikasso, Mopti	
Non Pauvres, Autres villes, Primaire	61-65	Ségou, Kidal	Koulikoro	61-65		
	66-70	Tombouctou, Pauvres		66-70		
Sikasso, Ensemble 2019	71-75		Sikasso	71-75		
	76-80			76-80		
Koulikoro, Rural, Mopti, Ségou, Tombouctou, Gao, Sans Instruction, Pauvres	81-85			81-85		
	86-90			86-90		
	91-95			91-95		
	96-100			96-100		
	Kayes					

Sources : EMOP-2011, EMOP-2019

3.6. La distribution des ménages selon les dépenses par tête

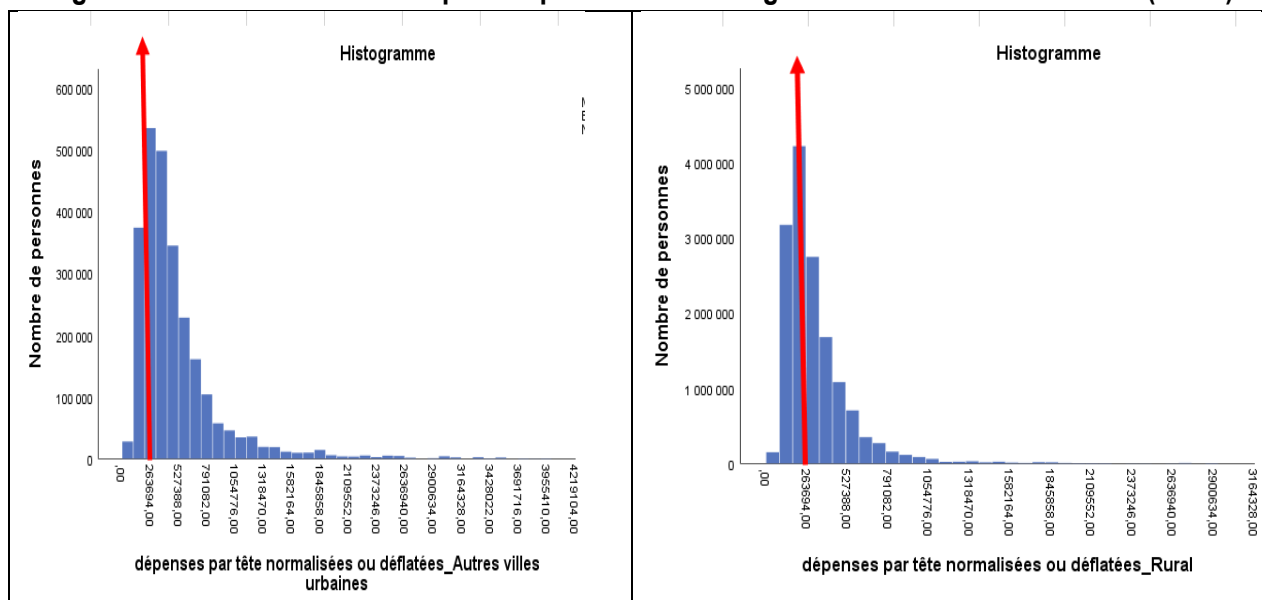
Les Figures 3-10 et 3-11 montrent que les distributions des dépenses par tête dans les milieux différents se distinguent très nettement. Dans le milieu rural, une grande partie des individus (52,0 %) se trouve dans des ménages pauvres. Dans les Autres villes, la distribution est plus étalée à droite du seuil. 26,4 % d'entre eux sont pauvres. A Bamako, avec seulement 3,8 % de la population au-dessous du seuil, la distribution est beaucoup plus étendue à droite, ce qui signifie un grand nombre de ménages plus nantis.

Figure 3-11: Distribution des dépenses par tête des ménages au niveau national et à Bamako (FCFA)



Source : EMOP-2019

Figure 3-12: Distribution des dépenses par tête des ménages ruraux et des autres villes (FCFA)



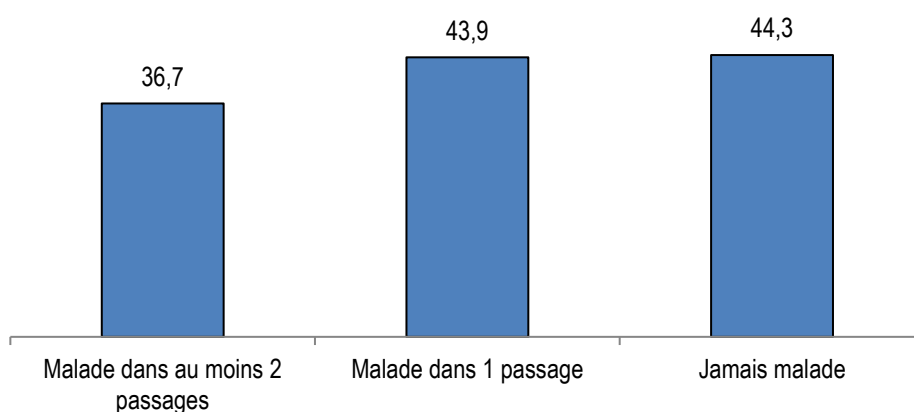
Source : EMOP-2019

4. ETAT SANITAIRE DE LA POPULATION, ACTIVITÉ ET PAUVRETÉ

4.1. Santé et pauvreté

L'EMOP renseigne une série de questions qui informent sur l'état de santé de la population, les services de santé auxquels elle recourt en cas de nécessité et les difficultés rencontrées lors des consultations médicales. Ces informations sanitaires croisées avec le statut de pauvreté montrent que 44,3 % de la population n'ont pas contracté une maladie durant les derniers mois.

Figure 4-1: Incidence de la pauvreté selon le statut de morbidité sur les 4 passages (%)

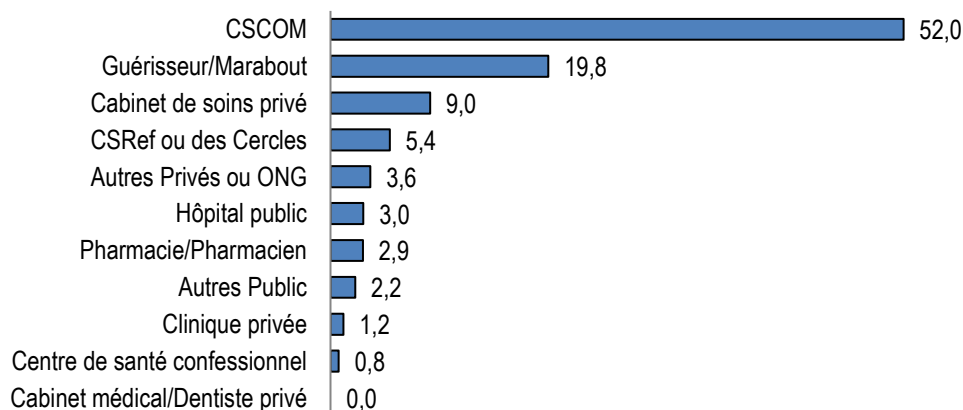


Source : EMOP-2019

Les résultats montrent également que les prestataires de service de santé auxquels les pauvres font beaucoup plus recours en cas de maladie ou blessure sont les CSCOM (52,0 %), suivis du guérisseur ou marabout (19,8 %) et cabinet de soin privé (9,0 %).

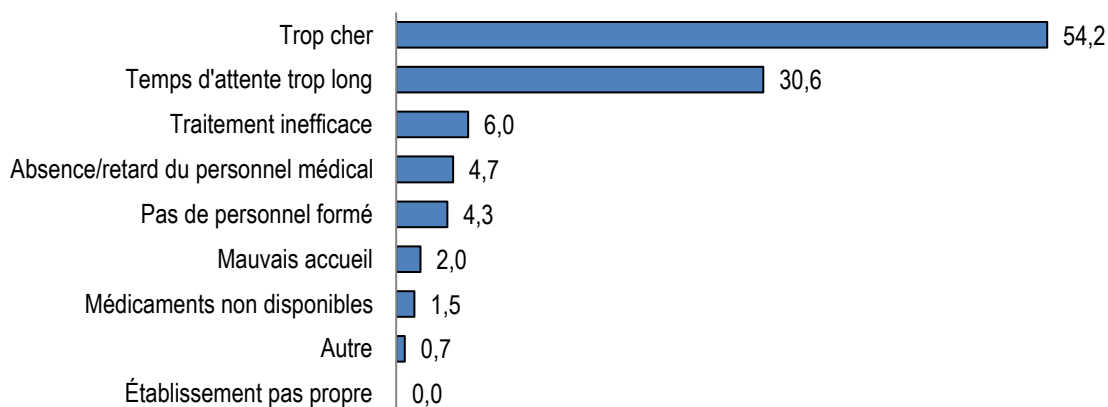
L'ensemble des difficultés rencontrées par les pauvres lors des consultations se résument essentiellement aux coûts de consultation (54,2 %), le temps d'attente (30,6 %), l'inefficacité des traitements (6,0 %) etc.

Figure 4-2: Répartition de la population pauvre sur les types de prestataire de service de santé consultés (%)



Source : EMOP-2019

Figure 4-3: Les types de problèmes rencontrés au service de santé par la population pauvre (%)



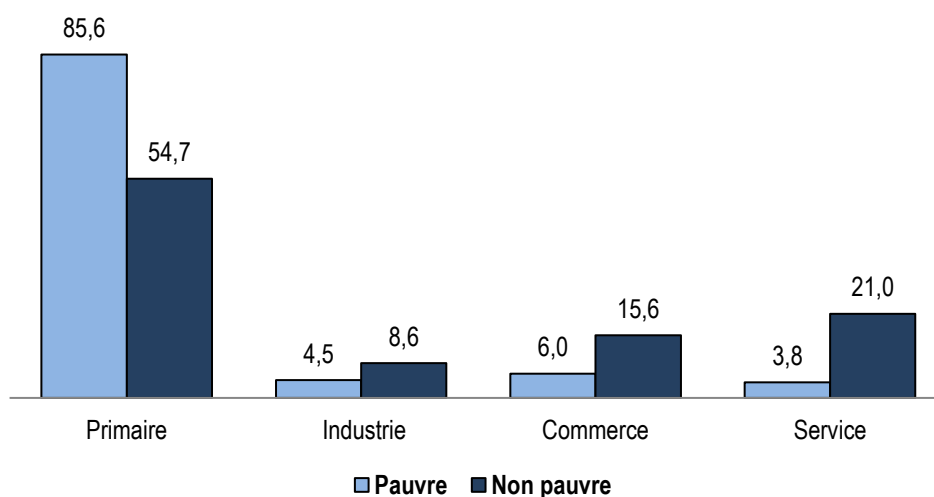
Source : EMOP-2019

4.2. Pauvreté selon l'activité

Les résultats indiquent qu'au sein des ménages pauvres, le secteur primaire (85,6 %) composé majoritairement d'agriculteurs est le plus dominant. Ce secteur est suivi du commerce (6,0 %), de l'industrie (4,5 %) et des services (3,8 %) et. Lorsqu'on s'intéresse aux non pauvres, le primaire reste dominant mais avec une proportion plus faible (avec un peu plus d'une personne sur deux). Le secteur primaire au niveau des non pauvres est suivi par le service avec (21,0 %).

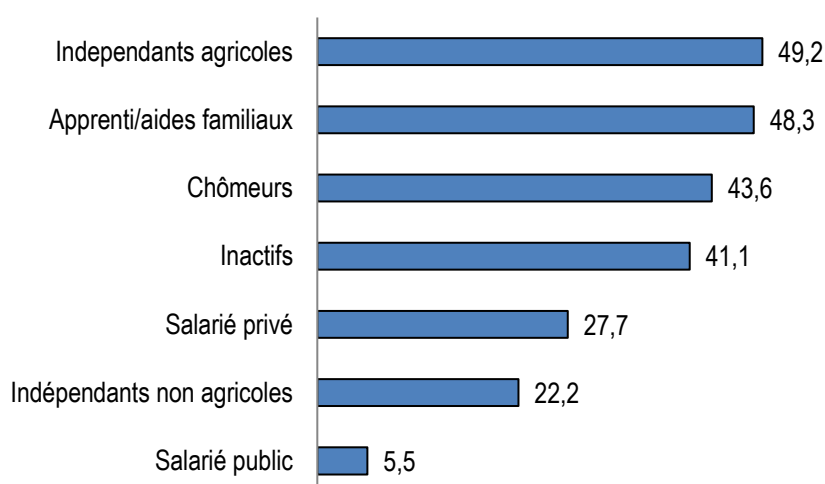
Par ailleurs, en distinguant les différents groupes socioéconomiques se présentant sur le marché du travail, les résultats montrent que près de la moitié des indépendants agricoles et des apprentis/aides familiaux sont pauvres avec 49,2 % et 48,3 % respectivement. Les groupes socioéconomiques les moins pauvres sont les salariés (du public ou du privé) et les indépendants non agricoles.

Figure 4-4: Répartition des employés selon la branche d'activité et le statut de pauvreté (%)



Source : EMOP-2019

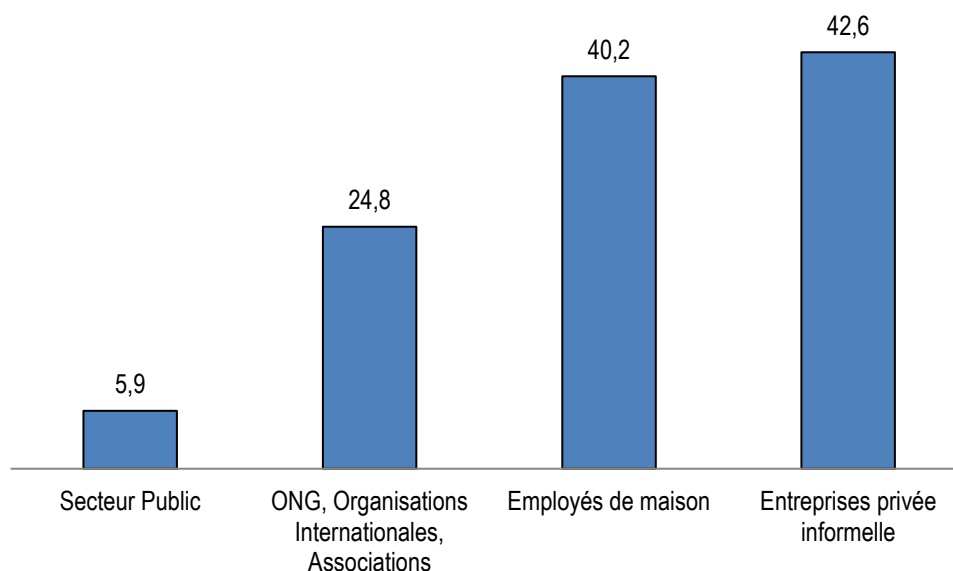
Figure 4-5: Taux de pauvreté des groupes socioéconomiques des individus (%)



Source : EMOP-2019

L'analyse de la pauvreté basée sur le secteur institutionnel montre que le phénomène sévit beaucoup plus chez les employés de maison et dans les entreprises privées informelles avec respectivement 40,2 % et 42,6 % des pauvres. Les employés du secteur public et les ONG, organisations sont les moins pauvres avec 5,9 % et 24,8 % respectivement.

Figure 4-6 Taux de pauvreté selon le secteur institutionnel (%)



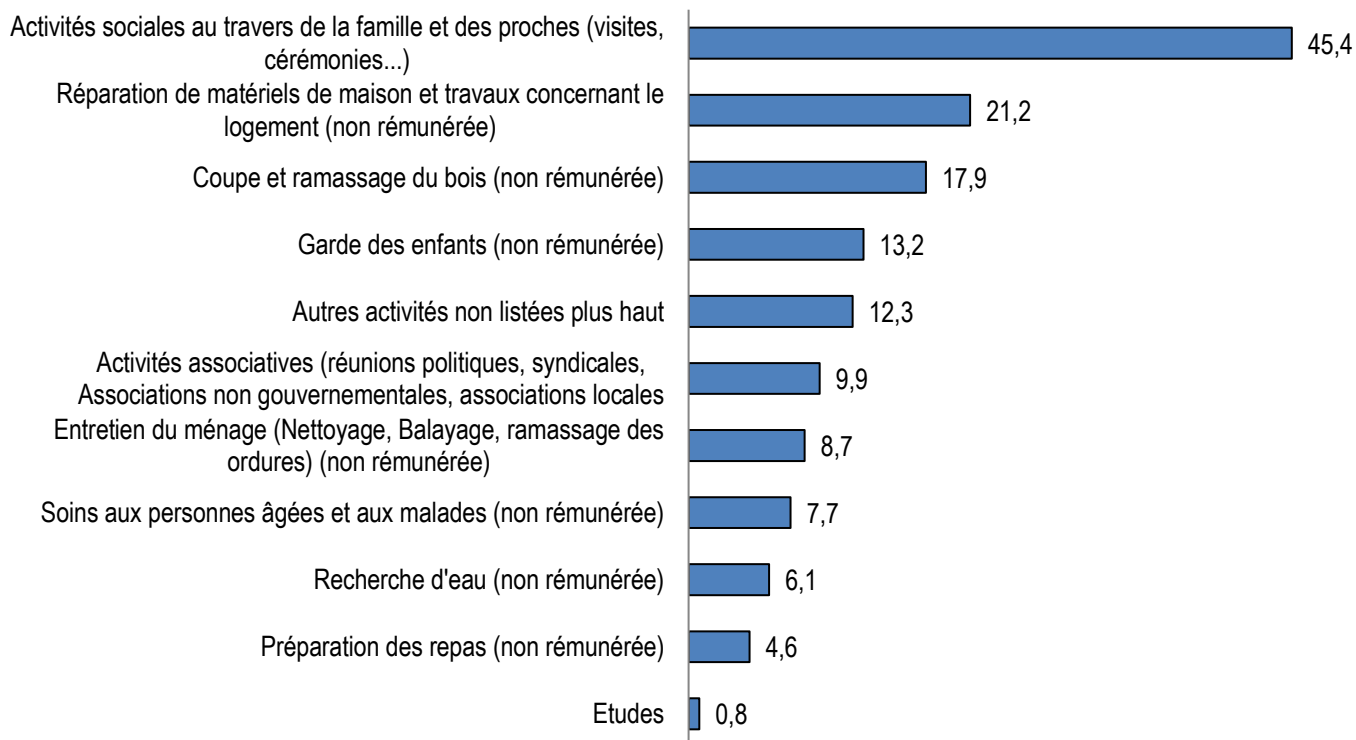
Source : EMOP-2019

4.3. L'occupation non rémunérée des chefs de ménages pauvres

L'EMOP a collecté des informations sur le travail non rémunéré exercé par les membres du ménage. Dans cette section, les analyses portent sur les activités non rémunérées effectuées par les chefs de ménage pauvres. Il ressort des résultats que les activités non rémunérées occupent tout autant les pauvres que les

non pauvres. Dans cette analyse, on s'intéressera aux ménages pauvres. Ainsi, on constate que les activités sociales occupent 45,4 % des chefs de ménages pauvres ; 21,2 % d'entre eux ont fait des activités de réparation de matériels de maison et travaux concernant le logement suivi par ceux qui ont consacré une partie de leur emploi du temps dans les activités de coupe et ramassage du bois, de la garde des enfants etc.

Figure 4-7: Les activités non rémunérées réalisées par les chefs de ménage pauvres (%)



Source : EMOP-2019

Tableau 4-1: Les activités non rémunérées des ménages pauvres selon le milieu (%)

	Bamako	Autres Villes	Rural
Etudes	0,0	0,8	1,2
Entretien du ménage	0,0	5,0	1,3
Préparation des repas	0,0	3,8	,8
Coupe et ramassage du bois	0,0	9,6	14,9
Recherche d'eau	0,0	4,1	2,5
Garde des enfants	0,0	11,9	12,4
Soins aux personnes âgées et aux malades	0,0	11,7	10,1
Réparation de matériels de maison	10,0	9,8	17,3
Activités sociales au travers de la famille et des proches	30,4	38,8	39,7
Activités associatives	7,2	7,6	11,8
Autres activités non listées plus haut	45,4	7,8	9,3

Source : EMOP-2019

5. AUTRES ASPECTS DU BIEN ETRE

La pauvreté peut se manifester comme un manque de certaines qualités de vie, ou du bien-être. Il s'agit de la qualité du travail, du loisir au foyer, de la mobilité et de la facilité de communiquer. Ce sont toutes des composantes du bien-être qui sont parfois accessibles avec difficulté aux ménages pauvres. Ces conditions peuvent être satisfaites tout au moins par la possession de certains biens durables. Dans la section 5.1, on donne des résultats sur la possession du téléviseur, du téléphone mobile et de la moto. Ces équipements individuels ou collectifs reflètent le niveau de bien-être des ménages en termes d'utilité dans le cadre de la satisfaction de certains besoins. Cependant, il est difficile de tenir un jugement objectif par rapport à la possession ou non d'un bien par un individu car ce qui est utile pour quelqu'un ne l'est pas nécessairement pour un autre. En d'autres termes, les goûts différents des individus jouent sur la possession ou non des biens. En outre, l'acquisition des équipements a été captée à travers les réponses du chef de ménage ce qui ne veut pas dire que leur usage est partagé par tous les membres du ménage.

D'autres aspects importants du bien-être sont liés au logement. L'accès à l'eau potable, aux ressources hygiéniques à l'électricité, et la source d'énergie pour la cuisson mesurent aussi partiellement la situation du bien-être d'un ménage. La section 5.2 présente des résultats relatifs à ce point.

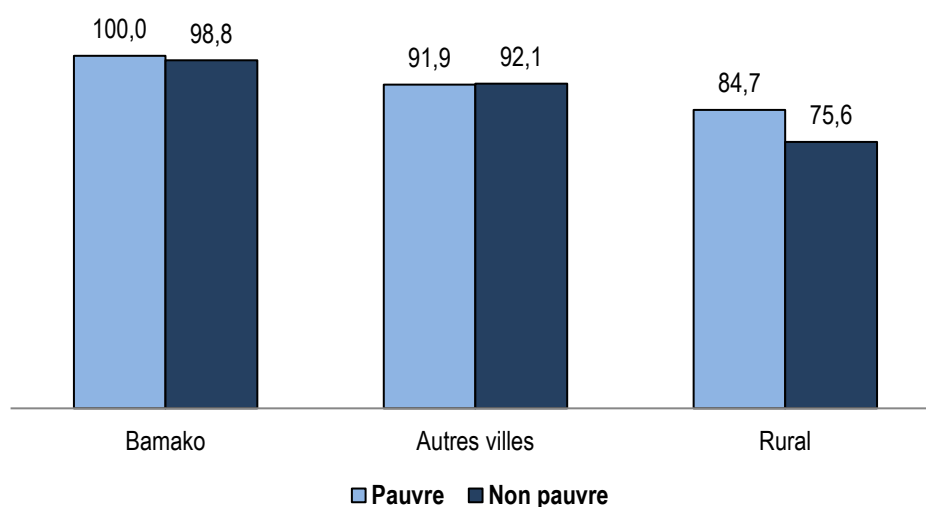
Certains des résultats de ce chapitre sont présentés dans le rapport du premier passage. Ces résultats ont été croisés à d'autres informations relatives aux dépenses de consommation pour affiner les analyses. En plus, l'évolution depuis 2001 est présentée pour assurer la cohérence des comparaisons avec les résultats de 2019. Les résultats de 2013 ne sont pas présentés en dynamique avec les autres années car les régions de Kidal, Tombouctou et de Gao n'ont pas été enquêtées durant cette période.

5.1. Dynamique de la possession des biens durables

5.1.1. Possession de téléphone mobile

L'usage du téléphone mobile s'est largement répandu au Mali au cours de la dernière décennie et a surtout contribué à faciliter la communication. Donc posséder ce bien est un facteur de soulagement en termes de communication quand on sait que dans un passé récent, toute information relative à un événement social nécessitait un déplacement. Le téléphone mobile a donc véritablement contribué à rapprocher les populations. Les résultats de l'EMOP montrent que dans l'ensemble du pays, les taux de possession de téléphone mobile sont passés de 22,6 % en 2006 à 84,0 % en 2019. En analysant par rapport aux milieux, on relève une disparité dans la possession entre les milieux.

Figure 5-1: Possession de téléphone mobile par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP-2019

Les résultats indiquent que les taux de possession du téléphone portable le plus élevé est enregistré au niveau du District de Bamako quelle que soit l'année et les taux de possession les plus faibles sont enregistrés dans la région de Gao et Tombouctou.

Tableau 5-1: Evolution de la possession de téléphone mobile selon la région (%)

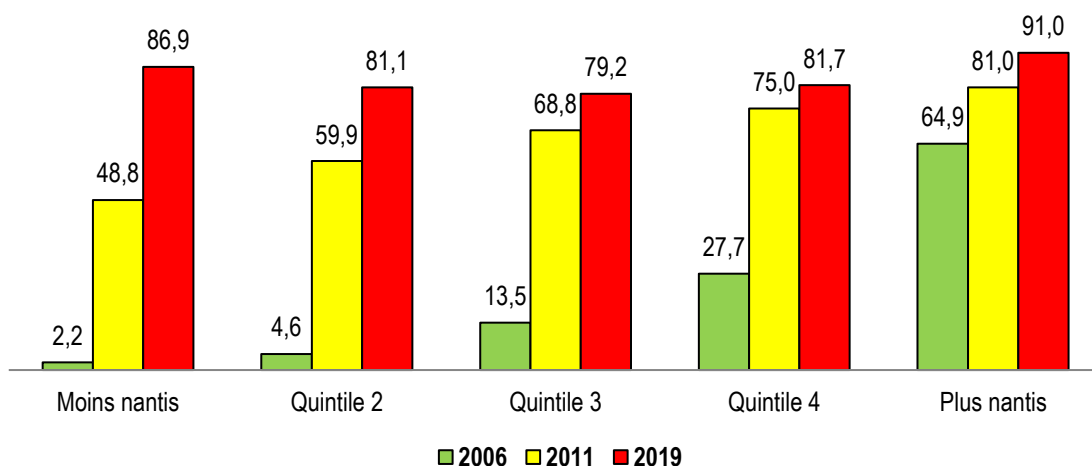
Année	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Mali
2001	1,2	1,0	0,6	0,8	0,7	0,0	0,1	5,7	10,8	1,9
2006	26,8	16,3	14,3	11,4	12,7	15,5	22,2	43,8	69,2	22,6
2009	61,5	70,8	63,8	58,8	49,8	57,6	61,6	44,8	91,7	65,2
2011	64,9	62,8	67,8	68,9	53,2	61,1	61,7	55,1	84,9	66,7
2014	82,5	83,8	89,2	80,9	72,1	76,1	81,8		97,7	83,6
2015	78,7	83,8	91,5	77,7	73,5	66,8	86,2		98,6	82,7
2016	84,4	85,7	92,1	78,7	66,6	69,0	88,2		99,1	82,9
2017	90,6	79,3	92,1	80,9	73,0	68,7	79,0		99,1	83,6
2018	90,3	92,3	96,7	89,5	77,0	86,1	86,9		98,6	89,9
2019	93,1	88,5	95,9	66,9	81,5	63,4	68,5	85,4	98,8	84,0

Sources: ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP-2011, EMOP-2014, EMOP-2015, EMOP-2016, EMOP-2017, EMOP-2018, EMOP-2019

L'analyse par quintile laisse apparaître clairement un taux de possession plus élevé dans les ménages riches par rapport aux ménages pauvres de 2006 à 2019, avec des écarts très réduits au cours de l'année 2019.

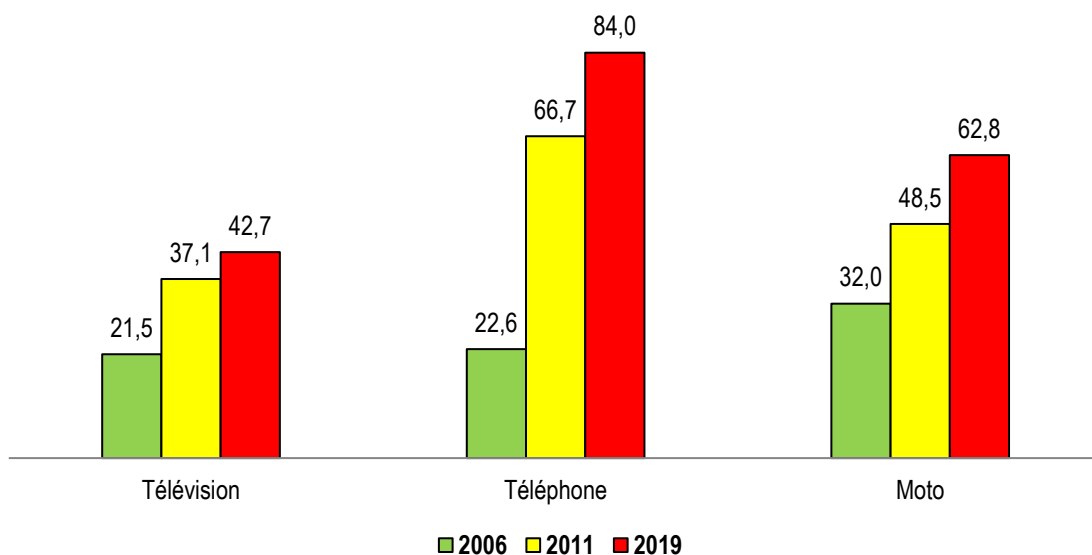
En résumé, les résultats de 2019 estiment que 91,0 % des ménages les plus nantis détiennent un téléphone mobile contre 79,2 % chez les ménages de quintile 3. Cette facilité à accéder à ce bien est probablement due à la variété des gammes qui inondent le marché malien ainsi qu'aux prix préférentiels auxquels les portables sont cédés. La question qu'on pourrait donc se poser est de savoir si dans le contexte actuel, la possession ou non d'un téléphone portable a un lien avec la pauvreté.

Figure 5-2: Evolution de la possession de téléphone mobile selon les quintiles (%)



Sources : *ELIM 2006, EMOP-2011, EMOP-2019*

Figure 5-3: Evolution de la possession de certains biens possédés par le ménage (%)



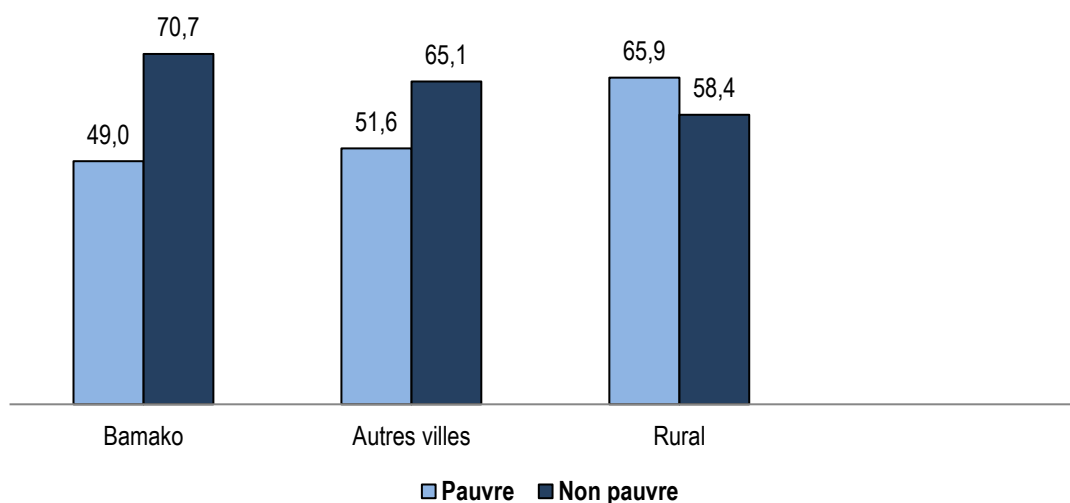
Sources: *ELIM 2006, EMOP-2011, EMOP-2019*

5.1.2. Possession du téléviseur

Dans l'ensemble, le pourcentage de ménages possédant un téléviseur a augmenté entre 2001 et 2019 passant de 14,1 % à 42,7 %. La possession du téléviseur en tant que moyen d'information et de distraction est plus

prononcée dans les ménages non pauvres quel que soit le lieu de résidence. Les écarts entre les pauvres et les non pauvres sont plus réduits en milieu rural que dans le district de Bamako et les autres villes urbaines

Figure 5-4: Possession de téléviseur par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP-2019

Les résultats montrent une évolution croissante entre les années et dans les régions sauf en 2014 où on a remarqué une baisse générale du taux de possession par rapport à 2011. Les résultats montrent également une forte disparité dans la possession du téléviseur entre Bamako et les autres régions en 2019. Le taux global de possession cache des fortes disparités entre les régions.

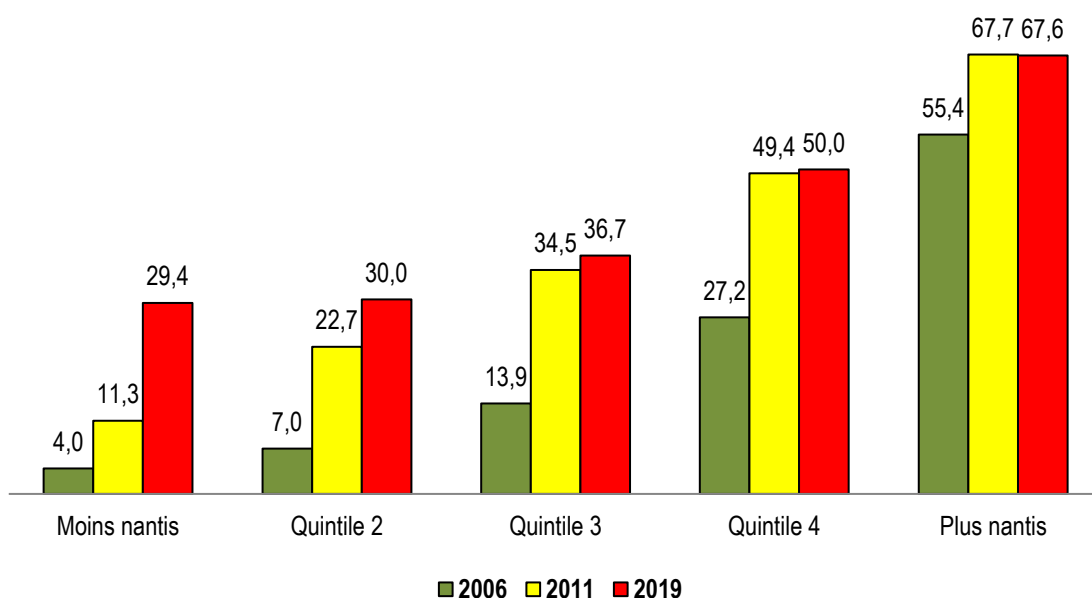
Tableau 5-2: Evolution de la possession de téléviseur selon la région (%)

Année	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Ensemble
2001	10,9	11,1	7,4	10,9	7,8	7,2	14,9	14,9	50,5	14,1
2006	11,9	17,7	22,0	13,5	16,6	18,7	6,4	19,7	61,0	21,5
2009	17,9	33,9	27,5	23,3	10,8	17,1	15,4	26,5	62,1	28,0
2011	30,7	35,2	38,8	32,8	24,2	17,6	26,0	41,8	69,0	37,1
2014	21,2	27,5	37,8	26,2	16,2	16,8	18,5		75,8	32,0
2015	19,1	30,8	42,2	23,0	14,4	14,4	21,4		77,2	32,1
2016	22,1	33,3	39,9	25,0	17,9	16,1	26,3		80,8	34,3
2017	27,4	37,1	37,7	29,8	17,0	19,9	17,2		83,4	36,0
2018	28,1	37,4	47,3	38,4	23,2	21,9	16,6		82,7	40,1
2019	29,3	53,9	50,2	27,7	26,2	26,1	20,7	63,1	83,9	42,7

Sources : EMEP 2001, ELIM 2006, EMOP 2009, EMOP-2011, EMOP-2014, EMOP-2015, EMOP-2016, EMOP-2017, EMOP-2019

Le taux d'équipement en télévision est corrélé positivement avec le niveau des dépenses du ménage. En effet, quel que soit l'année de l'enquête, les résultats indiquent que les taux de possession sont plus élevés chez les nantis que chez les plus démunis.

Figure 5-5: Evolution de la possession de télévision selon les quintiles (%)



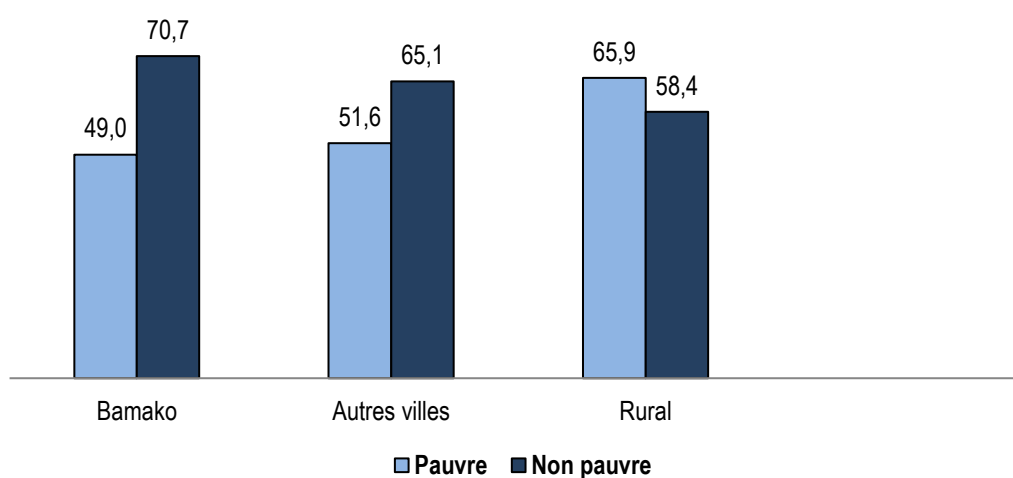
Sources: MICS/ELIM 2009, EMOP-2011, EMOP-2019

5.1.3. Possession de moto

La possession de moto en tant que bien permet de gagner du temps et d'améliorer les conditions de transport de la population. Tout comme les autres biens d'équipement, elle peut être considérée comme un indicateur de condition de vie facilement mesurable.

Les taux de possession de moto estimés au niveau national entre 2001 et 2019 s'élèvent à 16,9 % et 62,8 % respectivement. Ce bond est dû à l'accessibilité d'engins à deux roues en provenance de l'Asie à des prix abordables. L'analyse selon le milieu de résidence montre que quel que soit le milieu, plus de la moitié des ménages non pauvres et pauvres possède au moins une moto.

Figure 5-6: Possession de moto par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP-2019

L'analyse selon la région révèle que c'est dans la région de Sikasso que les ménages possèdent plus de motos comparativement aux autres régions. En effet, ce taux est de 79,0 % à Sikasso, suivie de Koulikoro (76,5 %), Bamako (70,1 %) etc. Les taux de possession de moto les plus faibles sont enregistrés à Gao (21,1 %) et Tombouctou (48,2 %).

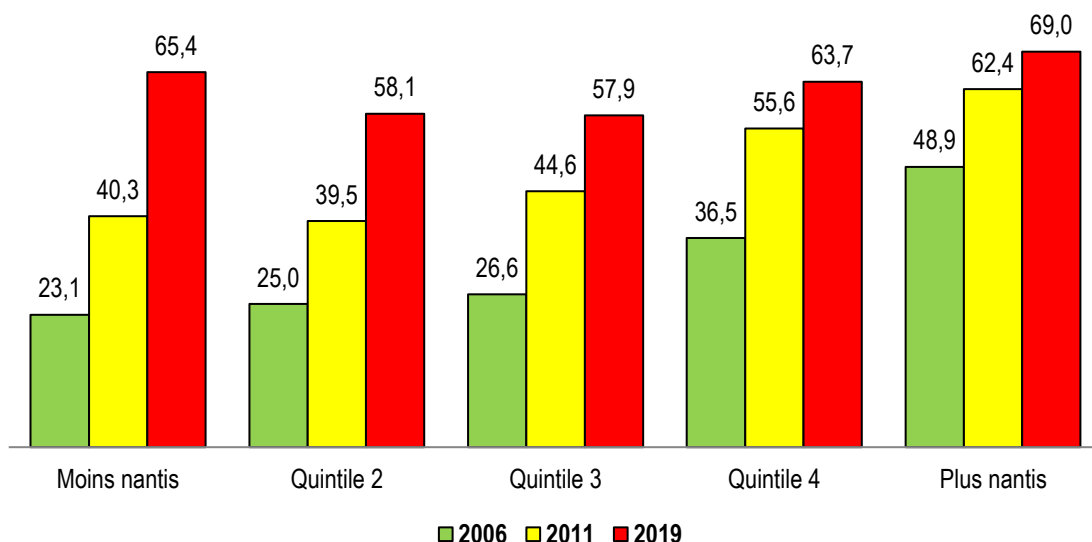
Tableau 5-3: Evolution de la possession de moto selon région (%)

Année	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Ensemble
2001	7,3	13,5	17,0	26,8	15,4	4,7	12,5	0,4	27,7	16,9
2006	23,4	26,7	47,8	38,5	29,0	8,5	17,1	12,9	42,5	32,0
2009	34,8	44,7	49,6	46,3	35,1	15,7	22,6	14,7	48,1	40,5
2011	42,6	48,3	60,2	52,8	44,5	21,6	33,5	32,0	54,9	48,5
2014	35,6	48,0	61,7	60,4	46,5	10,4	23,4		59,9	48,2
2015	41,5	56,5	71,4	59,2	43,7	19,2	24,0		63,8	52,2
2016	48,0	61,3	74,3	55,7	45,5	27,5	35,2		63,2	54,9
2017	52,5	63,2	75,0	60,5	52,4	31,1	24,8		66,2	57,9
2018	55,1	62,6	80,4	63,5	56,0	30,0	19,0		69,1	59,5
2019	52,8	76,5	79,0	59,8	61,4	48,2	21,1	62,0	70,1	62,8

Sources: ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP-2011, EMOP-2014, EMOP-2015, EMOP-2016, EMOP-2017, EMOP-2018, EMOP-2019

A l'instar des autres biens, les taux de possession de moto en 2019 sont plus élevés dans les ménages plus nantis (69,0 %). Les taux de possession sont généralement plus élevés dans les quintiles supérieurs comparativement aux quintiles inférieurs.

Figure 5-7: Evolution de la possession de moto par quintile selon les années (%)

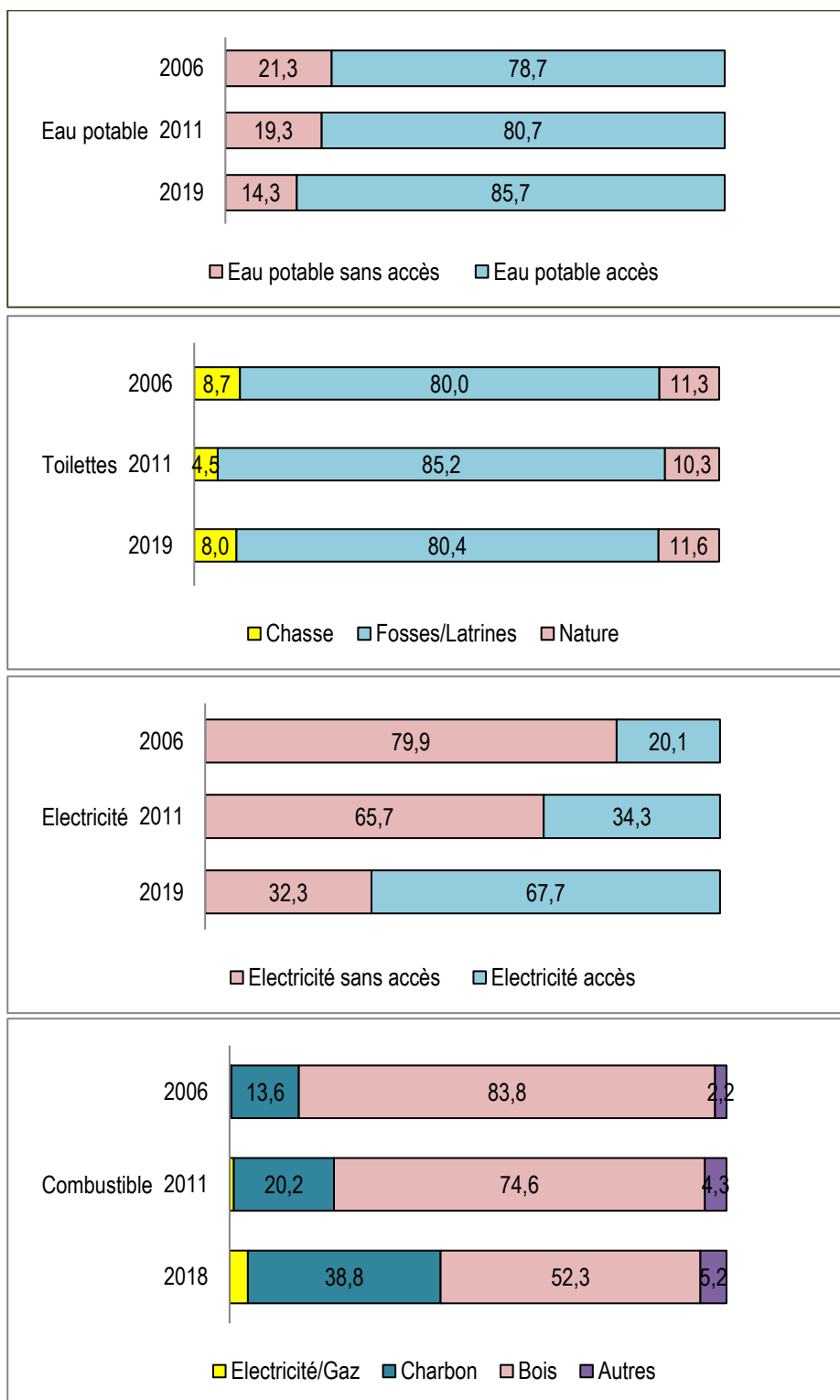


Sources: MICS/ELIM 2006, EMOP-2011, EMOP-2019

5.2. Accès aux services sociaux de base

Le niveau d'accès aux services sociaux de base est un bon indicateur de la qualité de vie d'une population donnée. Ces services incluent l'eau, l'électricité, l'hygiène, la source d'énergie pour faire la cuisine, etc. L'accès des ménages à chacun de ces services sociaux de base s'est amélioré sur la période 2001 à 2019.

Figure 5-8: Evolution de l'accès aux services de base (%)



Sources : ELIM 2006, EMOP-2011, EMOP-2019

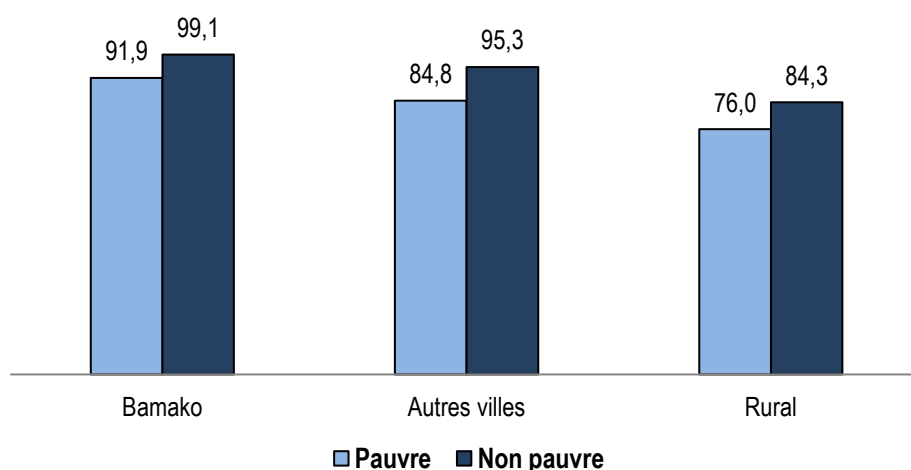
Les combustibles pour faire la cuisine dans la catégorie « Autres » regroupent, le pétrole et les déchets d'animaux.

5.2.1. Accès à l'eau potable

On entend par eau potable celle provenant du robinet, des forages et des puits améliorées ou protégées. Au niveau des ménages, avoir accès à l'eau potable s'apprécie en termes d'utilisation dans la mesure où les concepts accessibilité et utilisation stricto sensu n'ont pas très souvent le même contenu. Au sens de l'EMOP, dire qu'un ménage a accès à l'eau potable signifie que ce ménage en dispose pour la satisfaction de ses besoins en eau de boisson.

Les résultats de l'enquête montrent des taux d'accès à l'eau potable assez élevés au niveau de tous les milieux de résidence et ce quel que soit le statut de pauvreté. Ainsi, il ressort qu'un peu plus de huit ménages pauvres sur dix (84,8 %) en milieu urbain ont accès à l'eau potable contre un peu plus de sept ménages sur dix (76,0 %) en milieu rural.

Figure 5-9: Accès des ménages à l'eau potable par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



Source : EMOP-2019

Le tableau ci-dessous révèle que toutes les régions ont connu une amélioration quant à l'accès à l'eau potable entre 2001 et 2019. Dans l'ensemble, à l'exception de 2014, l'évolution est stable depuis 2001. La tendance n'est pas monotone au sein des régions depuis 2001. Mais globalement entre 2001 et 2019 on constate une amélioration nette de l'accès à l'eau potable.

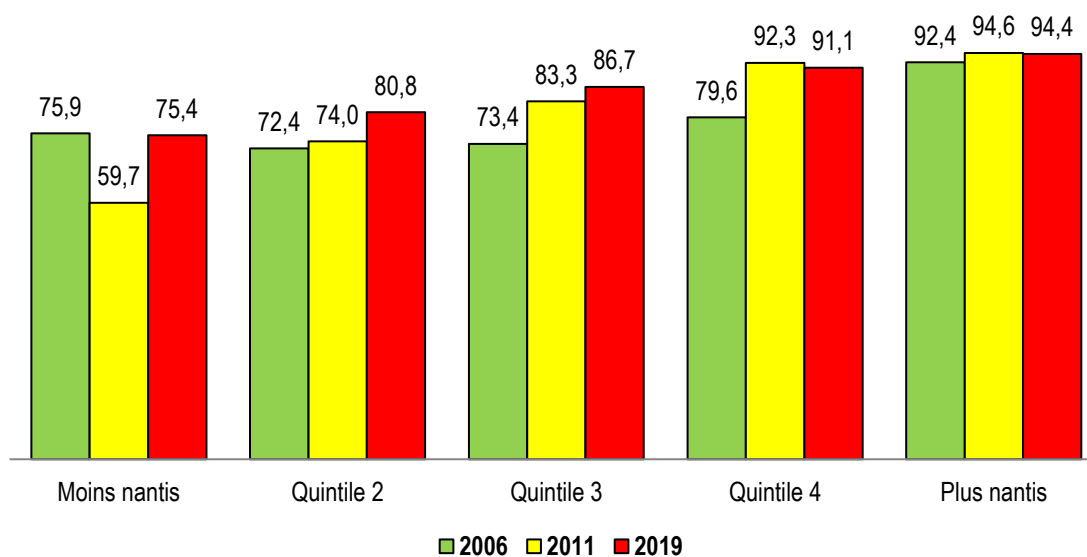
Tableau 5-4: Evolution de l'accès des ménages à l'eau potable selon la région (%)

Année	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Ensemble
2001	85,3	56,6	56,3	71,0	61,6	83,9	48,7	67,9	96,1	68,9
2006	82,7	63,7	90,8	64,7	74,4	86,8	87,5	88,8	97,9	78,8
2009	74,0	70,1	68,1	65,2	61,0	69,9	70,8	45,5	99,1	72,3
2011	87,1	66,1	83,9	77,8	67,8	92,1	78,1	85,0	98,4	80,7
2014	81,0	59,2	76,5	72,0	83,7	97,1	59,5		98,8	78,6
2015	88,7	73,6	83,4	76,3	86,4	97,0	69,3		99,8	84,6
2016	79,0	68,0	83,2	70,8	86,3	96,8	80,6		99,6	82,0
2017	85,8	79,6	79,3	70,3	84,2	98,6	77,9		99,5	83,6
2018	78,4	74,7	80,5	78,8	81,0	90,3	80,6		100,0	82,9
2019	78,7	78,6	77,6	83,4	87,4	89,0	98,2	93,7	98,9	85,7

Sources: ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP-2011, EMOP-2014, EMOP-2015, EMOP-2016, EMOP-2017, EMOP-2018, EMOP-2019

Quel que soit le quintile considéré, on note une amélioration de l'accès à l'eau potable entre 2006 et 2019. Il est intéressant de constater qu'entre les deux dates, la situation au sein des populations s'est fluctuée, cela est beaucoup plus visible au niveau des moins nantis et du quatrième quintile.

Figure 5-10 : Evolution de l'accès des ménages à l'eau potable selon les quintiles (%)



Sources : ELIM 2006, EMOP 2011, EMOP 2019

5.2.2. Accès à l'électricité

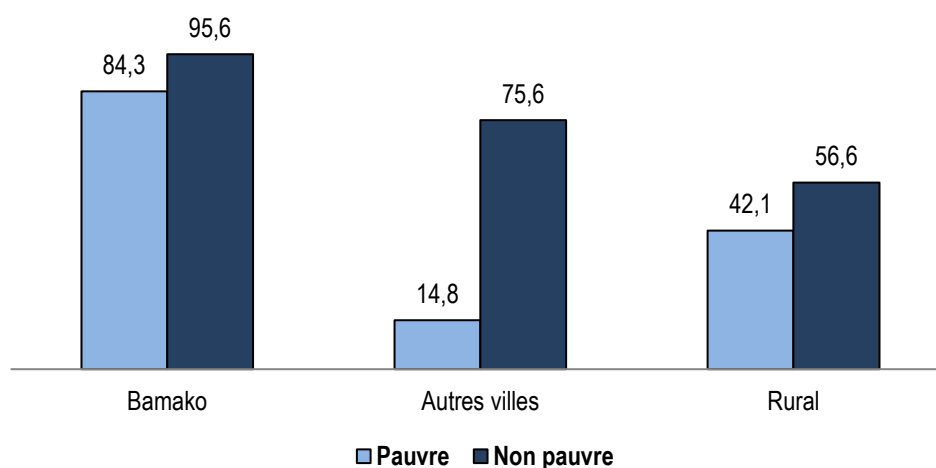
Un ménage a accès à l'électricité, s'il est connecté au réseau de l'EDM ou s'il utilise un groupe électrogène ou des panneaux solaires.

Dans l'ensemble, le taux d'accès à l'électricité est passé de 9,2 % en 2001 à 67,7 % en 2019. La disparité entre les pauvres et les non pauvres est remarquable dans les autres villes (14,8 % contre 75,6 %

respectivement). L'analyse selon la région indique que Bamako se démarque clairement des autres régions avec un taux d'accès à l'électricité qui a fait un grand bond entre 2001 (36,1 %) et 2019 (95,6 %). Toutes les autres régions ont également connu la même évolution mais dans une moindre proportion.

On constate également une augmentation du taux d'accès à l'électricité aussi bien dans les quintiles les plus nantis que dans ceux les moins nantis. Cependant, cette croissance est beaucoup plus accentuée chez les moins nantis.

Figure 5-11: Accès à l'électricité par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



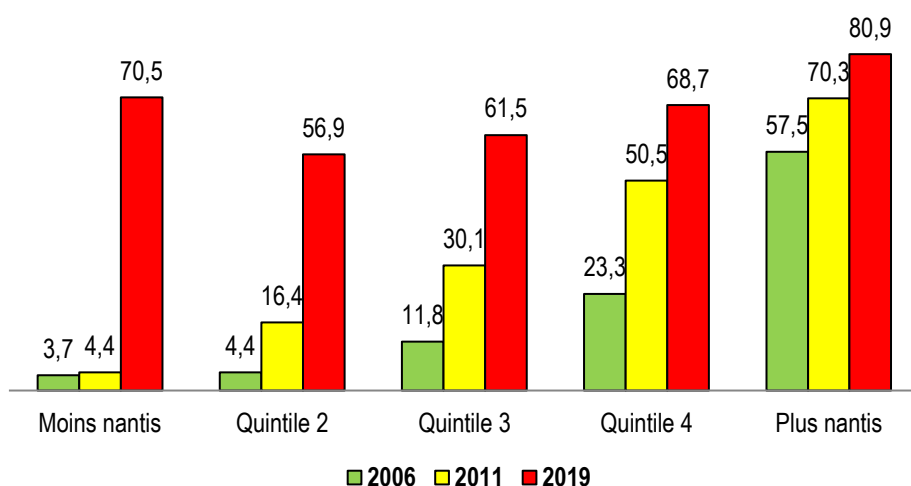
Source : EMOP-2019

Tableau 5-5: Evolution de l'accès à l'électricité par région (%)

Année	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Ensemble
2001	3,8	6,3	4,1	6,4	9,4	2,8	6,9	18,1	36,1	9,2
2006	12,4	14,6	17,7	11,7	10,3	14,3	7,3	34,7	70,5	20,1
2009	16,5	23,8	19,8	13,5	7,2	13,7	9,7	30,9	69,9	23,7
2011	31,1	31,9	27,4	25,8	21,2	12,3	21,7	43,9	80,0	34,3
2014	23,9	34,3	60,3	39,6	19,5	14,6	20,4		84,1	40,7
2015	24,7	43,8	69,6	43,8	23,1	13,7	24,9		84,9	44,8
2016	30,9	53,8	79,6	54,9	30,0	18,6	25,7		88,3	52,0
2017	38,7	74,2	82,1	63,9	30,1	20,5	25,1		90,0	58,6
2018	47,5	70,8	87,0	75,8	46,8	37,6	26,2		93,0	65,6
2019	49,0	82,5	87,6	84,1	39,6	27,8	26,5	76,3	95,3	67,7

Sources: EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP-2011, EMOP-2014, EMOP-2015, EMOP-2016, EMOP 2017, EMOP 2018, EMOP 2019

Figure 5-12: Evolution de l'accès à l'électricité par quintile (%)



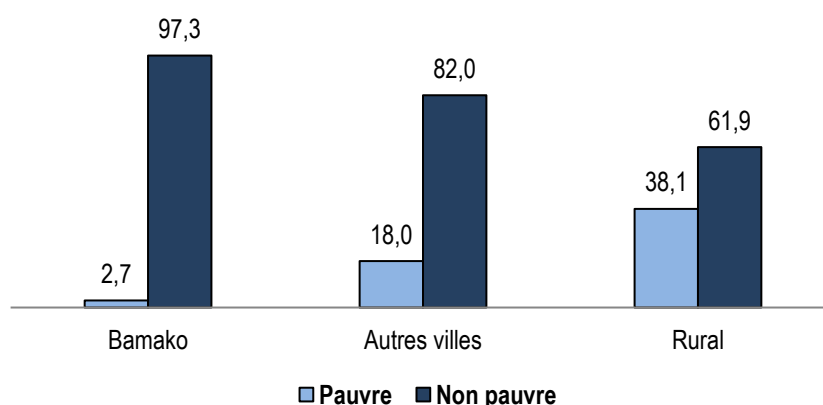
Sources : *ELIM 2006, EMOP 2011, EMOP 2019*

5.2.3. Hygiène

Les moyens d'aisance appréhendés dans les enquêtes sont les toilettes individuelles ou communes avec chasse d'eau, les latrines ou fosses privées ou communes et la nature. De 2001 à 2019, le taux d'utilisation des équipements jugés acceptables comme type d'aisance est passé de 76,7 % à 90,2 %. Il s'agit de la chasse d'eau et des latrines ou fosses.

L'utilisation des chasses d'eau ou des latrines est plus élevée dans les ménages non pauvres. Ce constat est général dans tous les milieux de résidence. A Bamako, les écarts sont beaucoup plus prononcés entre les pauvres et les non pauvres. Quant à l'analyse par quintiles, on constate que la situation s'est améliorée à tous les niveaux entre 2006 et 2019.

Figure 5-13: Proportion de ménages utilisant la chasse/fosse/latrine selon le niveau de pauvreté par milieu (%)



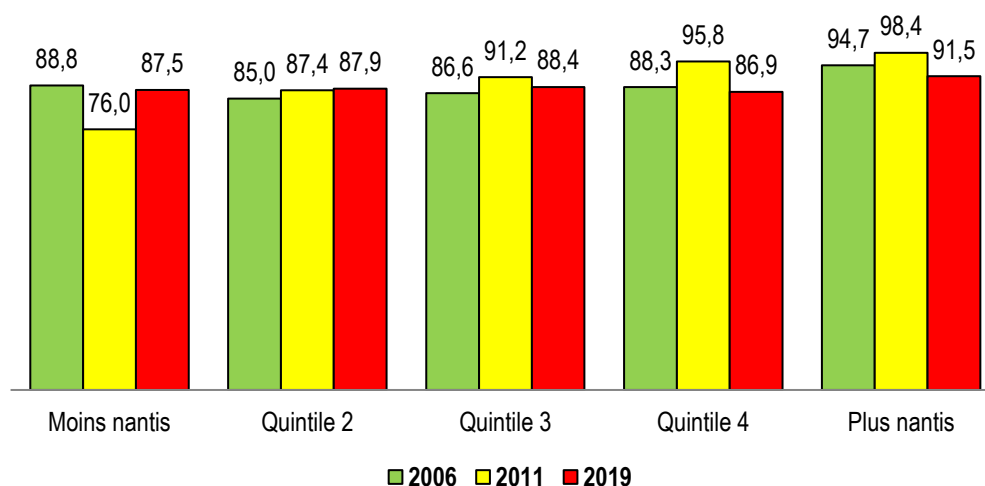
Source : *EMOP-2019*

Tableau 5-6: Evolution de l'usage de la chasse/fosse/laitrine selon la région

Année	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Ensemble
2001	90,8	80,5	75,6	89,1	57,8	49,9	49,6	75,7	94,4	76,7
2006	95,4	93,3	97,9	91,4	78,1	68,0	54,1	88,8	99,3	88,7
2009	89,3	90,7	87,4	88,0	54,5	55,0	67,2	55,3	98,7	81,6
2011	96,2	92,1	97,2	92,9	66,6	80,0	74,8	83,6	99,3	89,7
2014	94,2	98,4	93,1	93,7	64,7	78,0	79,5		99,8	89,1
2015	91,6	100,0	94,4	93,4	67,9	57,1	85,7		99,6	89,2
2016	99,1	98,8	93,3	92,1	68,0	73,2	87,3		100,0	88,3
2017	85,5	91,0	93,5	95,4	68,0	80,9	84,7		100,0	89,7
2018	86,3	99,3	93,3	96,2	79,8	74,3	75,0		99,9	87,8
2019	80,7	97,8	96,5	95,3	74,3	55,3	94,9	96,6	100,0	90,2

Sources: EMEP 2001, ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP-2011, EMOP-2014, EMOP-2015, EMOP-2016, EMOP-2017, EMOP-2019

Figure 5-14: Evolution de l'usage de la chasse/fosse/laitrine par quintile (%)

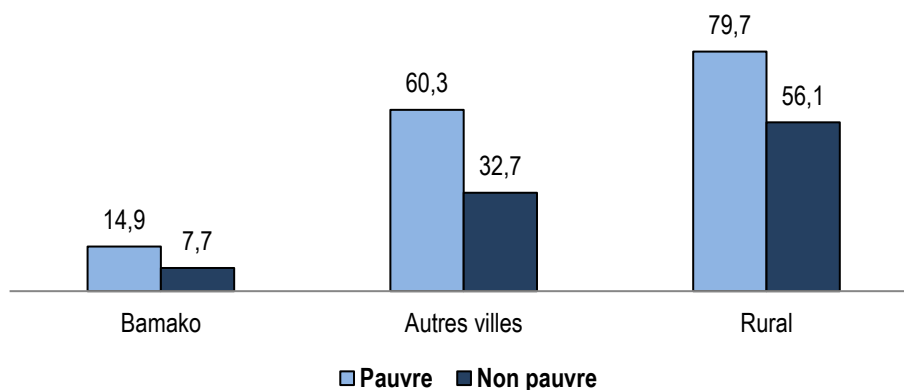


Sources : ELIM 2006, EMOP-2011, EMOP-2019

5.2.4. Source d'énergie pour la cuisson

Presque tous les ménages utilisent le bois ou le charbon comme la principale source d'énergie pour la cuisson. L'utilisation du bois semble être beaucoup plus un phénomène de pauvreté. En effet, la proportion des ménages ayant recours à ce moyen est plus élevée dans les ménages pauvres quel que soit le milieu dans lequel on se trouve. Cette proportion dans l'ensemble a connu une légère diminution entre 2001 (77,0 %) et 2019 (52,3 %).

Figure 5-15: Proportion de ménages utilisant le bois comme source d'énergie pour la cuisson par niveau de pauvreté selon le milieu de résidence (%)



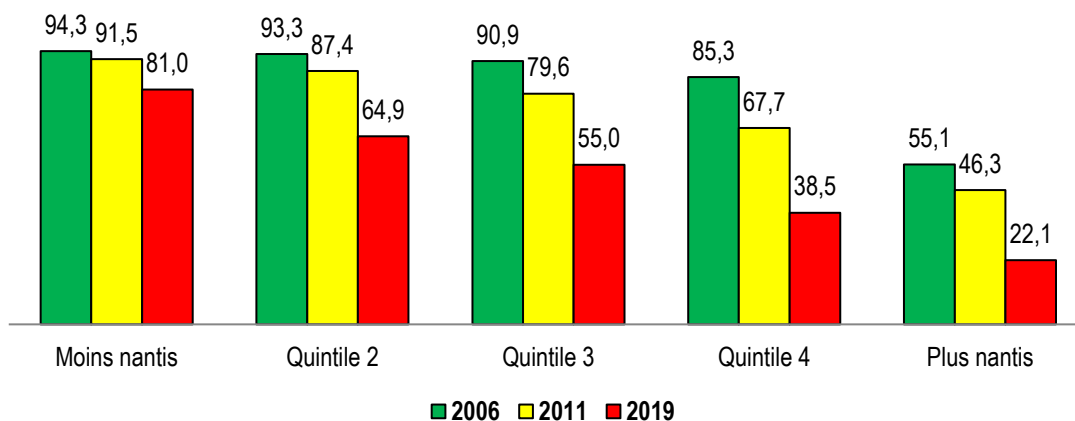
Source : EMOP-2019

Tableau 5-7: Evolution de l'utilisation de bois comme source d'énergie pour la cuisson par région (%)

Année	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Ensemble
2001	71,7	81,8	87,7	92,6	81,2	75,9	48,1	72,7	42,5	77,0
2006	95,5	90,5	95,4	93,1	89,6	87,6	74,8	61,2	29,6	83,7
2009	92,1	80,4	91,2	93,1	87,1	74,3	64,7	69,0	22,0	76,6
2011	87,6	80,8	84,0	93,0	77,0	75,3	56,6	62,2	32,0	74,5
2014	95,7	95,7	92,1	98,7	85,2	38,6	59,4		20,1	77,7
2015	97,5	82,4	93,1	96,9	90,1	32,4	58,7		15,4	75,3
2016	96,3	90,3	93,4	96,4	89,5	52,1	54,2		14,5	77,3
2017	96,6	86,5	92,2	89,6	88,0	42,0	68,3		11,3	74,7
2018	95,6	85,7	91,1	84,8	85,5	46,7	44,4		11,9	71,3
2019	50,5	72,9	54,4	71,2	73,3	43,2	24,3	6,1	7,9	52,3

Sources : ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP-2011, EMOP-2014, EMOP-2015, EMOP-2016, EMOP-2017, EMOP-2018, EMOP-2019

Figure 5-16: Evolution de l'utilisation de bois comme source d'énergie pour la cuisson par quintile (%)



Sources : ELIM 2006, EMOP 2011, EMOP 2019

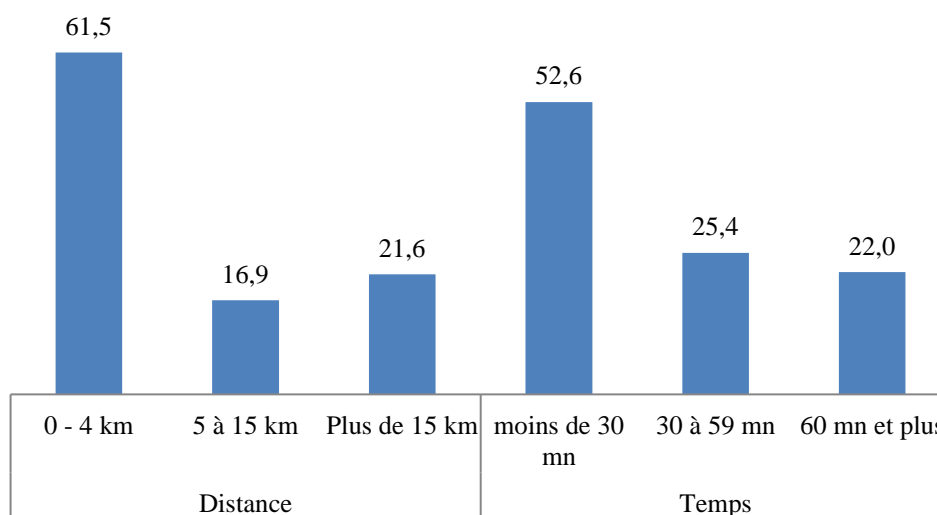
5.3. Distance et temps mis pour atteindre les services ou infrastructures sociales de base

Certains services ou infrastructures de base, lorsqu'ils ne sont pas disponibles dans la grappe, leur accès peut être mesuré à travers la distance ou le temps mis par les ménages pour les atteindre. Ces informations collectées au niveau des grappes, se réfèrent en général aux moyens de déplacement couramment utilisés par les populations pour atteindre les services en question. L'accès à des services de base comme l'eau, le marché des produits alimentaires, les routes praticables, les transports publics font partie des critères objectifs le plus souvent retenus pour évaluer les conditions de vie des ménages. Ils sont surtout utilisés (en plus d'autres services) lorsqu'on ne dispose pas des variables monétaires pour caractériser la pauvreté (pauvreté de conditions de vie). En effet, l'accès à ces services détermine les conditions d'existence des ménages et informe sur les difficultés que les populations éprouvent pour satisfaire leurs besoins fondamentaux en termes de boisson en eau potable, d'éducation, de santé, etc.

5.3.1. Distance et temps mis pour atteindre la source d'eau potable la plus proche

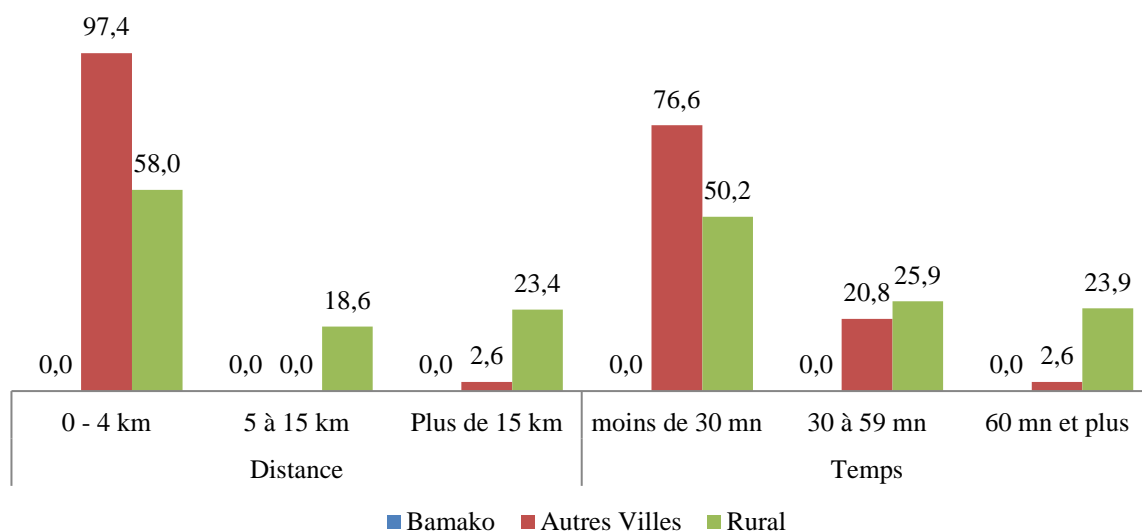
Dans l'ensemble, un peu plus de deux ménages sur dix (21,6 %) parcourt plus de 15 km pour accéder à l'eau potable et 22,0 % d'entre eux y accèdent après 60 mn. En distinguant les milieux, on constate que cette situation est essentiellement rurale. En effet, 23,4 % des ménages ruraux sont à plus de 15 km d'une source d'eau potable et 23,9 % de ces ménages l'atteignent après 1 heure de temps. L'analyse régionale montre que cette difficulté d'accéder est principalement à Mopti, Koulikoro et à Kayes. D'après cette enquête, les milieux ruraux des régions citées ont besoin d'une adduction en eau potable proche de la communauté.

Figure 5-17: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche (%)



Source : EMOP-2019

Figure 5-18: Proportion des ménages par milieu selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche (%)



Source : EMOP-2019

Tableau 5-8: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la source d'eau potable la plus proche (%)

	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Bamako	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres Villes	97,4	0,0	2,6	100,0	76,6	20,8	2,6	100,0
Rural	58,0	18,6	23,4	100,0	50,2	25,9	23,9	100,0
Kayes	54,2	12,9	32,9	100,0	38,4	28,6	32,9	100,0
Koulikoro	28,2	38,3	33,5	100,0	28,2	54,8	17,0	100,0
Sikasso	83,8	16,2	0,0	100,0	83,8	16,2	0,0	100,0
Segou	71,7	13,6	14,7	100,0	61,0	9,7	29,3	100,0
Mopti	54,8	9,5	35,8	100,0	40,1	33,3	26,7	100,0
Tombouctou	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Gao	30,9	49,5	19,5	100,0	27,6	52,8	19,5	100,0
Kidal	91,9	0,0	8,1	100,0	87,3	12,7	0,0	100,0
Bamako	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble	61,5	16,9	21,6	100,0	52,6	25,4	22,0	100,0

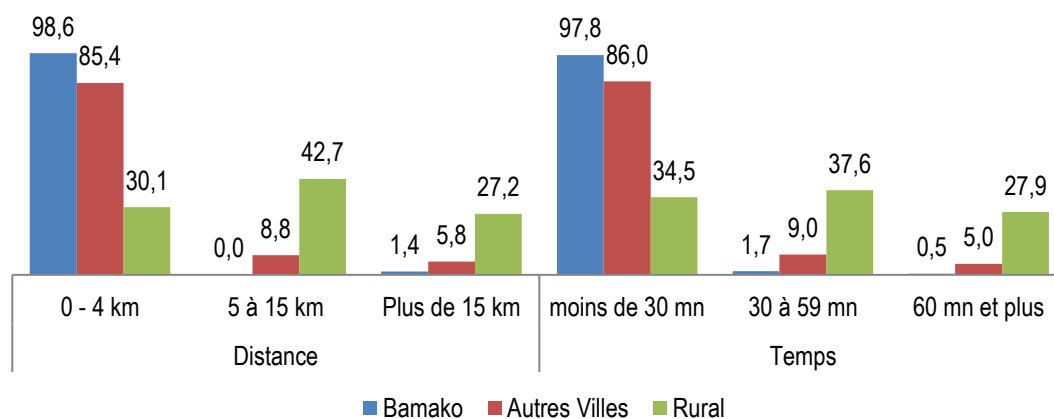
Source : EMOP-2019

5.3.2. Distance et temps mis pour atteindre le marché de produits alimentaires le plus proche

Dans l'ensemble, 19,9 % des ménages accèdent au marché de produits alimentaires le plus proche à plus de 15 km. En milieu rural, 27,9 % des ménages mettent plus d'une heure pour accéder au marché de produits le plus proche soit pour s'approvisionner soit pour écouler leur produit alimentaire. Excepté le district de Bamako,

des proportions non négligeables de ménages sont confrontés à l'angoisse de la distance en ce qui concerne l'accès aux marchés de produits alimentaires. Les régions de Koulikoro et Kayes se distinguent par une proportion très élevée (53,3 % et 34,5 % respectivement) de ménages situés à plus de 15 km.

Figure 5-19 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le marché de produits alimentaires (%)



Source : EMOP-2019

Tableau 5-9 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le marché de produits alimentaires (%)

	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Bamako	98,6	0,0	1,4	100,0	97,8	1,7	0,5	100,0
Autres Villes	85,4	8,8	5,8	100,0	86,0	9,0	5,0	100,0
Rural	30,1	42,7	27,2	100,0	34,5	37,6	27,9	100,0
Kayes	23,9	41,6	34,5	100,0	21,7	38,4	39,9	100,0
Koulikoro	16,8	29,8	53,3	100,0	19,3	28,5	52,2	100,0
Sikasso	37,9	58,4	3,7	100,0	60,7	37,2	2,1	100,0
Segou	49,3	38,3	12,5	100,0	65,7	21,6	12,7	100,0
Mopti	38,7	29,8	31,4	100,0	34,6	34,8	30,6	100,0
Tombouctou	40,8	40,0	19,2	100,0	28,7	52,2	19,2	100,0
Gao	67,1	19,8	13,1	100,0	52,3	32,7	15,0	100,0
Kidal	100,0	0,0	0,0	100,0	97,7	2,3	0,0	100,0
Bamako	98,6	0,0	1,4	100,0	97,8	1,7	0,5	100,0
Ensemble	49,2	30,9	19,9	100,0	52,2	27,6	20,2	100,0

Source : EMOP-2019

5.3.3. Distance et temps mis pour atteindre les infrastructures scolaires les plus proches

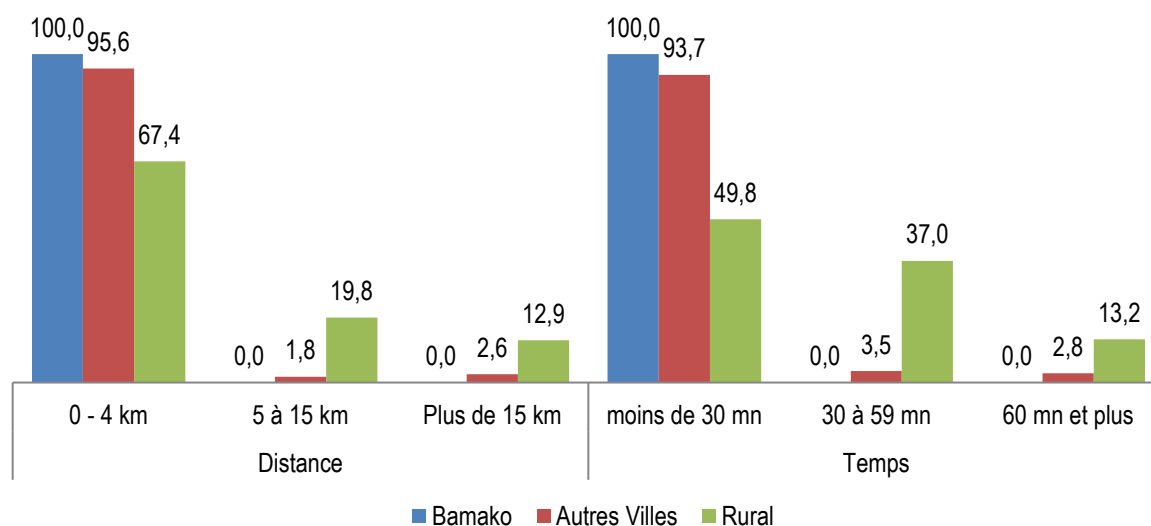
La proximité des élèves aux infrastructures scolaires contribue à améliorer leur rétention dans le système et diminue les charges physiques liées aux mouvements qu'ils effectuent entre l'école et la maison. Elle permet également d'alléger les dépenses relatives aux frais de transport des élèves pour se rendre à l'école. Même si les parents surtout dans les villes sont plutôt regardant sur la qualité que les établissements d'enseignement offrent, la proximité des apprenants aux structures d'éducation prendrait une part importante dans la

performance des élèves. L'EMOP, en captant les informations en rapport avec le rapprochement des élèves à leur école, s'est intéressé à la distance et au temps qu'ils auraient mis pour s'y rendre.

Les résultats indiquent que 8,2 % des ménages sont à plus de 15 km du premier cycle le plus proche et 8,5 % d'entre eux, mettent plus d'une heure de temps. En milieu rural, 12,9 % des ménages sont situés à plus de 15 km d'un établissement primaire.

La proportion de ménages situés à plus d'une heure d'un établissement primaire est négligeable en milieu à Bamako est quasiment nulle (0,0 %) tandis qu'elle est de 13,2 % en milieu rural. La privatisation de l'école serait à l'origine de l'expansion des écoles à travers la prolifération des infrastructures scolaires dans les villes. La mesure aurait donc contribué à améliorer le rapprochement des élèves aux structures d'éducation. Les proportions les plus élevées de ménages relativement éloignés (60 mn ou plus) sont enregistrées dans les régions de Tombouctou, Mopti et Koulikoro.

Figure 5-20: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le premier cycle fondamental le plus proche (%)



Source : EMOP-2019

Tableau 5-10 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre le premier cycle fondamental le plus proche (%)

	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Milieu								
Bamako	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Autres Villes	95,6	1,8	2,6	100,0	93,7	3,5	2,8	100,0
Rural	67,4	19,8	12,9	100,0	49,8	37,0	13,2	100,0
Région								
Kayes	79,2	15,5	5,3	100,0	52,5	42,3	5,3	100,0
Koulikoro	45,6	35,8	18,6	100,0	30,4	57,8	11,8	100,0
Sikasso	86,6	13,4	0,0	100,0	82,3	12,7	5,0	100,0
Segou	85,2	13,0	1,8	100,0	79,6	17,5	2,9	100,0
Mopti	62,2	21,2	16,6	100,0	54,6	28,0	17,5	100,0
Tombouctou	65,9	5,5	28,5	100,0	39,8	31,7	28,5	100,0
Gao	91,5	6,1	2,5	100,0	57,2	40,3	2,5	100,0
Kidal	93,8	2,2	3,9	100,0	93,8	0,0	6,2	100,0
Bamako	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Ensemble	79,5	12,3	8,2	100,0	68,5	23,1	8,5	100,0

Source : EMOP-2019

5.3.4. Distance et temps mis pour atteindre la maternité la plus proche

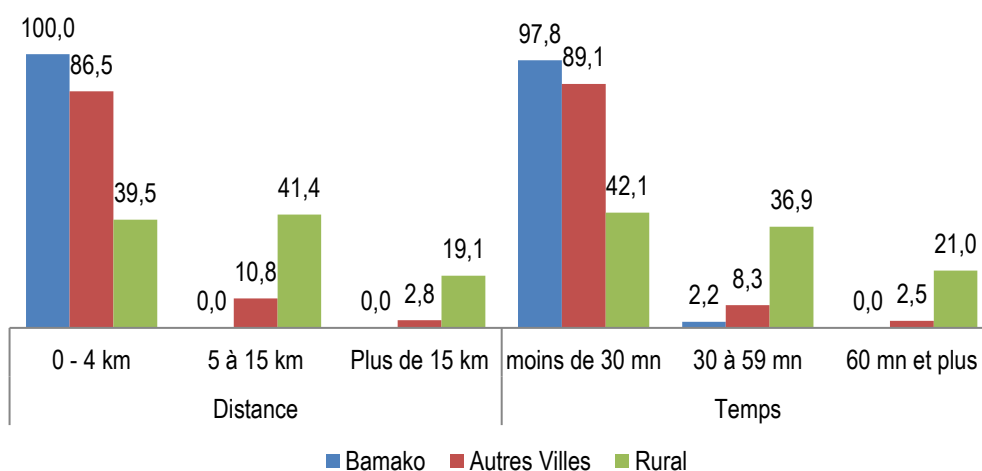
Le rapprochement des services de santé soulage les populations dans le cadre de la prise en charge des soins de santé en urgence ou en consultation. En particulier, lorsqu'il s'agit de maternité, le temps et la distance pour y arriver sont des éléments qui peuvent influencer les taux de mortalité maternelle des femmes enceintes surtout en cas de complication. En effet, la rapidité de la prise en charge augmente en général les chances de réussite des interventions médicales.

Les informations collectées par l'EMOP qui donnent une mesure du temps et de la distance qui séparent les ménages des maternités font ressortir qu'il y a des efforts à fournir en milieu rural dans l'amélioration du rapprochement des populations aux maternités.

Dans l'ensemble, 12,8 % des ménages sont à plus de 15 km et 14,0 % mettent plus d'une heure de temps pour se rendre à la maternité la plus proche. Ces proportions sont très prononcées en milieu rural car elles sont de 19,1 % et 21,0 % respectivement pour la distance et le temps mis.

Les régions de Mopti, Tombouctou et Gao ont des pourcentages non négligeables de ménages parcourant plus de 15 km pour atteindre la maternité la plus proche.

Figure 5-21: Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la maternité la plus proche (%)



Source : EMOP-2019

Tableau 5-11 : Proportion des ménages selon la distance et le temps pour atteindre la maternité la plus proche (%)

	Distance				Temps			
	0 - 4 km	5 à 15 km	Plus de 15 km	Total	moins de 30 mn	30 à 59 mn	60 mn et plus	Total
Milieu								
Bamako	100,0	0,0	0,0	100,0	97,8	2,2	0,0	100,0
Autres Villes	86,5	10,8	2,8	100,0	89,1	8,3	2,5	100,0
Rural	39,5	41,4	19,1	100,0	42,1	36,9	21,0	100,0
Région								
Kayes	53,8	33,5	12,8	100,0	34,6	51,2	14,2	100,0
Koulikoro	26,4	55,2	18,4	100,0	36,8	42,0	21,2	100,0
Sikasso	56,5	38,4	5,1	100,0	79,6	20,4	0,0	100,0
Segou	48,7	45,9	5,4	100,0	66,9	19,0	14,2	100,0
Mopti	45,0	23,8	31,2	100,0	43,6	27,9	28,5	100,0
Tombouctou	40,4	37,6	22,0	100,0	25,5	52,5	22,0	100,0
Gao	70,8	5,2	24,1	100,0	49,3	24,9	25,8	100,0
Kidal	85,3	4,2	10,5	100,0	85,3	4,2	10,5	100,0
Bamako	100,0	0,0	0,0	100,0	97,8	2,2	0,0	100,0
Ensemble	58,7	28,5	12,8	100,0	60,3	25,7	14,0	100,0

Source : EMOP-2019

5.3.5. Résumé synoptique de certaines conditions du bien-être

Dans la figure 5-22, certains aspects du bien-être sont présentés de manière à faciliter la comparaison entre les régions, les niveaux d'instruction du chef du ménage et le statut de pauvreté.

Figure 5-22: Aspects du bien-être 2019

Pauvreté monétaire	% pauvre	Part alimentaire	%	Electricité / Groupes / Panneaux	%	Téléphone mobile	%	Moto	%	Alphabétisation du chef de ménage	%		
Kidal, Bamako, Supérieur Secondaire	0-5		0-5	Supérieur	96-100	Bamako, Secondaire, Supérieur	96-100		96-100	Secondaire, Supérieur	96-100		
	6-10		6-10	Bamako, Secondaire	91-95	Sikasso, Kayes, Autres villes, Primaire, Koulikoro,	91-95		91-95	91-95			
Tombouctou	11-15		11-15	Sikasso	86-90	Koulikoro, Ségou,	86-90		86-90	86-90			
Kayes	16-20		16-20	Koulikoro, Ségou	81-85	Ensemble 2019, Gao, Mopti; Kidal, Non Pauvres, Pauvres	81-85		81-85	81-85			
Autres villes,	21-25		21-25	Primaire, Kidal	76-80	Kayes, Ségou, Rural, Sans Instr, Rural	76-80		76-80	76-80	Primaire	76-80	
	26-30		26-30	Autres villes	71-75		71-75		71-75	71-75	Bamako,	71-75	
	31-35		31-35	Non Pauvres, Pauvre, Ensemble 2019	66-70	Ségou, Gao	66-70		66-70	66-70	Bamako, Primaire	Kidal	66-70
Primaire	36-40		36-40			61-65	Tombouctou		61-65	61-65	Mopti, Kidal Autres villes, Ensemble 2019, Rural, Non Pauvres, Pauvres,	Tombouctou	61-65
	41-45		41-45	Supérieur	Sans Instruction, Rural	56-60			56-60	56-60	Sans Instr, Ségou, ,		56-60
Gao, Mopti, Ensemble 2019	46-50		Bamako	46-50		51-55			51-55	51-55	Kayes		51-55
Sans Instruction	51-55	Sécondaire, Kidal	51-55	Kayes	46-50		46-50	46-50	Tombouctou	Autres villes	46-50		
Ségou, Rural	56-60		56-60			41-45		41-45	41-45	Non Pauvres	41-45		
Koulikoro	61-65	Primaire, Non Pauvres, Autres villes, Ensemble 2019, Sikasso	61-65	Mopti	36-40		36-40	36-40		Ensemble 2019, Gao	36-40		
	66-70		66-70		31-35		31-35	31-35		Kayes, Sikasso, Mopti	31-35		
Sikasso	71-75	Sans Instruction, Rural, , Pauvres, Mopti, Tombouctou, Koulikoro, Ségou, Gao	71-75	Tombouctou, Gao	26-30		26-30	26-30		Rural, Koulikoro	26-30		
	76-80	Kayes	76-80		21-25		21-25	21-25	Gao	Pauvres, Sans Instruction	21-25		
	81-85		81-85		16-20		16-20	16-20		Ségou	16-20		
	86-90		86-90		11-15		11-15	11-15			11-15		
	91-95		91-95		6-10		6-10	6-10			6-10		
	96-100		96-100		0-5		0-5	0-5			0-5		

6. ANALYSE DE L'INEGALITE

L'inégalité est un concept plus large que celui de la pauvreté, étant donné qu'il porte sur l'ensemble de la population et pas uniquement sur la partie de la population située en-dessous d'un certain seuil de pauvreté (Banque Mondiale, septembre 2005). L'analyse de l'inégalité renseigne sur la répartition des dépenses ou des revenus entre les différentes couches de la population. On peut mesurer l'inégalité en comparant les différents niveaux de quintiles de dépenses.

Cependant, la mesure d'inégalité la plus largement utilisée est le coefficient de Gini. Ses valeurs extrêmes sont 0 et 1. Le 0 traduit une situation d'égalité parfaite alors que le 1 correspond à une situation d'inégalité complète ou maximale. Dans ce chapitre, l'analyse de l'inégalité est basée sur l'interprétation du coefficient de Gini.

L'inégalité mesurée par l'indice de Gini dans l'ensemble est de 0,40 en 2019. L'inégalité la plus faible est observée à Mopti (0,27) et Koulikoro-Tombouctou avec chacun 0,28. C'est à Sikasso qu'elle est la plus grande (0,50) suivi de Kidal (0,48).

L'analyse spatiale montre que l'inégalité dans les autres villes est la plus élevée (0,43) suivie du milieu rural (0,36), alors qu'elle est moins accentuée à Bamako (0,30).

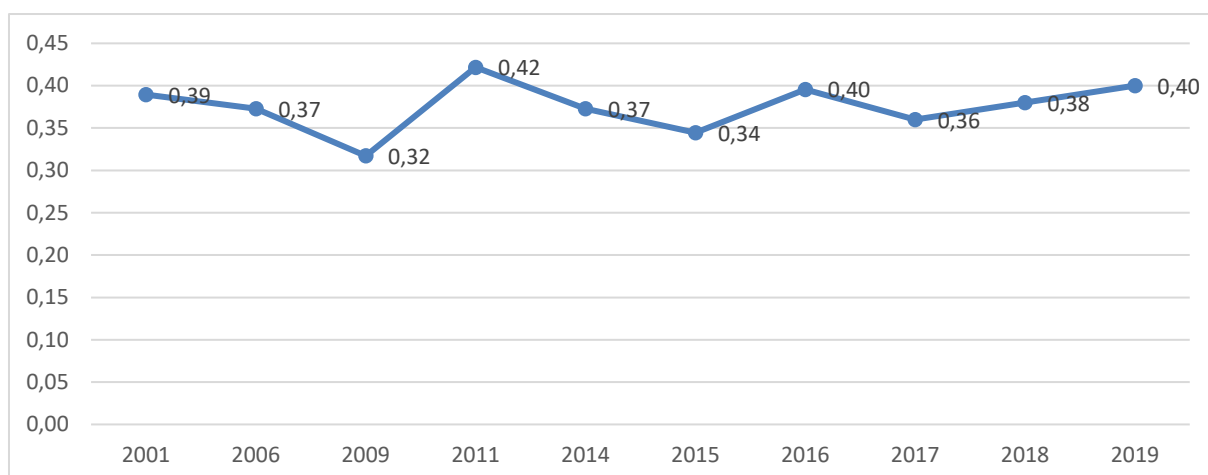
Tableau 6-1: Coefficient de Gini selon la région, le milieu de résidence et le sexe caractéristiques

Région	
Kayes	0,33
Koulikoro	0,28
Sikasso	0,50
Ségou	0,31
Mopti	0,27
Tombouctou	0,28
Gao	0,29
Kidal	0,48
Bamako	0,30
Milieu	
Bamako	0,30
Autres villes	0,43
Rural	0,36
Sexe	
Masculin	0,39
Féminin	0,40
Ensemble	0,40

Source : EMOP-2019

L'analyse dynamique de l'inégalité sur la période 2001-2019 est mitigée. Elle est marquée par des hauts et des bas et ne permet point de dégager une tendance. De 2001 à 2009, l'indice de Gini est passé de 0,39 à 0,32 traduisant ainsi une réduction substantielle des disparités. En 2011, l'indice a atteint un pic de 0,42 pour rechuter à 0,34 en 2015. Depuis cette date, l'indice est en légère augmentation.

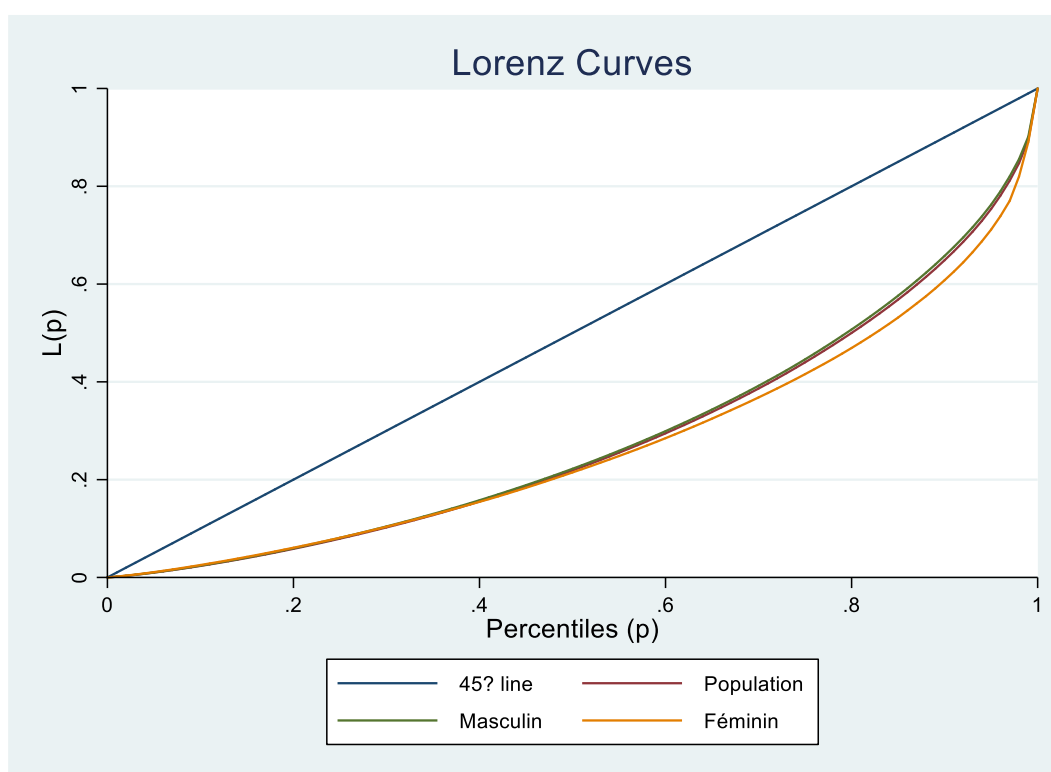
Figure 6-1: Evolution de l'inégalité entre 2001 et 2019 – coefficient de Gini



Sources: EMEP 2001, ELIM 2006, MICS-ELIM 2009, EMOP 2011, EMOP 2015, EMOP 2016, EMOP 2017, EMOP 2018, EMOP 2019

La courbe de Lorenz permet d'illustrer les constats effectués sur l'inégalité. Elle est située en dessous de cette diagonale de référence. Plus la courbe est éloignée de la diagonale, plus la répartition des revenus est inégalitaire.

Figure 6-2: Courbe de Lorenz pour la distribution des dépenses par tête selon le sexe



Source : EMOP-2019

7. INDICE DE PAUVRETE MULTIDIMENSIONNEL (IPM)

L'indice de pauvreté multidimensionnel (IPM) est un nouvel indicateur statistique composite élaboré en 2007 par un laboratoire de l'Université d'Oxford (Oxford Poverty and Human Development Initiative, OPHI) et utilisé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Un indice de pauvreté multidimensionnelle vise à résumer plusieurs aspects de pauvreté non-monnaire à travers un seul nombre. D'une manière générale, l'IPM modifie la vision de la pauvreté en élargissant son champ d'analyse. Il s'agit de souligner qu'une privation unique n'est pas toujours synonyme de pauvreté. La pauvreté est perçue comme une situation de manques multiples et synchronisés. Cette méthode complète les mesures de pauvreté monétaire et de pauvreté subjective.

L'IPM rapporté par le PNUD est calculé pour la majorité des pays du monde. Il est basé sur des enquêtes réalisées dans presque tous les pays avec une fréquence de 5 à 10 ans. Le choix d'indicateurs, les mêmes partout, peut-être moins pertinent dans un certain pays. Le nombre de pauvres estimé avec l'IPM global est 1,75 milliard de personnes, réparties dans les 104 pays en développement. Ce nombre est supérieur aux 1,44 milliards de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour et inférieur aux 2,6 milliards d'individus vivant avec moins de 2 dollars par jour.

Les efforts internationaux, et la demande que chaque pays calcule un IPM pour satisfaire les Objectifs de Développement Durable, ont inspiré l'utilisation de l'EMOP pour un IPM malien. Un IPM est déterminé par plusieurs composantes : les dimensions, les indicateurs avec leurs poids, et le seuil. Les dimensions sont les aspects de pauvreté non-monnaire qu'on veut considérer. L'OPHI et le PNUD en ont choisi trois : l'éducation, la santé et les conditions de vie. Les indicateurs doivent mettre en évidence la situation de privation pour la dimension correspondante. En construisant un IPM national il faudra donc choisir d'abord les dimensions et les indicateurs.

Dans cette première tentative, on a maintenu les dimensions et autant possible et raisonnable les indicateurs et les poids utilisés par le PNUD. Pourtant, la méthodologie peut être utilisée avec différentes dimensions, indicateurs, pondérations et seuils. Une discussion détaillée et pertinente sur le choix de dimensions et d'indicateurs se trouve dans le rapport de **Alkire et Santos**. Les auteurs ont remarqué que les dimensions potentielles qu'une mesure de la pauvreté pourrait refléter sont assez larges et incluent la santé, l'éducation, le niveau de vie, l'autonomisation, le travail, l'environnement, la sécurité de la violence, les relations sociales et la culture entre autres. Si on le trouvera utile, il est donc tout-à-fait possible de modifier la composition de l'IPM national présenté ici.

La partie la plus accessible de l'IPM est l'incidence (H) et l'effectif de la population pauvre dans le sens qu'elle est privée en plusieurs dimensions.

L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle (H) est donc estimée à 30,3%. Cela suppose que trois personnes sur dix, soient démunies. Cependant, la proportion donnée par l'indice H ne renseigne pas exactement sur les dimensions et les indicateurs de privation.

La grande majorité de la population vit dans les zones rurales et ce sont les plus touchés par la pauvreté multidimensionnelle (36,4%). Dans les autres villes, 22,6% des individus sont pauvres dans le sens de l'IPM, contre seulement 4,2% dans le district de Bamako. Cette large différence entre les milieux trouve peut s'expliquer par différents facteurs : le manque d'opportunité d'emploi dans le milieu rural, ou encore le manque de biens matériels pour avoir une bonne condition de vie et autres.

L'incidence de pauvreté est très différente selon les régions. La région de Tombouctou enregistre le taux le plus élevé avec 70,5 %, mais le taux est très bas à Sikasso (13,9 %) et à Bamako (4,2 %). Pour investiguer les causes de ces effets, il est utile d'examiner les composantes de l'indice, les indicateurs individuels.

L'intensité A est remarquablement stable – environ 0,40-0,50 dans toutes les régions, et presque le même dans chacun des trois milieux de résidence. Cela veut dire qu'en moyenne, les pauvres dans le sens IPM sont privés sur un nombre d'indicateurs dont la somme des poids en Tableau 7 1 est 0,40-0,50. Vu que la mesure de la privation se trouve entre 0,33 (1/3) et 1,00 pour les pauvres, la privation s'étend donc rarement à tous les indicateurs au même temps.

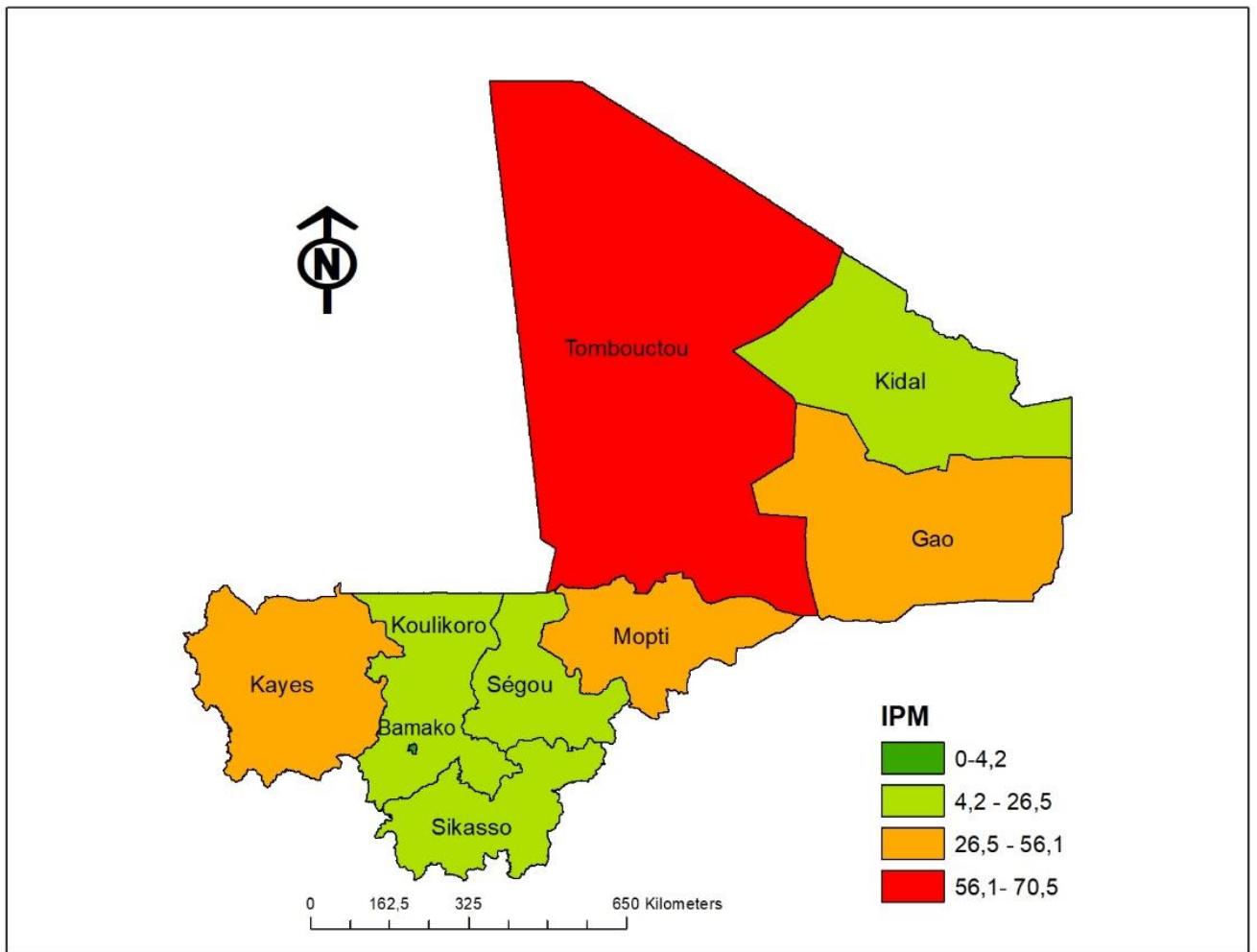
Au niveau d'ensemble, l'IPM a diminué de 2018 à 2019 respectivement 15% à 13%. Il est plus élevé dans les régions de Tombouctou (32 %), Mopti (26 %) et Kayes (24%), suivi de la région de Gao (20 %). On note la plus faible valeur pour l'indice à Bamako (2%) et à Sikasso (6%).

Tableau 7-1: L'IPM par région et par milieu

	IPM	Incidence H (%)	Intensité A	Population pauvre IPM
Région				
Kayes	0,24	52,2	0,5	1 437 950
Koulikoro	0,11	26,5	0,4	893 612
Sikasso	0,06	13,9	0,4	517 548
Ségou	0,07	19,4	0,4	654 791
Mopti	0,26	56,1	0,5	1 619 041
Tombouctou	0,32	70,5	0,5	665 835
Gao	0,20	44,8	0,4	344 028
Kidal	0,07	15,8	0,4	17 519
Bamako	0,02	4,2	0,4	116 067
Milieu de résidence				
Bamako	0,02	4,2	0,42	116 067
Autres villes	0,10	22,6	0,43	605 305
Rural	0,16	36,4	0,44	5 545 018
Sexe du chef de ménage				
Masculin	0,4	30,3	0,44	5 991 407
Féminin	0,5	30,8	0,45	274 983
Ensemble	0,13	30,3	0,44	6 266 390

Source : EMOP-2019

Figure 7-1 : IPM par région



CONCLUSION

La huitième édition de l'EMOP s'est déroulée entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020 dans l'ensemble des régions du Mali et dans le district de Bamako.

Sur un échantillon estimé à **7 398** ménages, **6 634** ont participé avec succès soit un taux de réponse de 89,7 %. Le présent rapport, dérive de l'exploitation des résultats des quatre passages et est focalisé sur l'analyse de la pauvreté.

La part des dépenses de consommation alimentaire y compris l'autoconsommation est évaluée à 66,8 %. Cette part est d'autant plus élevée lorsque les populations sont pauvres (70,5 %). Quarante-trois (38,9 %) des dépenses alimentaires vont dans l'achat des produits alimentaires comme le riz, le mil, sorgho, la viande de bœuf fraîche et le sucre.

À Bamako, 18,7 % des dépenses non alimentaires vont dans l'achat de l'essence, autres combustibles (pour le transport) et lubrifiants, 15,44 % dans des « loyers » (y compris le loyer imputé pour les ménages propriétaires) et 14,8 % des dépenses non alimentaires vont dans les « habillements ».

Dans les autres agglomérations urbaines, 22,4 % des dépenses non alimentaires vont dans les « loyers », 19,2 % dans les « Habillements » et 11,2 % des dépenses vont dans « essence et autres combustibles pour le transport ».

Quant au milieu rural, 25,2 % des dépenses vont dans « les loyers » (y compris les loyers imputés), 20,1 % vont dans les « Habillements » et 12,2 % vont dans l'« essence et autres combustibles pour le transport ».

En 2019, l'incidence de la pauvreté estimée sur l'ensemble du pays ayant participé à l'enquête s'élève à 42,3 %. La pauvreté est plus répandue dans les agglomérations rurales comparativement aux villes. Les résultats confirment, d'une part, la corrélation positive entre la pauvreté et la taille du ménage (voir figure 3-4) et d'autre part une corrélation négative entre le niveau d'éducation et la pauvreté (voir figure 3-6).

Les résultats montrent que le service de santé auquel les pauvres ont recours est le CSCOM (52,0 %). Les résultats indiquent que les pauvres (54,2 %) sont confrontés à des coûts de consultation élevés, au temps d'attente long (30,6 %) et à l'inefficacité des traitements (6,0 %).

Les résultats montrent également une présence marquée des pauvres (85,- %) dans le secteur primaire composé majoritairement d'agriculteurs.

Les résultats de l'enquête indiquent que quel que soit le milieu de résidence, le taux de possession des biens d'équipement est plus élevé chez les « non pauvres ». Ils révèlent également que les pauvres ont moins accès aux services de base.

Au vu de ces résultats, les politiques de lutte pour la réduction de la pauvreté doivent s'orienter sur les mesures qui visent à :

- Faciliter l'accès des ménages aux produits alimentaires de base pour lesquels ils engloutissent une bonne partie de leurs ressources ;
- Persévérer dans les efforts de scolarisation et d'alphabétisation de la population ;
- Faciliter l'accès des ménages ruraux aux services ou infrastructures de base à travers une stratégie d'investissements adéquats dans les zones rurales ;
- Proportionner les efforts d'investissement en fonction de l'ampleur de la pauvreté dans les différents milieux de résidence.

Par ailleurs, les différences entre les échantillons en termes de couverture régionale constituent une limite dans l'analyse de séries. Dans ce rapport, l'analyse dynamique a porté sur l'ensemble des régions. D'autres parts, pour que le dispositif puisse répondre efficacement aux besoins de production en informations statistiques fiables et à jour, il est indispensable que des dispositions soient prises pour pérenniser le financement du dispositif. Dans l'espoir que le présent rapport contribuera à renforcer la production des informations susceptibles d'orienter les politiques publiques dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'INSTAT recommande fortement le maintien du dispositif de l'EMOP en assurant son financement par l'Etat.

ANNEXES

ANNEXE 1 : METHODOLOGIE

1. Sources des données

Les données proviennent de l'EMOP qui est une enquête par sondage, stratifiée à deux degrés à allocation proportionnelle au premier degré. Les 8 régions du Mali et la ville de Bamako constituent les domaines d'étude. L'échantillon est représentatif selon le milieu de résidence de la population (urbain et rural). Le dispositif de l'EMOP est conçu pour une collecte de données à quatre passages dans l'année. Chaque passage dure trois mois. Les résultats de l'enquête sont significatifs au niveau national, dans chacune des régions enquêtées et le district de Bamako et selon le milieu de résidence (urbain et rural). La première édition de cette opération a démarré le 1^{er} avril 2011 et a pris fin le 31 mars 2012.

L'édition 2013/2014 est la deuxième série de l'EMOP dont la période de collecte s'est étalée entre avril 2013 et mars 2014. Pour cette édition, les régions de Tombouctou, Gao et Kidal n'ont pas été couvertes à cause de l'insécurité dans ces zones.

L'édition 2014/2015 est la troisième série de l'EMOP. Elle s'est étalée sur la période d'avril 2014 à mars 2015. La région de Kidal n'a pas été enquêtée pour la raison sécuritaire. L'édition 2015/2016, a couvert la période d'avril 2015 à mars 2016.

L'édition 2015/2016 est la quatrième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre avril 2015 et mars 2016. Toutes les régions ont été enquêtées exceptée Kidal pour raison de sécurité. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1043 unités primaires (sections d'énumération⁹) soit 6258 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée.

L'édition 2016/2017 est la cinquième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre avril 2016 et mars 2017. Toutes les régions ont été enquêtées exceptée Kidal pour raison de sécurité. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1120 unités primaires (sections d'énumération¹⁰) soit 6 720 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée.

L'édition actuelle 2017/2018 est la sixième série de l'EMOP. Elle s'est déroulée entre avril 2017 et mars 2018. Toutes les régions ont été enquêtées exceptée Kidal pour raison de sécurité. Au premier degré, il a été tiré un échantillon de 1120 unités primaires (sections d'énumération¹¹) soit 6 720 ménages en raison de six (6) ménages par unité primaire tirée.

La présente édition est la huitième du genre dont le premier passage s'est déroulé entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2019. Il a renseigné principalement les indicateurs d'accès de l'éducation et certains indicateurs du marché de l'emploi tels que le taux d'activité et le taux chômage. Le premier passage a donné également des informations sur la santé de la population, les caractéristiques du logement, leur dotation en biens ainsi que sur les dépenses de consommation des ménages.

⁹Une SE correspond à un espace aréolaire défini de façon à assurer une répartition relativement équitable de la charge de travail des agents de dénombrement des unités statistiques. Selon le RGPH 2009, une SE est une entité géographique comportant en moyenne 700 personnes en milieu rural et 1 100 habitants en milieu urbain. Elle est subdivisée le plus souvent en îlots contenant des concessions.

Le deuxième passage a été réalisé entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2019. Il a permis de fournir des informations sur les transferts issus de migration ainsi que sur la pauvreté subjective du ménage.

Le troisième passage réalisé entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2019, a collecté des informations détaillées sur l'emploi en intégrant le module Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM) de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE). Les modules de base sur la santé et les dépenses ont été également renseignés.

En fin, la collecte du quatrième et dernier passage s'est déroulée du 1^{er} janvier au 31 mars 2020. Ce passage a été consacré à la collecte des informations sur le module Gouvernance, Paix et Sécurité (GPS) ainsi que sur les dépenses de consommation. Contrairement aux autres passages, le quatrième n'a pas fait l'objet d'analyse spécifique. Ces informations ont été intégrées à celles des autres passages pour produire le présent rapport.

2. Le questionnaire

Le questionnaire de l'EMOP comporte un module de base et un ou plusieurs modules supplémentaires qui sont insérés à la demande des utilisateurs de données statistiques.

Le module de base est conçu pour prendre en compte prioritairement les préoccupations du cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (CSCR) et des OMD ainsi que d'autres programmes sectoriels. Les questionnaires comprennent les sections suivantes :

- *la section 1* se rapporte aux caractéristiques des membres du ménage (âge, sexe), leur lien avec le chef de ménage, l'état matrimonial le statut de résidence et le statut migratoire;
- *la section 2* porte sur l'éducation des membres du ménage et l'alphabétisation;
- *la section 3* renseigne sur la santé des membres du ménage ; des questions y sont posées sur la prévalence de certaines maladies;
- *la section 4* est relative à l'emploi ; elle permet de calculer les indicateurs tels que les taux de chômage, d'activité et d'inactivité, etc.;
- *la section 5* renseigne sur les caractéristiques du logement : le type de logement, le nombre de pièces, la nature du toit, le type d'aisance et les biens possédés par le ménage etc;
- *la section 6* donne des informations sur les mouvements migratoires des membres du ménage et les transferts monétaires reçus;
- *la section 7* renseigne sur les difficultés éprouvées par les ménages pour se nourrir;
- *la section 8* mesure les dépenses de consommation des ménages.

3. Organisation des travaux de terrain et personnel de l'enquête

Pour un suivi régulier et un contrôle efficace des travaux de terrain, trois (3) agents enquêteurs sont placés sous la responsabilité directe d'un (1) contrôleur. Ils forment une équipe. Tous les membres de l'équipe évoluent ensemble dans toutes les grappes qui leur sont préalablement affectées. Chaque agent de l'équipe est muni d'un ordinateur "Tablette" pour accomplir la mission qui leur est confiée. Une application de l'enquêteur et une application du contrôleur sont conçues à cet effet. Le contrôleur, dont le rôle est principalement de dénombrer les ménages d'une grappe, affecter les ménages à ses enquêteurs, contrôler les données, les rassembler et envoyer au superviseur les données de la grappe, pourra faire toutes ces opérations depuis sa tablette. La mission des enquêteurs est d'administrer le questionnaire aux enquêtés.

Au niveau régional, la coordination de l'opération est confiée au Directeur Régional de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population (DRPSIAP). Il est secondé par un superviseur régional chargé de suivre l'évolution des travaux de collecte sur le terrain.

La gestion et la supervision de l'opération au niveau national sont assurées par la Direction Générale de l'INSTAT qui veille au respect du calendrier prévisionnel et au bon déroulement des activités.

L'EMOP 2019 a été réalisée par 22 contrôleurs, 66 enquêteurs, 9 superviseurs régionaux, 3 éditeurs.

4. Sensibilisation

La sensibilisation est un élément important dans la réalisation des opérations d'enquête. Elle permet d'informer la population sur l'objet et l'importance de l'enquête afin d'avoir leur adhésion. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'EMOP, les microprogrammes ont été conçus et sont diffusés régulièrement par l'ORTM et les radios de proximité. Au démarrage de l'opération, des lettres de sensibilisation ont été adressées aux Gouverneurs de région et aux DRPSIAP.

5. Exploitation des données

Les dossiers ramenés du terrain sont réceptionnés puis vérifiés par les agents de réception. Ces vérifications ont pour objet de contrôler l'exhaustivité des grappes et des ménages échantillonnés par région. La technique de la double saisie sous CSPRO a été adoptée pour réduire les erreurs. Les données sont ensuite exportées sur SPSS pour des fins d'apurement et d'analyse des résultats. Après la saisie, l'exploitation se poursuit avec l'apurement des données. A ce niveau, on corrige la base de données des incohérences et des erreurs induites par les agents de collecte ou survenues lors de la saisie.

En ce qui concerne l'analyse des résultats, une équipe constituée de cadres statisticiens de l'INSTAT est mise en place. L'analyse consiste à décrire les résultats obtenus selon un plan préalablement conçu et à rédiger un rapport dans lequel les principaux résultats de l'enquête sont présentés. Cette approche vise à pouvoir présenter les résultats dans le plus court délai possible, après la collecte des informations sur le terrain.

Les résultats de l'enquête sont publiés à travers des ateliers de dissémination offrant l'occasion aux producteurs et aux utilisateurs de données statistiques d'échanger sur les résultats obtenus. Les résultats sont également diffusés sur CDROM et sur le site web de l'INSTAT.

6. Détermination du seuil de pauvreté de l'EMOP 2019 à partir de l'enquête EHCVM

Une Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) a été conduite au Mali en 2018/2019. Cette enquête a été conduite simultanément dans les huit pays de l'UEMOA et avait comme objectifs d'avoir des chiffres de pauvreté comparables entre les états de l'Union. Les résultats provisoires de cette enquête étaient disponibles à la date de production du présent rapport. Le seuil de pauvreté calculé selon cette enquête est de 269 485 FCFA.

Encadré sur la détermination du seuil de pauvreté et déflateurs spatiaux à partir des données de l'EHCVM

Le seuil de pauvreté est conçu de manière à permettre aux personnes qui sont classées comme non-pauvres de satisfaire au minimum leurs besoins vitaux. La difficulté est de définir ces besoins minima (alimentaires et non alimentaires). L'approche utilisée pour construire le seuil de pauvreté est celle du coût

des besoins de base. La construction d'un seuil de pauvreté passe par deux étapes, construire un seuil de pauvreté alimentaire, puis un seuil non-alimentaire et de faire la somme des deux.

Pour la première étape, il faut déterminer un panier de biens alimentaires permettant à chaque individu de couvrir K kilocalories par jour, K compris entre 2100 et 2400 kilocalories est une norme internationalement admise en matière de consommation alimentaire. La quantité calorifique de 2300 kcal a été retenue. Le choix a été fait de travailler avec des indices de Laspeyres. La conséquence sur le plan pratique est de retenir un panier de référence au niveau national. La valorisation du panier de biens alimentaires fournit le seuil alimentaire. Le panier retenu est la liste des produits correspondant à 85% de la consommation totale des ménages ayant une dépense par tête comprise entre les 3^{èmes} et 8^{ème} décile. Si on a n produits dans le panier, le seuil alimentaire est donné par l'expression suivante :

$$z_{al} = 365 \times \sum_{i=1}^n p_i q a_i$$

Où p_i est le prix moyen national du produit i ;

$q a_i$ est la quantité du produit i qu'il faudrait à un individu pour ses besoins alimentaires quotidiens.

Une norme pareille (comme la quantité calorifique) n'existe malheureusement pas pour les biens non alimentaires. En partant du constat que même les personnes les plus pauvres sont obligées de satisfaire un minimum de besoins non-alimentaires, deux solutions sont proposées. La première consiste à déterminer comme composante non alimentaire du seuil de pauvreté la part de la consommation non-alimentaire des ménages dont la consommation totale est égale au seuil de pauvreté. La seconde solution consiste à déterminer comme composante non alimentaire du seuil de pauvreté la part de la consommation non-alimentaire des ménages dont la consommation alimentaire est égale au seuil de pauvreté. La seconde solution donne évidemment un seuil plus élevé que la première.

Le seuil de pauvreté non alimentaire retenu est la moyenne des seuils obtenus avec les deux solutions.

Le seuil de pauvreté national qui est la somme entre le seuil alimentaire et le seuil non alimentaire est donné par la formule suivante :

$$Z_{ref} = Z_{al} + Z_{na}$$

Un seuil de pauvreté national, et on construit des seuils de pauvreté par domaine spatio-temporel qui vont servir de déflateurs.

Tableau 1 : Seuil de pauvreté alimentaire et non alimentaire

	Montant (FCFA)
Seuil alimentaire	166 443
Seuil non alimentaire	103 042
Seuil national	269 485

Source : Exploitation des données provisoires de l'enquête EHCVM

Pour la construction des seuils de pauvreté spatio-temporels, dès lors que l'indice de Laspeyres a été retenu, le panier de consommation du niveau national est le même pour tous les domaines spatio-temporels, seuls les prix vont varier d'un domaine à l'autre. Ainsi pour le seuil de pauvreté alimentaire de chaque domaine spatio-temporel, il suffit de prendre l'équation du calcul du seuil alimentaire et de remplacer le vecteur des prix du niveau national par le vecteur des prix du domaine spatio-temporel considéré. Le seuil de pauvreté non-alimentaire de chaque domaine s'obtient aussi par l'approche décrite ci-dessus pour le seuil non-alimentaire du niveau national.

Tableau 2 : Seuils de pauvreté par zone agroécologique et déflateurs spatiaux

zaemil	Description zaemil	Seuil alimentaire	Seuil non alimentaire	Seuil total	Deflateur
1	Soudan Urbain	153 279	108 766	262 045	0,972
2	Soudan Rural	149 370	95 039	244 409	0,907
3	Sahel Urbain	171 445	95 330	266 775	0,990
4	Sahel Rural	162 061	72 688	234 749	0,871
5	Sahara Urbain	158 546	112 337	270 883	1,005
6	Sahara Rural	159 084	86 918	246 002	0,913
7	Kidal Urbain	187 041	139 800	326 841	1,213
8	Kidal Rural	185 999	105 616	291 615	1,082
9	Bamako	167 687	157 559	325 245	1,207
	Ensemble	166 443	103 042	269 485	1,000

Source : Exploitation des données provisoires de l'enquête EHCVM

Les déflateurs spatiaux ont été appliqués aux données de l'EMOP afin de tenir compte des différences de coût de la vie entre les différentes zones agro écologiques. Les dépenses par tête ont été divisées par le déflateur afin d'avoir l'agrégat de bien-être.

ANNEXE 2 : BILAN DES QUATRE PASSAGES POUR UN FICHER CONSOLIDÉ SUR LES DEPENSES

Tableau 8.1: Répartition de l'échantillon entre les strates

	Nombre de secteurs d'énumération	Nombre de ménages
Région		
Kayes	148	887
Koulikoro	151	904
Sikasso	161	962
Ségou	146	875
Mopti	110	659
Tombouctou	100	598
Gao	62	372
Kidal	22	247
Bamako	191	1130
Milieu		
Urbain	532	3252
Rural	559	3382
Ensemble	1091	6634

Source : EMOP-2019-2020

Tableau 8.2: Répartition des ménages selon la présence au passage

	Libellé	Nombre de ménages	%
0000	Absent à tous les passages	0	0,1
0234	Absent au passage 1	6	0,1
1000	Absent aux trois derniers passages	10	0,0
1004	Absent aux passages 2 et 4	3	0,1
1030	Absent aux passages 2	23	0,3
1034	Absent aux passages 3 et 4	22	0,3
1200	Absent aux passages 3	21	0,3
1204	Absent au passage 4	117	1,7
1234	Présents à tous les passages	6467	93,2
Total		6675	100

Source : EMOP-2019-2020

Tableau 8.3: Absence des dépenses alimentaires selon les passages

	Libellé	Nombre de ménages	%
0	Pas d'absence	6467	97,5
1	Absence dans un passage	167	2,5
2	Absence dans deux passages	0	0,0
3	Absence dans trois passages	0	0,0
4	Absence dans quatre passages	0	0,0
Ensemble		6634	100,0

Source : EMOP-2019-2020

Parmi les ménages retenus, un effectif de 6467 ménages a toujours déclaré ses dépenses alimentaires au cours des 4 passages. Un effectif de 167 ménages a manqué de déclarer leur dépense alimentaire à un des quatre passages.

Conclusion sur l'analyse dans le temps : il peut être retenu 6634 ménages pour la consolidation des dépenses des ménages.

Tableau 8.4: Répartition de l'échantillon consolidé des ménages

	Nombre de ménages initiaux	Nombre de ménages retenus avec réponses de 4 passages	Taux de réponse en %
Région			
Kayes	888	887	99,9
Koulikoro	906	904	99,8
Sikasso	966	962	99,6
Ségou	918	875	95,3
Mopti	924	659	71,3
Tombouctou	648	598	92,3
Gao	606	372	61,4
Kidal	396	247	62,4
Bamako	1146	1130	98,6
Milieu			
Urbain	3432	3252	94,8
Rural	3966	3382	85,3
Ensemble	7398	6634	89,7

Source : EMOP-2019-2020

ANNEXE 3 : TABLEAUX DE CONSOMMATION ET D'ANALYSE DE PAUVRETE

Tableau 8.5: Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par région (%)

	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Ensemble Mali
Consommation alimentaire sans l'autoconsommation	64,0	50,9	41,8	42,9	56,1	49,4	57,5	37,3	45,3	49,8
Autoconsommation alimentaire	16,5	20,6	28,8	28,6	18,1	21,7	18,0	17,4	1,7	17,0
Consommation non alimentaire sans les loyers	15,7	23,3	26,7	22,6	19,6	24,5	15,3	42,5	47,5	28,3
Loyer payé y compris les imputations	3,8	5,2	2,8	5,9	6,1	4,3	9,3	2,8	5,5	4,9
Consommation totale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Consommation totale en milliards de FCFA	904,2	629,1	771,9	641,7	606,6	342,8	173,0	139,1	1366,0	5574,5

Source : EMOP-2019-2020

Tableau 8.6: Structure de la consommation annuelle moyenne des ménages par milieu (%)

	Bamako	Autres villes	Rural	Mali
Consommation alimentaire sans l'autoconsommation	45,3	55,4	50,2	49,8
Autoconsommation alimentaire	1,7	9,8	25,0	17,0
Consommation non alimentaire sans les loyers	47,5	29,4	20,2	28,3
Loyer payé y compris les imputations	5,5	5,4	4,6	4,9
Consommation totale	100,0	100,0	100,0	100,0
Consommation totale en milliards de FCFA	1 366,0	836,4	3 372,1	5 574,5

Source : EMOP-2019-2020

Tableau 8.7: Indicateurs de pauvreté selon le sexe du CM, niveau d'instruction, taille et milieu (%)

	Incidence	Profondeur	Sévérité
Sexe du chef du ménage			
Masculin	43,7	13,3	5,6
Féminin	10,0	1,9	0,5
Niveau d'instruction du chef du ménage			
Sans instruction	47,5	14,3	5,9
Primaire	31,8	10,5	4,6
Secondaire	9,6	1,7	0,4
Supérieur	1,3	0,3	0,1
Taille du ménage			
1 – 3 personnes	2,6	0,5	0,1
4 – 7 personnes	20,1	4,1	1,3
8 – 10 personnes	39,8	9,8	3,5
11 – 15 personnes	56,1	17,7	7,3
Plus de 15 personnes	74,8	27,9	13,0
Milieu			
Bamako	3,8	0,7	0,2
Autres villes	26,4	7,2	2,8
Rural	52,0	16,0	6,7
Ensemble	42,3	12,8	5,4

Source : EMOP-2019-2020

Tableau 8.8: Evolution de la possession de télévision par sexe du CM, quintile et milieu (%)

	2001	2006	2009	2019		2019	
						Pauvre	Non pauvre
Sexe du chef de ménage							
Masculin	14,1	20,5	28,4	42,5		30,0	48,2
Féminin	14,7	32,5	24,9	45,6		7,4	48,8
Quintile							
Moins nantis	2,3	4,0	13,4	29,4			
Quintile 2	4,7	7,0	17,9	30,0			
Quintile 3	4,8	14,0	21,7	36,7			
Quintile 4	15,1	27,3	31,0	50,0			
Plus nantis	30,0	55,5	56,3	67,6			
Milieu							
Bamako	50,5	61,0	62,1	83,9		40,8	85,1
Autres villes	30,7	37,8	49,0	58,6		34,6	63,8
Rural	4,3	7,2	16,7	30,4		28,9	31,3
Ensemble	14,1	21,5	28,0	42,7		29,6	48,3

Sources: EMEP-2001, ELIM-2006, EMOP-2011, EMOP-2019-2020

Tableau 8.9: Evolution de la possession du téléphone mobile par sexe du CM, quintile et milieu (%)

	2006	2011	2019		2019	
					Pauvre	Non pauvre
Sexe du chef de ménage						
Masculin	21,7	67,4	84,1		85,6	83,5
Féminin	31,9	59,7	81,5		79,1	81,7
Quintile						
Moins nantis	2,2	48,8	86,9			
Quintile 2	4,6	59,9	81,1			
Quintile 3	13,5	68,8	79,2			
Quintile 4	27,7	75,0	81,7			
Plus nantis	64,9	81,0	91,0			
Milieu						
Bamako	69,2	84,9	98,8		100,0	98,8
Autres villes	39,2	68,8	92,1		91,9	92,1
Rural	6,8	62,8	79,0		84,7	75,6
Ensemble	22,6	66,7	84,0		85,5	83,3

Sources: ELIM 2006, ELIM 2009, EMOP 2019-2020

Tableau 8.10: Evolution de la possession de moto par sexe du CM, quintile et milieu (%)

	2001	2006	2011	2019		2019	
						Pauvre	Non pauvre
Sexe du chef de ménage							
Masculin	18,1	33,3	49,9	64,6		65,3	64,3
Féminin	5,4	17,5	34,0	36,0		9,2	38,2
Quintile							
Moins nantis	10,4	23,1	40,3	65,4			
Quintile 2	12,1	25,0	39,5	58,1			
Quintile 3	11,6	26,6	44,6	57,9			
Quintile 4	18,9	36,5	55,6	63,7			
Plus nantis	24,4	48,9	62,4	69,0			
Milieu							
Bamako	27,7	42,5	54,9	70,1		49,0	70,7
Autres villes	26,7	38,6	46,8	62,7		51,6	65,1
Rural	12,8	27,3	47,4	61,2		65,9	58,4
Ensemble	16,9	32,0	48,5	62,8		64,4	62,2

Sources: EMEP 2001, ELIM 2006, EMOP-2011, EMOP-2019-2020

Tableau 8.11: Evolution de l'accès à l'eau potable sexe du CM, quintile et milieu (%)

	2001	2006	2011	2019		2019	
						Pauvre	Non pauvre
Sexe du chef de ménage							
Masculin	68,4	77,9	79,9	85,3		76,9	89,0
Féminin	73,5	88,2	88,8	91,9		82,6	92,6
Quintile							
Moins nantis	46,3	75,9	59,7	75,4			
Quintile 2	64,5	72,4	74,1	80,8			
Quintile 3	64,9	73,4	83,3	86,7			
Quintile 4	71,7	79,7	92,2	91,1			
Plus nantis	82,4	92,5	94,4	94,4			
Milieu							
Bamako	96,1	97,9	98,4	98,9		91,9	99,1
Autres villes	92,5	94,2	80,1	93,4		84,8	95,3
Rural	58,7	68,8	77,3	81,2		76,0	84,3
Ensemble	68,9	78,8	80,7	85,7		77,0	89,3

Sources: EMEP-2001, ELIM-2006, EMOP-2011, EMOP-2019-2020

Tableau 8.12: Evolution de l'accès à l'eau potable selon région (%)

Année	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako
2001	85,3	56,6	56,3	71,0	61,6	83,9	48,7	67,9	96,1
2006	82,7	63,7	90,8	64,7	74,4	86,8	87,5	88,8	97,9
2011	87,1	66,1	83,9	77,8	67,8	92,1	78,1	85,0	98,4
2016	79,0	68,0	83,2	70,8	86,3	96,8	80,6		99,6
2017	85,8	79,6	79,3	70,3	84,2	98,6	77,9		99,5
2019	78,7	78,6	77,6	83,4	87,4	89,0	98,2	93,7	98,9

Sources: EMEP-2001, ELIM-2006, EMOP-2011, EMOP-2019-2020

Tableau 8.13: Evolution de l'accès à l'électricité par sexe du CM, quintile et milieu (%)

	2001	2006	2011	2019	2019	
					Pauvre	Non pauvre
Sexe du chef de ménage						
Masculin	9,1	18,8	33,3	68,1	67,2	68,5
Féminin	10,1	34,6	44,3	61,6	31,0	64,2
Quintile						
Moins nantis	0,5	3,7	4,4	70,5		
Quintile 2	1,5	4,4	16,4	56,9		
Quintile 3	3,8	11,8	30,1	61,5		
Quintile 4	7,4	23,3	50,5	68,7		
Plus nantis	22,0	57,5	70,3	80,9		
Milieu						
Bamako	36,1	70,5	80,0	95,3	84,3	95,6
Autres villes	20,7	38,7	34,0	72,8	60,2	75,6
Rural	2,0	2,8	25,2	60,6	66,9	56,6
Ensemble	9,2	20,1	34,3	67,7	66,6	68,2

Sources: EMEP-2001, ELIM-2006, EMOP-2011, EMOP-2019-2020

Tableau 8.14: Evolution de l'accès à l'électricité selon région (%)

Année	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Ensemble
2001	3,8	6,3	4,1	6,4	9,4	2,8	6,9	18,1	36,1	9,2
2006	12,4	14,6	17,7	11,7	10,3	14,3	7,3	34,7	70,5	20,1
2011	31,1	31,9	27,4	25,8	21,2	12,3	21,7	43,9	80,0	34,3
2016	30,9	53,8	79,6	54,9	30,0	18,6	25,7		88,3	52,0
2017	38,7	74,2	82,1	63,9	30,1	20,5	25,1		90,0	58,6
2018	47,5	70,8	87,0	75,8	46,8	37,6	26,2		93,0	65,6
2019	49,0	82,5	87,6	84,1	39,6	27,8	26,5	76,3	95,3	67,7

Sources: EMEP-2001, ELIM-2006, EMOP-2011, EMOP-2019-2020

Tableau 8.15: Evolution de l'usage d'aisance type chasse/fosse/laitrine par sexe du CM, niveau d'instruction, quintile et milieu (%)

	2001	2006	2011	2019	2019	
					Pauvre	Non pauvre
Sexe du chef de ménage						
Masculin	76,2	88,6	89,7	88,4	87,2	89,0
Féminin	81,4	89,5	89,6	88,5	92,4	88,1
Quintile						
Moins nantis	68,2	88,8	75,9	87,8		
Quintile 2	66,2	84,9	87,4	87,7		
Quintile 3	65,3	86,6	91,1	88,7		
Quintile 4	83,8	88,4	95,7	86,5		
Plus nantis	88,2	94,6	98,2	91,6		
Milieu						
Bamako	94,4	99,3	99,3	100,0	100,0	100,0
Autres villes	92,3	96,1	92,4	95,3	90,7	96,3
Rural	70,0	83,6	87,4	84,5	86,7	83,1
Ensemble	76,7	88,7	89,7	88,4	87,3	89,0

Sources: EMEP-2001, ELIM-2006, EMOP-2011, EMOP-2019-2020

Tableau 8.16: Evolution de l'utilisation de bois (ou du charbon) comme source d'énergie pour la cuisson par sexe du CM, quintile et milieu (%)

	2001	2006	2011	2019	2019	
					Pauvre	Non pauvre
Sexe du chef de ménage						
Masculin	91,1	97,2	94,9	91,8	97,7	89,2
Féminin	85,4	99,0	92,6	80,0	78,5	80,2
Quintile						
Moins nantis	95,8	98,6	94,5	98,1		
Quintile 2	92,0	96,8	93,8	93,8		
Quintile 3	87,4	97,2	95,5	91,4		
Quintile 4	87,4	97,1	96,5	87,3		
Plus nantis	91,9	97,1	92,9	84,8		
Milieu						
Bamako	94,3	97,9	95,4	86,8	85,5	86,8
Autres villes	94,3	98,9	93,8	85,9	92,9	84,4
Rural	89,1	96,6	94,6	93,1	98,0	90,1
Ensemble	90,6	97,4	94,7	91,1	97,4	88,4

Sources: EMEP-2001, ELIM-2006, EMOP-2011, EMOP-2019-2020

Tableau 8.17: Evolution de l'alphabétisme par région (%)

Année	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Mali
2001	13,7	16,5	17,7	18,4	16,3	18,8	22,6		45,5	21,3
2006	19,2	23,2	23,8	23,0	24,0	19,3	24,2		52,0	26,2
2019	25,4	24,1	28,8	20,3	26,2	57,4	35,8	60,3	69,5	33,9

Sources: EMEP-2001, ELIM-2006, EMOP-2011, EMOP-2019-2020

Tableau 8.18: Alphabétisme par situation de pauvreté et milieu (%)

	Bamako	Autres villes	Rural
Pauvres	60,3	31,5	22,1
Non pauvres	69,8	51,4	41,4
Ensemble	69,5	46,6	33,9

Source : EMOP-2019-2020

Tableau 8.19: Alphabétisme par sexe et quintile (%)

	Moins nantis	Quintile 2	Quintile3	Quintile 4	Plus nantis
Masculin	31,0	33,3	43,4	54,2	70,9
Féminin	13,1	15,5	22,4	35,1	49,1
Ensemble	21,5	24,0	32,7	44,4	59,4

Source : EMOP-2019-2020

Tableau 8.20: Evolution de l'inégalité entre 2001 et 2016 mesurée par l'indice de Gini

	2001	2006	2011	2016	2017	2019
Région						
Kayes	0,36	0,30	0,45	0,30	0,32	0,33
Koulikoro	0,41	0,37	0,38	0,32	0,30	0,28
Sikasso	0,41	0,42	0,38	0,36	0,35	0,50
Ségou	0,31	0,29	0,35	0,26	0,32	0,31
Mopti	0,36	0,32	0,45	0,19	0,30	0,27
Tombouctou	0,32	0,35	0,30	0,28	0,24	0,28
Gao	0,3	0,24	0,43	0,37	0,26	0,29
Kidal	0,41	0,27	0,33			0,48
Bamako	0,36	0,31	0,40	0,37	0,30	0,30
Milieu						
Urbain	0,36	0,35	0,42	0,36	0,35	0,37
Rural	0,38	0,33	0,40	0,29	0,31	0,36
Sexe						
Masculin	0,39	0,37	0,42	0,34	0,35	0,39
Féminin	0,38	0,36	0,41	0,34	0,36	0,40
Ensemble	0,39	0,37	0,42	0,34	0,36	0,40

Source: EMEP 2001, ELIM 2006, EMOP-2011, EMOP-2019-2020

Tableau 8.21: Montant des dépenses par fonction de consommation selon la région et niveau national (FCFA)

Fonction	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Bamako	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	727 572 650 010	450 051 908 493	544 752 590 998	458 750 253 433	450 530 103 278	243 887 517 350	130 460 477 883	76 093 540 815	642 635 928 734	3 724 734 970 998
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	732 719 176	979 936 937	2 449 153 213	2 187 311 175	1 165 396 972	1 574 207 776	180 058 922	979 237 175	4 418 951 015	14 666 972 362
Articles d'Habilllements et Chaussures	34 103 103 686	50 758 111 414	35 197 344 806	29 281 097 218	29 519 926 814	20 356 263 972	6 111 184 358	8 824 492 669	90 641 367 143	304 792 892 080
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	46 050 946 772	42 693 100 598	47 289 136 105	53 624 768 192	51 192 771 446	26 607 307 518	22 382 065 050	19 921 522 866	214 502 553 395	524 264 171 943
Meubles, Articles de ménages et Entretien	18 538 816 148	12 642 473 915	22 866 451 718	20 604 979 475	15 920 273 975	6 644 499 231	2 958 568 052	6 940 094 533	35 392 273 537	142 508 430 583
Santé	16 723 879 329	19 577 183 986	20 482 105 343	8 846 596 264	11 386 065 761	8 672 027 649	3 031 533 329	788 860 165	29 836 556 334	119 344 808 160
Transport	23 927 480 617	18 795 538 103	55 503 762 875	25 749 242 362	22 677 296 013	8 767 983 685	1 994 882 330	10 778 357 151	141 361 891 318	309 556 434 454
Communication	19 716 932 698	11 652 868 275	21 655 980 829	14 619 067 703	12 543 045 492	7 508 309 878	2 987 864 722	7 825 393 279	70 040 649 586	168 550 112 462
Loisirs et Cultures	6 817 294 702	4 368 869 239	4 961 140 273	13 499 006 028	3 773 134 141	10 863 714 156	1 835 692 225	3 504 315 458	42 084 928 044	91 708 094 266
Enseignements	1 504 937 556	2 961 558 641	3 504 299 035	837 620 752	298 153 562	30 570 974	284 353 812	746 667 636	26 452 803 073	36 620 965 042
Restaurants et Hôtels	33 125 442	2 689 369 632	1 094 861 141	4 658 433	190 925 595	34 827 754	0	202 550 582	5 922 834 983	10 173 153 562
Biens et services Divers	8 505 550 381	11 960 024 245	12 183 600 059	13 665 648 339	7 404 688 558	7 854 106 349	731 813 404	2 513 813 969	62 743 642 257	127 562 887 560
Ensemble	904 227 436 519	629 130 943 478	771 940 426 397	641 670 249 374	606 601 781 608	342 801 336 292	172 958 494 086	139 118 846 298	1 366 034 379 419	5 574 483 893 471

Source : EMOP-2019 -2020

Tableau 8.22: Montant des dépenses par fonction de consommation selon le niveau de pauvreté des ménages (FCFA)

Fonction	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	2 940 256 409 541	784 478 561 454	3 724 734 970 998
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	11 261 461 382	3 405 510 980	14 666 972 362
Articles d'Habilllements et Chaussures	240 791 276 714	64 001 615 366	304 792 892 080
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	445 238 966 713	79 025 205 230	524 264 171 943
Meubles, Articles de ménages et Entretien	110 510 215 804	31 998 214 779	142 508 430 583
Santé	85 924 946 067	33 419 862 093	119 344 808 160
Transport	252 121 076 433	57 435 358 021	309 556 434 454
Communication	142 496 070 925	26 054 041 537	168 550 112 462
Loisirs et Cultures	81 023 154 285	10 684 939 981	91 708 094 266
Enseignements	33 226 050 451	3 394 914 590	36 620 965 042
Restaurants et Hôtels	8 074 661 872	2 098 491 690	10 173 153 562
Biens et services Divers	106 414 630 170	21 148 257 390	127 562 887 560
Ensemble	4 457 338 920 363	1 117 144 973 111	5 574 483 893 471

Source : EMOP-2019-2020

Tableau 8.23: Montant des dépenses par fonction de consommation selon le niveau d'instruction du chef du ménage (FCFA)

Fonction	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	2 682 083 136 831	690 041 117 559	182 806 061 627	169 804 654 972	3 724 734 970 998
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	9 230 830 248	3 626 619 250	955 670 159	853 852 705	14 666 972 362
Articles d'Habilllements et Chaussures	192 477 428 697	66 082 459 919	21 684 766 449	24 548 237 016	304 792 892 080
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	297 869 632 467	121 657 845 540	46 385 006 913	58 351 687 023	524 264 171 943
Meubles, Articles de ménages et Entretien	95 023 688 301	29 290 504 482	8 477 426 048	9 716 811 752	142 508 430 583
Santé	80 617 954 741	24 231 242 311	8 173 316 765	6 322 294 343	119 344 808 160
Transport	170 700 302 645	69 986 789 022	29 342 027 528	39 527 315 259	309 556 434 454
Communication	92 933 777 837	39 566 619 311	15 598 463 417	20 451 251 898	168 550 112 462
Loisirs et Cultures	49 243 691 521	20 390 270 740	9 728 828 106	12 345 303 898	91 708 094 266
Enseignements	15 217 556 729	9 558 585 593	3 732 897 499	8 111 925 220	36 620 965 042
Restaurants et Hôtels	4 853 767 368	1 684 551 647	1 466 201 279	2 168 633 268	10 173 153 562
Biens et services Divers	67 249 595 779	31 006 705 852	10 530 824 169	18 775 761 760	127 562 887 560
Ensemble	3 757 501 363 164	1 107 123 311 227	338 881 489 961	370 977 729 113	5 574 483 893 471

Source : EMOP-2019-2020

Tableau 8.24: Montant des dépenses par fonction de consommation selon la taille des ménages (FCFA)

Fonction	1-3 pers	4-7 pers	8-10 pers	11-15 pers	16 pers et+	Ensemble
Alimentation et Boissons non alcoolisées	308 473 793 621	1 564 885 422 562	804 227 606 818	584 474 750 628	462 673 397 363	3 724 734 970 998
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	1 406 866 923	6 131 901 279	3 143 257 885	1 863 284 860	2 121 661 415	14 666 972 362
Articles d'Habilllements et Chaussures	22 991 263 686	128 317 690 692	68 442 866 936	46 689 378 159	38 351 692 607	304 792 892 080
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	57 100 365 718	257 113 108 772	112 830 420 710	64 165 203 055	33 055 073 688	524 264 171 943
Meubles, Articles de ménages et Entretien	12 960 232 400	61 493 018 984	29 913 557 232	21 686 724 579	16 454 897 389	142 508 430 583
Santé	8 434 095 976	41 924 682 943	25 535 719 351	22 349 750 128	21 100 559 762	119 344 808 160
Transport	27 171 713 741	123 160 275 155	63 979 051 166	49 564 296 746	45 681 097 646	309 556 434 454
Communication	16 802 794 197	73 402 559 236	34 344 040 808	23 949 484 827	20 051 233 393	168 550 112 462
Loisirs et Cultures	9 312 089 561	44 871 525 177	16 831 983 663	11 838 945 939	8 853 549 925	91 708 094 266
Enseignements	1 037 140 345	15 016 486 564	6 815 929 573	7 749 689 280	6 001 719 280	36 620 965 042
Restaurants et Hôtels	2 935 669 009	4 200 923 194	1 128 917 712	1 260 544 247	647 099 400	10 173 153 562

Résultats annuels de l'EMOP-2019/2020

Fonction	1-3 pers	4-7 pers	8-10 pers	11-15 pers	16 pers et+	Ensemble
Biens et services Divers	10 337 675 215	56 058 797 459	25 755 709 825	19 415 472 273	15 995 232 788	127 562 887 560
Ensemble	478 963 700 393	2 376 576 392 024	1 192 949 061 682	855 007 524 721	670 987 214 656	5 574 483 893 471

Source : EMOP-2019-2020

Tableau 8.25: Le poids des principaux produits alimentaires consommés

Fonction	Bamako	Autres villes	Rural	Ensemble
Riz	14,6	21,3	17,5	17,6
Mil	3,5	5,9	9,2	7,7
Sucre	5,6	5,9	5,0	5,2
Sorgho	0,3	1,7	3,7	2,8
Viande de bœuf fraîche	11,2	7,7	3,8	5,6
Thé	2,3	3,3	3,1	3,0
Maïs en grain crus	1,8	5,0	6,3	5,3
Beurre de karité	0,3	0,5	1,1	0,9
Poissons fumés, sèches, salés	2,6	3,3	4,5	4,0
Poissons frais	5,3	3,8	1,8	2,7
Huile d'arachide	3,8	3,6	2,5	2,9
Pain	6,5	3,3	1,7	2,7
Arachide décortiquée	0,3	0,8	2,0	1,5
Viande de mouton ou de chèvre fraîche	2,2	4,4	3,7	3,5
Lait frais local	0,8	1,1	1,0	1,0
Tubercules et plantain	4,4	1,7	1,2	1,8
Oignon frais	2,9	2,6	1,8	2,1
Cube (Maggi, Jumbo etc.)	1,9	1,3	1,3	1,4
Lait en poudre	5,8	3,0	1,2	2,3
Haricots secs	1,1	1,6	1,6	1,5
Autres produits alimentaires non cités	23,1	18,2	26,0	24,4
	100,0	100,0	100,0	100,0
Montant en milliards FCFA	6 426,4	5 457,5	25 363,5	37 247,3

Source : EMOP-2019-2020

ANNEXE 4 : DEPENSES DE CONSOMMATION DES MENAGES PENDANT JANVIER – MARS 2018

Tableau 8.26: Répartition des dépenses trimestrielles sans les biens durables, sur les fonctions de consommation (milliards de FCFA, %)

Fonction	Dépenses trimestrielles sans biens durables avril-juin 2019		Dépenses trimestrielles sans biens durables juillet-septembre 2019		Dépenses trimestrielles sans biens durables octobre-décembre 2019		Dépenses trimestrielles sans biens durables janvier - mars 2020	
Alimentation et Boissons non alcoolisées	810,6	63,4	844,4	69,4	846,5	70,6	844,0	72,7
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	4,2	0,3	3,6	0,3	3,4	0,3	3,5	0,3
Articles d'Habilllements et Chaussures	101,3	7,9	95,5	7,8	56,2	4,7	50,4	4,3
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	87,4	6,8	79,8	6,6	78,6	6,6	76,9	6,6
Meubles, Articles de ménages et Entretien	33	2,6	21,8	1,8	15,9	1,3	15,1	1,3
Santé	37,3	2,9	26,4	2,2	31,6	2,6	23,9	2,1
Transport	86	6,7	61,6	5,1	68,1	5,7	63,5	5,5
Communication	44	3,4	33	2,7	32,8	2,7	29,0	2,5
Loisirs et Cultures	22,6	1,8	12,2	1	21,5	1,8	15,4	1,3
Enseignements	13,1	1	3	0,2	13,1	1,1	7,8	0,7
Restaurants et Hôtels	3	0,2	2,7	0,2	2,8	0,2	1,7	0,1
Biens et services divers	35,8	2,8	33,3	2,7	28,8	2,4	29,9	2,6
Total	1278,3	100	1217,2	100	1199,3	100	1161,1	100,0

Source : EMOP-2019/2020

Tableau 8.27: Dépenses par ménage, par tête et par équivalent adulte (FCFA)

Trimestre de collecte	Urbain	Rural	Ensemble
Dépenses par ménage			
Janvier - mars	659 107	383 593	466 488
Dépenses par tête			
Janvier - mars	121 059	59 603	78 094
Dépenses par équivalent adulte			
Janvier - mars	157 128	79 105	102 580

Source : EMOP-2019/2020, passage 4 (janvier - mars 2020)

Tableau 8.28: Structure de la consommation trimestrielle des ménages maliens de janvier à mars 2020 selon le mode d'acquisition (milliards de FCFA, %)

Mode d'acquisition	Urbain		Rural		Total	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
Achats	465,4	91,5	486,4	70,7	951,8	79,5
Autoconsommation	32,2	6,3	182,4	26,5	214,6	17,9
Cadeau	11,0	2,2	19,1	2,8	30,2	2,5
Total	508,7	100,0	687,9	100,0	1196,6	100,0

Source : EMOP-2019/2020, passage 4 (janvier - mars 2020)

Tableau 8.29: Part budgétaire des fonctions de consommation de janvier à mars 2020 selon le milieu de résidence (milliards de FCFA, %)

Fonction	Urbain		Rural		Total	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
Alimentation et Boissons non alcoolisées	300,9	59,2	543,0	78,9	844,0	70,5
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	1,7	0,3	1,8	0,3	3,5	0,3
Articles d'Habilllements et Chaussures	20,6	4,0	29,8	4,3	50,4	4,2
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	63,4	12,5	13,5	2,0	76,9	6,4
Meubles, Articles de ménages et Entretien	12,4	2,4	18,2	2,6	30,5	2,6
Santé	9,5	1,9	14,4	2,1	23,9	2,0
Transport	41,9	8,2	28,4	4,1	70,3	5,9
Communication	21,3	4,2	15,7	2,3	37,0	3,1
Loisirs et Cultures	11,4	2,2	9,2	1,3	20,6	1,7
Enseignements	6,9	1,4	0,9	0,1	7,8	0,6
Restaurants et Hôtels	0,8	0,2	0,9	0,1	1,7	0,1
Biens et services divers	17,9	3,5	12,0	1,7	29,9	2,5
Total	508,7	100,0	687,9	100,0	1196,6	100,0

Source : EMOP-2019/2020, passage 4 (janvier - mars 2020)

Tableau 8.30: Répartition des dépenses de consommation par région et par fonction (milliards de FCFA, %)

Fonction	Kayes		Koulikoro		Sikasso		Ségou		Mopti		Tombouctou		Gao		Kidal		Bamako		Ensemble	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
Alimentation et Boissons non alcoolisées	160,4	84,5	90,5	73,8	124,5	75,0	98,5	75,3	102,8	80,6	56,3	70,1	29,1	81,3	11,3	59,3	170,5	52,5	844,0	70,5
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	0,2	0,1	0,3	0,2	0,5	0,3	0,6	0,4	0,2	0,2	0,3	0,4	0,1	0,2	0,2	1,2	1,2	0,4	3,5	0,3
Articles d'Habillements et Chaussures	6,2	3,3	9,6	7,8	5,6	3,4	4,7	3,6	4,1	3,2	5,5	6,9	1,3	3,7	0,7	3,8	12,6	3,9	50,4	4,2
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres combustibles	3,0	1,6	3,3	2,7	6,0	3,6	4,4	3,3	4,3	3,4	3,5	4,4	1,9	5,2	1,7	9,1	48,7	15,0	76,9	6,4
Meubles, Articles de ménages et Entretien	4,1	2,2	3,2	2,6	4,2	2,6	4,5	3,5	3,4	2,7	1,7	2,1	0,7	2,1	1,0	5,1	7,6	2,3	30,5	2,6
Santé	3,0	1,6	4,4	3,6	3,6	2,2	1,3	1,0	2,2	1,7	2,5	3,1	0,7	2,0	0,2	0,9	6,0	1,9	23,9	2,0
Transport	5,1	2,7	3,8	3,1	12,0	7,2	6,0	4,6	4,9	3,9	2,9	3,7	0,5	1,5	1,8	9,3	33,3	10,3	70,3	5,9
Communication	4,3	2,3	2,3	1,9	4,9	3,0	3,5	2,7	2,8	2,2	1,9	2,4	0,8	2,2	1,8	9,4	14,7	4,5	37,0	3,1
Loisirs et Cultures	1,2	0,6	1,2	1,0	0,7	0,4	3,6	2,8	0,8	0,6	3,7	4,6	0,5	1,3	0,1	0,6	8,9	2,7	20,6	1,7
Enseignements	0,2	0,1	0,6	0,5	0,6	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,5	5,9	1,8	7,8	0,6
Restaurants et Hôtels	0,0	0,0	0,7	0,6	0,3	0,2	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	0,6	0,2	1,7	0,1
Biens et services divers	2,2	1,2	2,7	2,2	2,9	1,8	3,5	2,7	1,8	1,4	1,9	2,4	0,2	0,6	0,1	0,6	14,5	4,5	29,9	2,5
Total	189,9	100	122,7	100	165,9	100	130,9	100	127,6	100	80,3	100	35,8	100	19,1	100	324,4	100	1196,6	100

Source : EMOP-2019/2020, passage 4 (janvier - mars 2020)

**Tableau 8.31: Dépenses trimestrielles des ménages par fonction de consommation selon les quintiles
(milliards de FCFA, %)**

Fonction	Moins nantis		Quintile 2		Quintile 3		Quintile 4		Plus nantis		Ensemble	
	Mont ant	Part	Mont ant	Part	Mont ant	Part	Mont ant	Part	Mont ant	Part	Montant	Part
Alimentation et Boissons non alcoolisées	100,4	76,1	121,6	75,5	149,3	74,4	191,4	70,7	281,2	65,1	844,0	70,5
Boissons alcoolisées, Tabac et Stupéfiants	0,5	0,4	0,5	0,3	0,5	0,3	0,7	0,3	1,4	0,3	3,5	0,3
Articles d'Habilllements et Chaussures	6,8	5,1	7,5	4,7	8,7	4,3	11,0	4,1	16,4	3,8	50,4	4,2
Logements, Eau, Electricité, Gaz et Autres Combustibles	2,1	1,6	4,9	3,0	9,4	4,7	18,5	6,8	42,0	9,7	76,9	6,4
Meubles, Articles de ménages et Entretien	4,1	3,1	5,3	3,3	5,9	3,0	6,6	2,4	8,7	2,0	30,5	2,6
Santé	3,6	2,7	4,3	2,7	4,3	2,2	5,0	1,9	6,6	1,5	23,9	2,0
Transport	6,9	5,2	7,3	4,5	9,2	4,6	15,7	5,8	31,3	7,2	70,3	5,9
Communication	3,2	2,5	4,3	2,7	5,7	2,8	8,2	3,0	15,5	3,6	37,0	3,1
Loisirs et Cultures	1,3	1,0	1,8	1,1	2,5	1,2	5,1	1,9	10,0	2,3	20,6	1,7
Enseignements	0,3	0,2	0,4	0,3	0,7	0,4	1,8	0,7	4,6	1,1	7,8	0,6
Restaurants et Hôtels	0,3	0,2	0,3	0,2	0,2	0,1	0,3	0,1	0,6	0,1	1,7	0,1
Biens et services divers	2,5	1,9	3,0	1,9	4,1	2,1	6,5	2,4	13,8	3,2	29,9	2,5
Total	131,9	100,0	161,1	100,0	200,7	100,0	270,7	100,0	432,2	100,0	1196,6	100,0

Source : EMOP-2019/2020, passage 4 (janvier - mars 2020)

Tableau 8.32 : Résultat des interviews des ménages par passage

	Passage 1		Passage 2		Passage 3		Passage 4	
Interview acceptée	6611	99,1	6587	99,3	6575	99,3	6438	98,5
Acceptée avec réticence	58	0,9	46	0,7	44	0,7	92	1,4
Abandon	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Absence temporaire	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,0
Refus	1	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,0
Autre (précisez en observations)	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	6670	100,0	6633	100,0	6620	100,0	6533	100,0

Source : EMOP-2019/2020

REFERENCES

Rapports d'enquête

1. DNSI « Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté », 2001
2. DNSI, « Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages », 2006
3. INSTAT « Enquête par grappe à indicateurs multiples et des dépenses des ménages du Mali (MICS-ELIM 2009-2010) »,
4. State of Qatar-Statistics Authority « Household Expenditure and Income Survey », 2006-2007
5. National Institute of Statistics of Rwanda «The evolution of poverty in Rwanda from 2000 to 2011»
6. Department of census and statistics of Sri Lanka « Household income and expenditure survey», preliminary report, 2009-2010
7. Tous les rapports de l'EMOP, quatre passages par an, sont publiés sur l'internet. voir www.instat-mali.org

Articles

8. Angeles Soliz, Luis Alejandro « Indices de pauvreté », Mémoire de licence, Université de Genève, juin 1999.
9. Aline Coudouel et al. « Mesure et analyse de la pauvreté », Avril 2002
10. Institut de la Banque Mondiale « Introduction à la pauvreté », Septembre 2005

Les personnels responsables de la collecte par région

Prénom et Nom	Titre
Kayes	
DEMBELE MOUSSA	Directeur régionale/Superviseur
SIBY ABDOULAYE	Contrôleur
DIALLO Amadou Dit Mbara	Contrôleur
Moctar TRAORE	Contrôleur
SAMAKE Drissa	Enquêteur
TOURE Ousmane	Enquêteur
NDIAYE Harouna	Enquêteur
DABO Moussa	Enquêteur
Ibrahim MAIGA	Enquêteur
Tièblé dit Abdoul Aziz COULIBALY	Enquêteur
Bourama DIARRA	Enquêteur
Julien KONE	Enquêteur
DEMBELE MOUSSA	Superviseur
Koulikoro	
Amadou DIAWARA	Directeur Régional DRPSIAP
Sidy CISSE	Superviseur
Boubacar DIARRA	Contrôleur
Amadou TRAORE	Contrôleur
Mohamed DIARRA	Enquêteur
Abdoulaye COULIBALY	Enquêteur
Idrissa DEMBELE	Enquêteur
Mamadou DIAKITE	Enquêteur
Aboubacar S. TOURE	Enquêteur
Lassina TRAORE	Enquêteur
Yacouba SOUGANE	Enquêteur
Kassim MARICO	Enquêteur
Mamadou B DOUMBIA	Enquêteur
Sikasso	
Mahamadou MAIGA	Directeur Régional DRPSIAP
Mahamadou I KONE	Superviseur
Abdallah Sagni TRAORE	Contrôleur
Manzourou SANOGO	Contrôleur
Aboubacar SANOGO	Contrôleur
Mamadou DIARRA	Contrôleur
Amadou TRAORE	Enquêteur
Modibo D COULIBALY	Enquêteur
Adama SOGOBA	Enquêteur
Kadiatou SOUMAORO	Enquêteur
Nana COULIBALY	Enquêteur

Prénom et Nom	Titre
Mamoutou NIARE	Enquêteur
EL Hassane TANDIOUGORA	Enquêteur
Noumouke DIALLO	Enquêteur
Wara Dit brehima DIARRA	Enquêteur
Boubacar TRAORE	Enquêteur
Ségou	
Tahibou SISSOKO	Directeur Régional DRPSIAP
Birama SISSOKO	Superviseur
Amadou CISSE	Contrôleur
Lassana KONATE	Contrôleur
Sékouba SANGARE	Contrôleur
Bagni SAMATE	Enquêteur
Abdoulaye TRAORE	Enquêteur
Zoumana DRAME	Enquêteur
Abdoulaye SISSOKO	Enquêteur
Souleymane DIALLO	Enquêteur
Ousmane CISSE	Enquêteur
Ahamadou SAMASSA	Enquêteur
Ousmane Wopre TANGARA	Enquêteur
Mopti	
Amadou NIARE	Directeur Régional DRPSIAP
Amadou KONE	Superviseur
Boukary TRAORE	Contrôleur
Yacouba SIDIBE	Enquêteur
Moussa TRAORE	Enquêteur
Boubou KONATE	Enquêteur
Badra Alou COULIBALY	Contrôleur
Dianguiné COULIBALY	Enquêteur
Facoury dit Aly COULIBALY	Enquêteur
Ramata SANKARA	Enquêteur
Mamadou DOUMBIA	Contrôleur
Ousmane DJENEPO	Enquêteur
Alassane BAMBA	Enquêteur
Aly TIMBINE	Enquêteur
Tombouctou	
Dippa TRAORE	Directeur Régional DRPSIAP
Lamine COULIBALY	Superviseur
Oumar SIDIBE	Contrôleur
Aboubacrine TRAORE	Enquêteur
Oumar BABA	Enquêteur
Ibrahim BAGNA	Enquêteur

Prénom et Nom	Titre
Mahalmoudou MAIGA	Contrôleur
Harber BOUYA	Enquêteur
Mohamed OUMAR	Enquêteur
Alhousseïni GARBA	Enquêteur
Gao	
Seydou Makan KEITA	Directeur Régional DRPSIAP
Amadou SOGOBA	superviseur
Issa FANE	contrôleur
Soumana MAHAMADOU	contrôleur
David GUINDO	Enquêteur
Aboubacar Soumana DIALLO	Enquêteur
Alassane Abdoulaye TOURE	Enquêteur
Youssouf Mohamed AHIMIDI	Enquêteur
Kidal	
Abdoulaye TRAORE	Directeur Régional DRPSIAP
Lousseyni TIELA	Superviseur
Yaya SAMAKE	contrôleur
Idrissa CISSE	Enquêteur
Moussa Ag IMADANE	Enquêteur
Iknane Ag HAMADA	Enquêteur
Ismael SIBI	Enquêteur
Bamako	
Mme Elisabeth DEMBELE	Directeur Régional DRPSIAP
Harouna BAMBA	superviseur
Yacouba TRAORE	contrôleur
Abdramane TRAORE	contrôleur
Boureïma GOITA	Enquêteur
Lassana Zani COULIBALY	Enquêteur
Oumou CISSE	Enquêteur
Bakary SAMAKE	Enquêteur
Ousmane TRAORE	Enquêteur
Mamadou COULIBALY	Enquêteur
Pierre Faboula SYLLA	Enquêteur
Mme Biba Fatimata DEMBELE	Enquêteur